

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS
DE L'ÎLE-AUX-CHATS À GRANDE-ÎLE
PAR HONEYWELL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 1^{er} mai 2001, à 19 h 00
Hôtel Plaza Valleyfield
Province de Québec

TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DU 1 ^{er} MAI 2001	2
5	MOT DU PRÉSIDENT	2
	PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
	COMITÉ (ZIP)	
10	M. Denis Gervais	5
	MUNICIPALITÉ DE GRANDE-ÎLE	
	Mme Nicole L. Séguin et M. Paul Boudreault	22
15	VILLE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	
	M. Denis Lapointe	32
	(UQCM)	
20	M. Harvey Mead et Mme Lise Parent	56
	CRIVERT	
	M. Michel Lazure	69
	LES PROPRIÉTAIRES RIVERINS	
25	M. Robert Clavel	73
	LES INDUSTRIES NORMROCK INC.	
	M. Robert Bélanger	85
30	MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	
	Mme Zoubida Habek	96
	M. Noel Bélanger	112
35	DROIT DE RECTIFICATION	
	M. William J. Hague	117
	M. Mike Jones	119
	Mme Mireille Paul	121

40

MOT DU PRÉSIDENT

45 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue dans cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats à Grande-Île par la compagnie Honeywell. Mon nom est Alain Cloutier, je préside la commission d'enquête, je suis
50 accompagné de Joseph Zayed, membre additionnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Je passe par-dessus la lecture de la lettre-mandat du ministre de l'Environnement du Québec, à l'époque M. Paul Bégin, adressée au président du Bureau d'audiences publiques,
55 M. André Harvey. La lettre-mandat est disponible auprès du personnel de la Commission à l'arrière de la salle.

Je vous rappelle que le projet que nous avons examiné ensemble dans la première partie, c'est-à-dire les 2 et 3 avril derniers, est assujéti à la Procédure québécoise d'évaluation
60 et d'examen des impacts sur l'environnement; qu'en vertu des règles de procédure, le rapport de la Commission va être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 26 juillet 2001, c'est-à-dire un mandat limité par règlement à quatre mois.

Nous sommes accompagnés d'une équipe composée d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui est Mme Anne-Line Boutin, de deux analystes de la
65 Commission qui sont MM. Louison Fortin et Guy Fortin. Nous avons avec nous également le responsable des relations avec les citoyens, des communications et du registre, M. Serge Labrecque.

Nous sommes également accompagnés de gens responsables de la logistique de l'audience qui est assurée par les Services des expositions et des techniques audiovisuelles du
70 ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, représentés par M. Daniel Moisan, M. Stéphane Laferrière, M. Georges Leclerc également.

Le sténographe officiel est M. Bernard Raveau; M. Raveau nous accompagne tout au
75 long de cette séance dans cette deuxième partie de l'audience publique. J'en profite pour vous mentionner que tout ce qui est dit en audience est enregistré, que les transcriptions sont disponibles dans les centres de consultation, tout comme les transcriptions de la première partie de l'audience publique.

Je rappelle tout de suite que l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir
80 vos opinions sur le projet. Donc, la première partie, il y a un mois, c'était de recevoir vos questions, c'était le questionnement sur le projet, d'aller plus en détail. On est maintenant à une autre étape, celle de recevoir vos opinions, on est ici pour ça. Ce soir, il y va y avoir huit présentations, il y a huit mémoires qui ont été déposés, il y en a six qui vont être présentés ce
85 soir, et il y aura également deux présentations verbales en cours de soirée.

90 La Commission tient à rappeler que, en ce qui la concerne - on veut que ce soit parfaitement clair - la Commission ne tient pas compte, ou ne calcule pas le nombre de gens ou d'individus, d'organismes qui sont pour le projet et ceux qui sont contre le projet. La Commission n'est qu'à la recherche d'argumentaires, donc, quels sont les arguments sur lesquels vous vous appuyez pour vous positionner, que ce soit en faveur ou en défaveur du projet.

95 La Commission rappelle également que tous les mémoires sont lus et relus attentivement, et qu'un mémoire déposé à la Commission mais qui n'est pas présenté à la Commission est tout aussi lu que celui qui est présenté à la Commission de la même façon.

100 A la fin de vos présentations, la Commission se permet d'échanger avec les présentateurs au moyen d'une, deux, ou trois questions, quatre questions - ça va dépendre du contenu - et l'objectif de cet échange-là sous forme de questions de la Commission qui vous sont adressées, c'est strictement que la Commission veut comprendre davantage certains points de vos présentations, de vos mémoires.

105 On a lu vos mémoires, et il arrive, vous savez, que quelqu'un qui écrit un mémoire, ça peut être parfaitement clair pour le ou les auteurs, ça peut l'être un peu moins quand on a un regard extérieur sur certains points, et les échanges n'ont que pour objectif de mieux comprendre, de cerner précisément qu'est-ce qu'il en est, quels sont vos arguments. Je le rappelle, on est à la recherche d'arguments.

110 Vous avez remarqué qu'en ce qui concerne le déroulement de cette deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus de table de promoteur à l'avant ni de table de personnes-ressources. La table qui était au centre est encore là pour vous permettre de venir vous exprimer à la Commission. Toutefois, le promoteur est présent. On reconnaît plusieurs personnes du promoteur, dont certaines étaient déjà ce matin... pour la visite qui a eu lieu ce matin du site. La raison - et ça concerne également certaines personnes-ressources qui peuvent se sentir concernées - c'est qu'il y a un droit de rectification des faits à la fin de la séance. Donc, ce que c'est, c'est la rectification des faits sur lesquels les gens s'appuient pour émettre une opinion. Ce que ce n'est pas, c'est un échange ou un débat sur les opinions - tant de la part des personnes-ressources que du promoteur - donc, quels sont les faits qui méritent une attention du promoteur et des personnes-ressources, à être corrigés s'il y a lieu ou à être expliqués davantage.

125 L'ordre d'inscriptions déjà préétabli détermine l'ordre d'invitation à venir présenter les mémoires. On indique qu'il n'y aura pas de temps limite comme tel pour la présentation. Il arrive qu'on fixe un temps de 15, 20 minutes compte tenu du nombre de mémoires et, je dirais, du volume des mémoires également, en ampleur. Il n'y a pas de temps de fixé. Cependant, on vous demande individuellement, surtout ceux du début de soirée, de ne pas oublier vos compatriotes qui vont passer plus tard dans la soirée, tout simplement.

130 Je rappelle encore une fois l'existence du site Internet de la Commission à même la fenêtre Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement, et que, de la même

135 façon que vous ayez pu y retrouver un ensemble de documentation qui était accessible sous forme numérisée, il en est de même pour les mémoires qui vont être ou qui ont été remis à la Commission sous forme numérisée. Ceux qui ne l'auraient pas fait et qui peuvent le faire, il est toujours temps, ça nous permet de les rendre publics sur le site, tout simplement, vous donner une visibilité.

140 En ce qui concerne les règles élémentaires de la procédure, tout comme dans la première partie de l'audience publique, on se fait fort que tout se passe dans un climat de respect mutuel et de courtoisie, de la même façon que ç'a été le cas dans la première partie de l'audience publique.

145 Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça exige d'accepter que d'autres puissent en avoir une différente, beaucoup ou peu, tout simplement. Je rappelle, encore une fois, que la Commission recherche l'argumentation et qu'il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est totalement inutile, ce n'est pas une façon d'impressionner la Commission, bien au contraire.

150 Enfin, je rappellerais que, dans le cadre d'une politique de service à la clientèle, de déclaration de service pour les citoyens, il est possible de remplir un formulaire... ou un sondage sur la satisfaction, comme client, du Bureau d'audiences publiques. Ce sondage-là, c'est possible de le remplir en demandant aux gens, au personnel de la Commission en arrière, ils vont se faire un plaisir de vous guider en ce qui concerne ce sondage-là.

155 Je rappelle aussi que, tout comme dans la première partie de l'audience publique, il y a la traduction simultanée pour ceux qui en requièrent le besoin et que les mêmes règles de la première partie sont appliquées. Ç'a été une demande du promoteur, donc, la Commission a agréé. C'est défrayé par le promoteur; toutefois, le choix des traducteurs a été fait suivant les règles générales du gouvernement du Québec, pas sur une impartialité absolue.

160 Sur le nombre de séances, il n'y en aura qu'une. Il y a un mois, on se demandait s'il y aurait une séance ou deux; la réponse, c'est il y en a une et c'est ce soir. Sur ce, nous allons commencer immédiatement en invitant un premier présentateur, il s'agit de M. Denis Gervais.

165 Bonsoir, monsieur Gervais.

M. DENIS GERVAIS :

170 Bonsoir, messieurs. Je vais essayer de faire une présentation la plus courte que je peux, même si c'est déjà court, mon mémoire. Une présentation de l'organisme sert d'introduction.

175 Le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif fondé en 1993. Son mandat, c'est la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent en concertation avec le milieu, point très important. Son conseil d'administration est composé de 21 membres des milieux industriels, municipaux, environnementaux, socio-économiques et des individus.

180 Le territoire couvert, C'est bien entendu, comme on s'occupe du fleuve ça part des environs de la frontière Ontarienne, non loin de Cornwall jusqu'au pont Mercier, ce qui inclut bien entendu les lacs Saint-François et la zone concernée par l'Île-aux-Chats, bien entendu.

185 Le Comité ZIP a produit deux plans d'action et de réhabilitation écologique; on appelle ça des PARE, pour ce qui est du lac Saint-Louis en 1996 et un autre pour le lac Saint-François en 1997. Celui du lac Saint-François ne comprenait pas l'Île-aux-Chats. Actuellement, on est à rédiger - et c'est plutôt en correction - un troisième plan d'action qui lui concerne l'état environnemental du fleuve «Entre deux lacs» qui concerne la partie dont l'Île-aux-Chats fait partie, bien entendu.

190 Les PARE, les plans d'action et réhabilitation écologique, comprennent des fiches techniques sur divers projets ou dossiers qui sont déterminés comme prioritaires par les citoyens lors des consultations. Des mises à jour sont régulièrement faites lors d'assemblées publiques par le Comité ZIP.

195 Les organismes, les municipalités, les MRC, les industries, les individus et le Comité ZIP de la région travaillent à faire avancer ces différents dossiers. Le Comité fait le suivi jusqu'à ce jour de 40 fiches techniques. Il va s'en ajouter d'autres parce que celui «Entre deux lacs» s'en vient.

200 L'intérêt face au projet. Vous devinez que le principal intérêt, comme l'objectif du Comité du ZIP du Haut-Saint-Laurent, c'est de redonner l'usage du fleuve aux citoyens et citoyennes - baignade, pêche, activités nautiques, et caetera. La présence des sédiments contaminés de l'Île-aux-Chats est une préoccupation qui se situe, pour nous, au même niveau que le projet de décontamination des sédiments de la rivière Saint-Louis à Beauharnois. Donc, on peut même
205 dire qu'on travaille... on fait de la concertation auprès des industries depuis près de trois ans dans ce dossier-là.

210 Lors de la consultation publique de 1998 pour la partie concernant l'Île-aux-Chats, les citoyens ont montré leurs préoccupations face au projet de l'Île-aux-Chats lui-même. Donc, on a suivi le projet depuis ce temps-là. Même, depuis 1995 qu'on suit le projet de l'Île-aux-Chats, surtout grâce à des présentations des promoteurs, et caetera.

215 Nous devons tenir compte de la présence de la zone contaminée de l'Île-aux-Chats dans notre plan de gestion globale du lac Saint-François en particulier sur la problématique de la baisse des poissons, de la population de poissons - ça, c'est des fiches techniques qu'il y a dans notre PARE du lac Saint-François - et la prolifération de plantes aquatiques dans le lac Saint-François.

220 Les solutions à ces problématiques pourraient entraîner des modifications dans la gestion des niveaux d'eau ou la création d'aménagements fauniques qui permettrait la prolifération des poissons, comme le doré jaune et l'esturgeon jaune dans le lac.

225 Notre opinion sur l'ensemble du projet. La préoccupation d'Honeywell face à cette zone contaminée est très louable, bien entendu. Nous pensons cependant que la solution proposée découle directement des objectifs de la compagnie présentés en 1995 dans l'avis de projet, soit :

- Maintenir la qualité de l'eau du fleuve avoisinant;
- Protéger la santé des usagers récréationnels;
- Protéger et restaurer la zone de dépôt des cendres de pyrite.

230 L'objectif de protéger et de restaurer la zone de dépôt de cendres de pyrite, la zone A du promoteur, limite la possibilité d'intégrer la zone B dans le processus car cela n'était pas dans les objectifs de la compagnie lors de l'étude d'impacts environnementale, elle-même. La zone B n'est pas un dépôt de cendres de pyrite mais le résultat de dizaines d'années de ruissellement provenant de l'Île-aux-Chats.

235 Si l'objectif avait été de décontaminer la zone sédimentaire, comme il a été fait pour les sols, la conclusion aurait été tout autre... nous pensons, bien entendu, aurait été tout autre. Une vision globale des problématiques du fleuve nous amène à éliminer les contraintes pour améliorer les possibilités d'usages du Saint-Laurent ou faciliter la résolution des problématiques environnementales de ce magnifique cours d'eau. Ça, c'est plus un ensemble.

240 Nos préoccupations. Nous avons trois préoccupations principales : le choix de la zone d'intervention, la technique choisie et le suivi environnemental. Pour ce qui est de la zone d'intervention, la zone B étant pour nous plus contaminée que la zone A... avec l'aide d'un tableau des concentrations médianes - ce n'est pas des moyennes mais c'est des médianes - quatre contaminants sur six. C'est plus élevé dans la zone B que dans la zone A, ce qui, pour nous, signifie au niveau des métaux. Bien entendu, on parle de métaux. Même s'il y a dans la zone B de la végétation et d'importantes frayères, elle nous préoccupe beaucoup.

250 On va commencer par la végétation. La présence ou non de végétation dépend de la nature du substrat qui est fonction de l'exposition aux courants et aux vents. La zone A est exposée aux vents et aux courants, ce qui empêche l'établissement d'un substrat adéquat à l'établissement de la végétation.

255 La zone B est à l'abri du vent et des courants et a profité de l'apport du ruissellement de l'île à raison d'environ... c'est 40 pour cent de la surface de l'île qui s'égoutte dans cette partie du fleuve. Là, il y a des chiffres : il y a 59,5 kilos par jours de métaux lourds, par jour, qui ont été déversés et qui se sont écoulés vers cette baie-là, 98.8 pour cent de l'aluminium, du fer et du zinc, et, en plus de ça, il y a des sels, des chlorures, des fluorures, des sulfates pour 419 kilos par jour qui se sont écoulés dans le B aussi - c'est 40 pour cent de ça, il faut dire, ce n'est pas 260 100 pour cent, c'est 40 pour cent - et cela pendant plusieurs dizaines d'années.

265 Selon toute évidence, la totalité ou presque de ces apports se retrouve encore sur place car, selon l'étude d'impacts environnementale, il n'y a pas de possibilité de remise en circulation. La population peut-elle être consciente, comme pour le dépôt de cendres de pyrite, de la présence de ces sédiments? Parce que c'est une préoccupation des citoyens à cause, souvent, de l'eau rouge. Mais la zone B, on ne voit rien mais il y a quelque chose.

270 Pour nous, la présence ou l'absence de végétation et de frayères n'est pas un critère pour choisir une zone d'intervention mais plutôt une contrainte lorsque l'intervention est nécessaire. Donc, ce n'est pas un critère pour nous autres pour éliminer une zone.

275 En plus de ça, les données sur la disponibilité des métaux lourds de la zone B ne nous ont pas convaincus qu'ils ne sont pas disponibles dans l'écosystème. Nous ne pouvons pas conclure, à partir des données de contamination des poissons, que nous n'avons pas les caractéristiques de la zone d'échantillonnage, c'est-à-dire contamination des sédiments, le substrat comme tel, qualité de l'eau, et caetera, et, de plus, l'âge des poissons - on n'a pas l'âge des poissons non plus - qui influence la concentration de mercure puis de sélénium, qui sont bioaccumulables, eux autres.

280 Généralement, les tailles dépendent en général, en grande partie, de l'âge. Parce que, là, on est tout le temps dans le même plan d'eau. Donc, la taille des poissons semble plus petites. Est-ce que c'est des poissons qui ont été pris à l'Île-aux-Chats en 1996, en comparaison avec l'échantillon de Saint-Anicet. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas véritablement comparer ces données-là pour conclure à quelque chose de... On ne peut pas être certain de ça, absolument pas.

290 En plus de ça, ces poissons-là, les perchaudes puis les brochets, peuvent se déplacer jusqu'à 1 kilomètre de leur site de capture, donc, ça peut être des poissons qui ont été capturés là à l'automne, puis au printemps, ils étaient 1 kilomètre plus loin. Des analyses avec des poissons plus sédentaires auraient donné une meilleure idée de la contamination locale. La même chose s'applique, la contamination des gastéropodes et des mollusques nous amène aux mêmes conclusions.

295 On ne peut pas éliminer l'hypothèse que les contaminants soient aussi disponibles que partout ailleurs dans le lac Saint-François. On pourrait amener un test de bioaccumulation qui pourrait nous permettre de savoir si les métaux incorporés aux sédiments sont biodisponibles.

300 Les caractéristiques de la population de benthos de la zone B montrent qu'il y a un problème, puis que, dans l'étude d'impacts, il n'y a pas d'explication claire pour expliquer ce problème-là. Ça pourrait être le taux de carbone - le carbone, c'est de la nourriture, est-ce qu'il y en a beaucoup, il n'y en a pas beaucoup, on ne le sait pas - ou la concentration ammoniacale qui est toxique, elle, pour ce qui est au niveau du benthos.

305 Dans cette zone-là, il y a des endroits qui montrent des concentrations plus élevées qu'ailleurs, bien entendu - comme il y a deux stations, les stations B-05 et B-06 - qui sont probablement le résultat de l'écoulement des eaux de ruissellement de l'île vers la baie. Là, il y un marais, puis ça s'écoule justement près de ça. Il en est de même pour la zone 09.

310 Donc, on pourrait avoir plutôt dans cette zone-là, dans cette zone B - pas sur l'ensemble des contaminations élevées mais sur... On appelle ça des points chauds, les plus petites zones de contamination élevée, mais ils ne sont pas délimités. Il faudrait les délimiter et les étudier pour connaître la possibilité d'intervention.

315 Dans les conditions actuelles, si on adopte l'hypothèse du promoteur, que les contaminants ne sont pas disponibles, il faut se poser la question : cela sera-t-il le cas à moyen ou long terme? Alors ne faudra-t-il pas agir? De nouvelles données ou conditions pourraient entraîner un changement. La compagnie est-elle prête à envisager cette hypothèse? Des questions ça.

320 Techniques d'intervention. On a fait un petit tableau qui ressemble beaucoup à celui du promoteur. On a intégré, par exemple, les coûts, les coûts de suivis, les coûts de l'intervention comme telle. Comme, nous autres, notre préoccupation est surtout environnementale, il y a des petits chiffres qui ont changé, mais ç'a ressorti... les mêmes choses ont sorti, les mêmes techniques, qui sont l'excavation à sec, le dragage et le recouvrement *in situ* qui se situe grosso modo dans les mêmes pointages.

330 Lors des audiences, on s'est aperçu que l'excavation à sec était presque impossible dû à la dimension. Ça reviendrait à faire comme du dragage à cause que ce ne serait véritablement pas à sec, ce serait très difficile de faire ça. Donc, pour ce qui est de ce type d'intervention-là, c'est une très grosse contrainte.

335 Le dragage, lui, il y a des inconvénients. La possibilité est plus grande de remise en circulation des sédiments, mais la mise en place de structures adéquates minimise ce problème - le rideau double de géotextile, palplanche. Les travaux de dragage se font aussi sur une plus grande période - ça, c'est sûr que, pour les citoyens, ce serait sur deux ans et non sur un an - et il y a des coûts plus élevés.

340 L'avantage majeur du confinement terrestre - dragage et confinement terrestre - est un suivi optimum de tout rejet dans le Saint-Laurent à l'aide de la technologie éprouvée du confinement des cellules étanches. De plus, les sédiments ne sont plus une contrainte lors d'un possible plan de gestion du lac Saint-François.

345 Recouvrement *in situ*. Là, on a deux préoccupations face à cette solution-là. Suite au recouvrement, la compagnie veut créer un habitat qui est un milieu humide à l'intérieur des digues qui vont être existantes. Ça, ça va causer un changement au niveau des courants. La digue elle-même empêche le brassage par le vent et les courants.

350 En plus de ça, si on ajoute les niveaux d'eau du lac Saint-François, qui sont
pratiquement stables, des variations de 10 à 15 centimètres par année sauf s'il y a des appels
d'eau, bien entendu - si les portes s'ouvrent, ça peut faire varier ça plus au niveau de l'Île-aux-
Chats - ça, ça va permettre à la végétation de s'implanter assez facilement, je pense. Ça
355 ressemble - je ne l'ai pas écrit dans mon mémoire... La Réserve nationale de faune du lac Saint-
Francois a des marais et ils ont tendance à se refermer facilement à cause de la stabilité des
niveaux d'eau, donc, la végétation, c'est presque sûr qu'elle va prendre.

360 La création d'un milieu humide comme ça, généralement, produit des acides
organiques qui vont probablement acidifier le milieu. Pas l'eau comme telle sur le dessus mais
probablement le dessous, parce que l'eau du fleuve est très basique, c'est très difficile de
l'acidifier.

365 Puis en plus de ça, il va y avoir une productivité élevée du milieu - un milieu humide,
c'est très productif - ce qui pourrait permettre aux plantes de fixer les métaux comme tels -
l'acidité fait que ça peut rendre accessibles les métaux - et, fixés par les plantes, les animaux,
cela pourrait entraîner la disponibilité de tout ça. Pour ce qui est de la zone A, ce n'est pas
disponible, il n'y a pas de plantes. Les plantes ne peuvent pas fixer les métaux, il n'y en a pas.

370 Autre chose. La technique de recouvrement entraîne des coûts plus élevés de suivi,
surtout si ça se fait à très long terme, et, au niveau environnemental, les sédiments sont
toujours présents dans le milieu aqueux.

375 Suivi environnemental comme tel. Nous avons une préoccupation au niveau du suivi.
Nous sommes très sceptiques sur le suivi chimique qui est, selon nous, pratiquement
impossible au niveau aquatique. Le promoteur le dit lui-même dans son document de suivi.
Comment la compagnie peut-elle être certaine qu'il n'y aura pas relargage des contaminants en
analysant les paramètres une fois par année?

380 Il ne faut pas oublier que la technologique... la limite de détection pour ce qui est du
mercure, de l'arsenic puis du chrome sont supérieurs aux critères de protection de la vie
aquatique. Autrement dit, ils pourraient avoir un effet sur la vie aquatique puis on ne le
détecterait même pas.

385 Le largage se fera probablement de façon ponctuelle, bien entendu, avec les vents puis
tout ça, ou encore avec un changement de gestion, des choses comme ça, ou encore de façon
diffuse à très faibles doses. Ça va ressembler à une pollution diffuse comme au niveau agricole.

390 Nous ne pensons pas que le degré de certitude soit aussi élevé que dans le cas de
confinement terrestre. Ça veut dire, si tu mets un confinement au niveau aquatique. Pour ce qui
est des structures, le suivi proposé pour les structures de la digue géotextile, et tout ça, ça nous
semble très, très bien planifié.

395 Notre choix à nous autres. Pour la zone A, le dragage à l'aide d'une drague hydraulique et le recouvrement *in situ* arrivent pratiquement nez à nez. Nous départageons les techniques en nous posant la question suivante : quelle technique nous permettra de ne plus tenir compte de la zone sédimentaire lors d'interventions dans le lac Saint-François. Pour nous autres, c'est ça, l'important, parce qu'on a un plan, puis s'il faut tout le temps en tenir compte, ça peut être plus problématique.

400 La réponse à la problématique est, pour nous, le dragage hydraulique, qui, fait avec toutes les préoccupations, précautions nécessaires - l'arrêt des travaux lors de grands vents, rideau de géotextile, palplanche, lorsque c'est possible - aurait un impact positif pour le fleuve à long terme.

405 Nous nous posons aussi la question à savoir s'il n'est pas possible de combiner l'extraction à sec avec l'extraction - peut-être où est-ce que c'est moins creux, à la pointe de l'île, ou des choses comme ça - dans des endroits spécifiques. Parce que c'est ça qui s'est fait dans les travaux de Massena; il y avait deux zones, il y avait une zone plus à l'abri qui était décontaminée de cette façon.

410 La zone B demande une étude plus poussée pour connaître les points chauds, les impacts sur la zone elle-même, c'est-à-dire sur la végétation, la bioaccumulation, relargage, les frayères, et caetera - et, bien entendu, sur le fleuve de façon globale. On pourra par la suite savoir s'il est nécessaire d'intervenir et comment.

415 En conclusion. Dans l'état actuel des connaissances, les spécialistes considèrent trois types de solutions - que je vous ai dit tantôt - pour la restauration de sédiments : atténuation naturelle, recouvrement et dragage.

420 Nous proposons d'avoir recours au dragage avec confinement sur place pour les raisons suivantes : les métaux étant étroitement liés aux cendres de pyrite, les contaminants seront, du même coup, entraînés lors du dragage; le dragage permettra à la nature de remodeler l'habitat aquatique dans la zone touchée; le dragage est une technologie éprouvée qui a été jugée efficace lorsqu'utilisée dans des circonstances similaires; le dragage hydraulique est une
425 technique acceptée au niveau environnemental ainsi qu'au niveau du rendement; le dragage avec confinement sur l'île permet un suivi très efficace des contaminants à l'aide de structures déjà en place.

430 Si la solution du recouvrement est retenue, il faudra un suivi environnemental très serré au printemps et lors des périodes de l'année susceptibles d'avoir des grands vents. Selon nos connaissances, un suivi efficace n'est pas possible au niveau chimique. Le promoteur le dit lui-même - citation - «le suivi de la qualité chimique ne constitue pas une mesure de l'efficacité du recouvrement en soi».

435 La zone B demande de plus amples études pour connaître les zones susceptibles de nuire aux usages de la population et de la vie aquatique. Un suivi très serré doit être fait pour

s'assurer que les contaminants ne sont pas remis en circulation par les êtres vivants de cette zone. Il ne faut pas oublier que les poissons se déplacent. Il y a probablement des zones qui seront problématiques et qui demanderont une intervention du promoteur.

440

Un petit *nota bene*. L'aménagement d'un parc sur une île avec un passé industriel si lourd est pratiquement impossible à cause de la contamination des sols dépassant le niveau A, critère nécessaire à l'implantation d'une zone récréative. Les coûts de décontamination sont hors de prix.

445

Ça, j'ai mis ça parce qu'on a une problématique similaire au niveau des terrains du lac Saint-Louis au niveau d'AlChem, et ç'a été la problématique, ç'a été impossible à cause de ces critères-là. Et j'ai terminé.

450

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gervais. Si vous le permettez, la Commission aurait un certain nombre de questions...

455

M. DENIS GERVAIS :

Je vous permets.

460

LE PRÉSIDENT :

... toujours dans l'esprit de mieux comprendre, cerner comme il faut votre position, les arguments sur lesquels vous vous appuyez. Avant, j'en aurais une préalable plus technique. Vous donnez, dans les annexes, le nombre de membres et vous énumérez les membres de votre corporation, du Comité ZIP, dans différents secteurs. Vous dites également que vous avez un conseil d'administration. Un mémoire comme ça, dans vos procédures habituelles, est-ce que ça reçoit l'aval du conseil d'administration?

470

M. DENIS GERVAIS :

S'il a eu l'aval... Bien, il a eu l'aval du CE qui avait le mandat du CA d'accepter le mémoire. CE, le conseil exécutif, avait le mandat du CA, du conseil d'administration, pour accepter le mémoire. Le mémoire a été accepté.

475

LE PRÉSIDENT :

480 Très bien. Ma première question, on va alterner. La première question, c'est
concernant le choix de la technologie utilisée. Vous dites dans la section de la page 6, dans ce
que vous appelez la section E pour Notre choix, vous dites que vous privilégiez... pour un certain
nombre de raisons que vous avez énumérées tantôt, vous privilégiez le dragage hydraulique
combiné à de l'extraction à sec dans des endroits spécifiques, avec la réserve que vous avez
exprimée tantôt sur les certaines impossibilités.

485

Or, dans la conclusion, vous référez uniquement au dragage. Est-ce que c'est juste un
oubli, ou s'il y a une autre raison, ou si, en chemin, vous l'avez abandonné en préparant...

M. DENIS GERVAIS :

490

Bien, c'est parce que c'est plutôt sous forme... je mets plutôt sur la possibilité que ça se
fasse. Je ne peux pas affirmer... Je n'ai pas été plus loin, c'est pour ça que je n'ai pas mis en
conclusion. C'est la possibilité que ça se fasse.

495

LE PRÉSIDENT :

C'est toujours sous réserve de...

M. DENIS GERVAIS :

500

C'est toujours sous réserve, parce que, là, je n'ai pas assez de... Là, j'ai été sur le
terrain. Peut-être que c'est plus possible que je pensais.

LE PRÉSIDENT :

505

Très bien. Merci. Des questions de mon collègue, M. Zayed.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

510

Bonsoir. Avez-vous été consulté par le promoteur lors des séances d'information pré-
dépôt de l'étude d'impacts?

M. DENIS GERVAIS :

515

Plus que consulté. Régulièrement, à tous les deux ans depuis 1995, on a eu une
présentation de où était rendu le projet.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

520

Et avez-vous transmis au promoteur vos inquiétudes et vos préférences en termes de
technologie? Bien que je sois très conscient que, depuis quelques années, les technologies ont
beaucoup évolué.

M. DENIS GERVAIS :

525

Au début, le recouvrement paraissait une chose efficace. Mais, comme vous dites, ç'a changé beaucoup au niveau du dragage depuis 1997, 1998, ils ont eu des tests, tout ça. Mais on ne s'est pas ouvert beaucoup au promoteur.

530

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

535

Il y a une chose qui m'a surpris dans votre mémoire, quand vous avez indiqué que les citoyens ont manifesté une préoccupation face au projet du promoteur. J'ai été surpris parce que le promoteur, de son côté, nous disait que son projet de recouvrement a suscité un accord de la part des citoyens. Pourriez-vous nous indiquer un peu quelles sont ces préoccupations et à quels citoyens vous faites référence? Est-ce que ce sont vos membres directement ou vous avez fait une consultation plus élargie?

540

M. DENIS GERVAIS :

545

C'est une consultation plus élargie, c'est ouvert au grand public au complet, de tout Entre 2 Lacs, ça veut dire à partir de Salaberry-de-Valleyfield jusqu'à Melocheville, toute la zone fluviale. L'ancien lit du fleuve, le canal Beauharnois, tout ça, il y a le monde autour de ça. Il y avait 100 personnes, je pense. Je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup, beaucoup de citoyens qui restaient au niveau de la baie; c'est peut-être d'autres personnes, justement, qui ont soulevé ce point-là.

550

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Soulevé quel point?

555

M. DENIS GERVAIS :

Bien, de l'Île-aux-Chats, leurs préoccupations face à l'Île-aux-Chats.

560

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Est-ce que vous avez discuté ou échangé avec les citoyens que vous avez consultés sur la technologie proposée par le promoteur?

565

M. DENIS GERVAIS :

Comme tel, pas lors du colloque, ça, c'est sûr. On a fait une fiche technique, une fiche technique qui - je pense que je ne vous l'ai pas donnée - une fiche technique qui... On a fait des consultations surtout au niveau du promoteur et la Municipalité. Pour ce qui est des citoyens comme tels, j'ai plutôt pris qu'est-ce qui avait été dit lors du colloque.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

570 Qui concernait donc la problématique plus générale de la situation...

M. DENIS GERVAIS :

575 Plus générale. C'est plus général. Lors du colloque, c'est plus général, c'était une vision plus globale.

LE PRÉSIDENT :

580 Peut-être sur le même point. Est-ce que c'est dans le cadre de ce colloque, consultation que vous avez faite... A la page 5, on retrouve un énoncé - je cite votre mémoire :

*«Nous avons aussi remarqué que les gens contactés sont plus favorables, s'il y a dragage ou excavation, à ce que le matériel excavé soit entreposé **ailleurs** que sur l'île.»*

585 Est-ce que c'est toujours dans ce cadre-là que vous avez puisé cette affirmation-là?

M. DENIS GERVAIS :

590 Ça, j'ai senti ça lors des audiences d'information. Dans les deux jours, j'ai parlé à quelques personnes, ils m'ont sorti ça, il y a plusieurs personnes qui m'ont sorti ça. Là, j'ai senti depuis quelque temps que ce n'était pas tout à fait ça, mais je pense - je ne peux pas affirmer - je pense que les gens ne voulaient pas s'avancer au niveau du dragage à cause - comment est-ce que je pourrais dire ça! - de la possibilité que la compagnie ne veuille pas faire ça, puis qu'ils ne fassent rien. Je pense que les personnes ne s'avançaient pas trop. Mais moi, j'ai senti ça - c'est une sensation - je ne peux pas affirmer...

595

LE PRÉSIDENT :

Puis là, vous référez, quand vous dites, «le moment», c'est dans la première partie de l'audience publique - c'est ça que je comprends? - il y a un mois?

600

M. DENIS GERVAIS :

Oui, oui. Oui.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Puis le fait que la préoccupation que vous soulevez, que ce soit mis à l'extérieur de l'île, comment vous voyez ça?

610 **M. DENIS GERVAIS :**

A l'extérieur parce que... probablement, il y a une préoccupation parce que ça va prendre de la place. Puis tu ne peux pas rien faire sur des cellules comme ça - ce n'est pas un terrain de jeux, ça, les cellules avec des cendres de pyrite dessus. Donc, ça diminue les
615 possibilité de développement de l'île probablement. Ça doit être ça. Ils voulaient complètement qu'ils soient sortis complètement du milieu comme tel.

LE PRÉSIDENT :

620 Sur le même point en termes de préoccupations que vous ressentez. A la page 2 de votre document, vous indiquez - juste avant de faire référence aux préoccupations du public - vous dites :

«*La présence des sédiments contaminés de l'Île-aux-Chats est une préoccupation qui se situe au même niveau que le projet de décontamination des sédiments de la rivière Saint-Louis à Beauharnois.*»
625

La préoccupation qu'il est question ici, est-ce que c'est une préoccupation pour le Comité ZIP, ou une préoccupation que vous relevez dans la population, ou si c'est les deux, ou, c), toutes les réponses sont bonnes?
630

M. DENIS GERVAIS :

Hein?

635 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a a), b), puis, c), toutes les réponses sont bonnes?

M. DENIS GERVAIS :

640

Il y a des chances que ce soit «toutes les réponses sont bonnes». Pour vous situer un peu, pour ce qui est de la problématique de la rivière Saint-Louis, c'est une problématique de consommation de poisson surtout, parce que, là, il y a beaucoup de mercure qui dévalerait la rivière, ce serait disponible pour les poissons dans le lac Saint-Louis. La préoccupation première des citoyens qui nous a amenés à la rivière Saint-Louis, c'est la consommation de poisson.

645

LE PRÉSIDENT :

650

Pour quelqu'un qui ne réside pas dans le secteur et qui ne connaîtrait pas la rivière Saint-Louis, vous dites que la contamination de l'Île-aux-Chats, c'est de même niveau que celle de la rivière Saint-Louis?

655

M. DENIS GERVAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

660

Compte tenu que le plan d'action, le PARE, va suivre plus tard - c'est un PARE que vous n'avez pas, celui qui engloberait l'Île-aux-Chats - en termes de priorité ça veut dire quoi, ça? C'est en haut de la liste, dans le milieu de la liste ou ailleurs?

665

M. DENIS GERVAIS :

Comment je pourrais dire ça! Les dossiers de sédiments sont en haut de la liste.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans le cadre des sédiments, le projet de l'Île-aux-Chats par rapport aux autres projets, comment vous le situez?

675 **M. DENIS GERVAIS :**

Il est peut-être deuxième.

LE PRÉSIDENT :

680

Très bien.

Monsieur Zayed.

685 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Oui, une dernière question pour moi de clarification. Lorsque vous indiquez que les solutions envisagées aux problématiques de contamination par les sédiments pourraient entraîner des modifications dans la gestion des niveaux d'eau, à quelles modifications vous faites référence?

690

M. DENIS GERVAIS :

Là, vous parlez de mes fiches techniques sur...

695

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Non, non, c'est à votre section B intitulée Explications de nos intérêts au projet, au troisième paragraphe...

700

M. DENIS GERVAIS :

705 Oui, ça, ç'a rapport à nos fiches techniques. Parce que ça se peut que pour avoir des meilleures frayères, des choses comme ça, on doit jouer avec le niveau d'eau du lac Saint-François. Il est stable, donc, on pourrait peut-être le baisser au début... peut-être le laisser monter au printemps un peu puis le laisser baisser un peu plus.

710 Mais ça, ça peut jouer au niveau de l'apport des sédiments; si l'eau baisse un peu plus, ça va rendre accessibles... ça va brasser un peu plus les sédiments de l'Île-aux-Chats. Et s'il y a un aménagement là et les sédiments sont encore là, ils ont fait une digue, et caetera, un habitat, est-ce que ça va influencer l'habitat qu'ils ont fait là? Toutes ces choses-là, il faut tenir ça en compte. C'est au niveau des fiches techniques.

715 Puis il y a même une fiche technique au niveau de la gestion des eaux - que je ne vous ai même pas parlé - au niveau de la gestion des eaux pour qu'ils tiennent compte de l'environnement. Ça, c'est plutôt au niveau international, le CEMI, puis tout ça. On a une autre fiche technique là-dessus, on travaille là-dessus avec Stratégies Saint-Laurent qui englobe tous les 14 comités ZIP au Québec.

720 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

725 Vous nous mettez l'eau à la bouche, puis en même temps, on ne va pas très loin. Quel est le lien? Pourriez-vous juste faire le lien entre le contenu de ces fiches techniques et la problématique à laquelle on...

M. DENIS GERVAIS :

730 Là, vous avez une problématique de sédiments, puis si vous restez les sédiments là, il faut tout le temps en tenir compte si on veut faire varier les niveaux d'eau - est-ce que ç'a un effet dessus ou ça n'en a pas.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

735 Ça, c'est compris. Ensuite?

M. DENIS GERVAIS :

740 O.K. Donc, c'est tout le temps ça. C'est une problématique pour nous autres. Si on varie, il faut qu'on baisse l'eau, puis là, ça rend accessibles des contaminants, ça va nous nuire pour, mettons, contrôler, améliorer la population de poissons ou, encore, faire diminuer les plantes aquatiques.

745

LE PRÉSIDENT :

750 Pour bien comprendre, encore une fois. A chaque fois que vous parlez de gestion de l'eau, vous faites référence à l'habitat du poisson, or, la fiche sur le poisson, pour la problématique du poisson du lac Saint-François, elle est jointe à votre mémoire. Est-ce que, dans le cas de la gestion du niveau d'eau, ça touche d'autres éléments que l'habitat du poisson?

M. DENIS GERVAIS :

755 Oui. La gestion des niveaux d'eau, ça peut même toucher les prises d'eau des municipalités, ça peut toucher les prises d'eau des industries. Il y a beaucoup de choses là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

760

Dans les autres fiches que vous avez déjà, est-ce qu'il y a d'autres fiches directement qui sont concernées par ça et que vous pourriez déposer à la Commission?

M. DENIS GERVAIS :

765

A part la gestion de l'eau, les niveaux d'eau, non... Il y a les habitats humides, ça va toucher aux habitats humides aussi, parce que ça peut faire varier... Si tu fais baisser l'eau plus vite, moins vite, ça joue sur les milieux humides...

770 **LE PRÉSIDENT :**

C'est dans une autre fiche?

775 **M. DENIS GERVAIS :**

C'est dans une autre fiche, mais ça, ça ne tient pas compte de...

LE PRÉSIDENT :

780 Peut-être justement les répertorier et peut-être les adresser à la Commission tout simplement. Ce serait intéressant à avoir.

M. DENIS GERVAIS :

785 Oui, on pourrait faire ça.

LE PRÉSIDENT :

790 Une dernière question si vous permettez. A la toute fin de votre mémoire, vous faites référence au fait que l'aménagement avec une vocation de conservation est pratiquement impossible à cause de la contamination des sols de niveau A, et là, vous avez rajouté à votre mémoire... vous faisiez référence à un cas du lac Saint-Louis. Voulez-vous vous expliquer par rapport à ce cas-là. C'est quoi que vous avez dans la tête, clairement?

795 **M. DENIS GERVAIS :**

800 AlChem, c'est un industrie qui est fermée maintenant, c'est un entrepôt de carton, et caetera, c'est une autre compagnie qui a acheté ça. Ils ont décontaminé jusqu'au niveau... quand c'est niveau C, c'est juste en bas, comme ils ont fait à l'Île-aux-Chats, ils ont ôté leur pyrite, tout ça, jusqu'à un tel niveau.

805 Les citoyens, ils ont dit - comme ça, c'est en bordure du lac Saint-Louis, puis il y a un parc à côté d'Hydro-Québec - ils ont dit «on va agrandir le parc d'Hydro-Québec, ça va rendre accessibles un peu plus les berges du lac Saint-Louis». Mais quand le Comité ZIP a analysé la possibilité de prendre, mettons - je sais pas - une dizaine ou quinzaine de mètres en bordure et d'aménager ça pour emmener du monde là, ils se sont aperçus que le sol était contaminé à un niveau trop élevé pour amener des gens, et surtout pas des enfants.

810 Même s'il a été décontaminé, il a été décontaminé pour une zone industrielle. Ils n'ont pas eu besoin d'aller plus loin. C'était correct, c'était zoné industriel. Ils ont décontaminé jusqu'à temps que ça satisfasse le zonage. C'est la même chose qui a été faite à l'Île-aux-Chats, parce que, d'après les normes pour mettre dans les cellules, c'était le niveau C.

LE PRÉSIDENT :

815 Dans l'autre cas, à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu une reclassification du zonage?

M. DENIS GERVAIS :

820 Non. Non, non, parce que c'est encore zoné industriel.

LE PRÉSIDENT :

825 Très bien. Merci, monsieur Gervais.

Nous invitons maintenant les prochains participants, les représentants de la Municipalité de Grande-Île et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Bonsoir, madame le maire, bonsoir, messieurs.

830 **Mme NICOLE L. SÉGUIN :**

Bonsoir. Je voudrais vous présenter M. Denis Lapointe qui est le maire de Salaberry-de-Valleyfield.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur le maire. Et pour la postérité avec les notes du verbatim, peut-être nous présenter vous-même votre compagnon.

840

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

M. Paul Boudreault qui est notre conseiller technique au niveau de la Municipalité.

845

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Nous vous écoutons.

850 **Mme NICOLE L. SÉGUIN :**

On a tenté de faire des fiches-repère pour que ce soit plus facile pour la présentation au niveau du mémoire comme tel. Grande-Île est une municipalité qui a 5 000 de population. Ce qui est important pour les citoyens de Grande-Île, ce qui fait l'importance au niveau de la municipalité, c'est sa qualité de vie; les gens sont très, très soucieux de leur qualité de vie. C'est un territoire qui est entouré d'eau puis qui est important pour les gens.

855

Notre intérêt par rapport au projet. Présentement, l'activité industrielle à date a développé de la pollution au niveau de l'Île-aux-Chats, autant terrestre qu'aquatique. Il y a une première partie du projet qui a été faite au niveau terrestre. Présentement, on parle de la partie aquatique comme telle dans les auditions présentement.

860

Le projet de l'Île-aux-Chats est entièrement situé sur le territoire de Grande-Île. A ce moment-là, c'est sûr que toutes les retombées se font directement au niveau de la population comme telle. L'intérêt majeur de la Municipalité l'Île-aux-Chats réside dans sa volonté de maximiser les bénéfices environnementaux mais aussi sociaux envers ses citoyens.

865

870 Notre opinion sur le sujet. Dès le départ, nous pouvons affirmer que la Municipalité supportera toute solution de restructuration du site de l'Île-aux-Chats qui permettra de sortir du statu quo et de générer des bénéfices environnementaux et sociaux acceptables.

875 La Municipalité Grande-Île est d'avis à date que l'industrie a profité des ressources locales pour ses opérations industrielles, a des engagements non seulement au niveau de l'environnement proprement dit mais aussi envers la municipalité et sa population. Cette industrie devrait non seulement viser une remise en état des lieux détériorés mais aussi supporter la Municipalité dans la réalisation d'activités visant l'amélioration des services à la population locale.

880 Les impacts environnementaux du projet doivent inclure cet aspect indissociable de retombées sociales. C'est sur cette base que la Municipalité Grande-Île veut établir sa position en termes de support au projet de restructuration des sédiments de l'Île-aux-Chats.

885 Nos principales préoccupations sont de deux points. D'abord, un premier point, l'acceptabilité environnementale du projet à long terme, les retombées sociales du projet pour la population de Grande-Île. Au niveau de l'acceptabilité environnementale du projet à long terme, présentement, nous avons vu, au courant des premières parties des auditions, que le ministère de l'Environnement a beaucoup parlé de dragage pour déposer les sédiments contaminés dans cellules étanches sur l'Île-aux-Chats.

890 Le promoteur, lui, propose une approche, qui est peut-être plus nouvelle au Québec, à base de géotextile et de sédiments propres pour protéger cette zone, pour garder l'intégrité du couvert et effectuer un suivi à long terme de ses ouvrages.

895 Il ne faudrait pas, parce que l'aspect de recouvrement est nouveau ou même la difficulté d'estimation de coût du dragage, soit l'élément déterminant pour éliminer d'emblée une solution technique. Le choix de la solution technique ne doit pas être basé sur des considérations philosophiques mais essentiellement sur des avis factuels d'experts basés sur les avantages et inconvénients de ces deux solutions.

900 Il y a eu, organisée en collaboration avec la compagnie puis les intervenants du milieu et le ministère de l'Environnement, une visite en Norvège où on a eu l'occasion de visiter un site qui se compare, pratiquement à tous les points de vue, au niveau de l'Île-aux-Chats comme telle en termes de la solution qui a été abordée et, ensuite, en termes de grandeur de territoire qui ont recouvert comme tel - c'est la même grandeur que chez nous, 100 000 mètres carrés.

905 On a eu à ce moment-là la possibilité de rencontrer et les gens de la compagnie Norsink, qui étaient les industriels dans le projet, de même que la Municipalité de Odda où s'est fait le projet comme tel. On a également rencontré les intervenants au niveau de NIVA - qui avaient, eux autres, toute la partie technique, qui avaient tout testé la partie technique du projet - et
910 également les représentants du ministère de l'Environnement en Norvège, à Oslo.

Aux dires des spécialistes de NIVA, comparer les conditions observées à l'Île-aux-Chats, la méthodologie proposée par Honeywell semble tout à fait appropriée et même plus sécuritaire que, en fin de compte, les points de base comme tels. Eux autres nous ont dit que ça pourrait
915 fonctionner, parce qu'eux autres ont déjà fait le projet chez eux puis ça fonctionne très, très bien. La qualité de l'eau, le problème s'est réglé comme tel, le problème de pollution s'est réglé, l'habitat naturel s'est reconstitué, il y a à nouveau des poissons, puis ça fonctionne très bien.

Tout le monde est satisfait, autant au niveau de la population, quand on a rencontré les
920 groupes environnementaux, que quand on a rencontré les gens de l'administration de la Municipalité et que quand on a parlé avec les intervenants de l'Institut de recherche sur les eaux, qui est la NIVA, et le ministère de l'Environnement là-bas. Les gens étaient contents du résultat obtenu comme tel une fois le travail réalisé.

925 Suite au débat occasionné lors de l'audience publique, les préoccupations plus spécifiques dans lesquelles la Municipalité Grande-Île désire obtenir des éléments de réponse dans le cadre du projet de restructuration des sédiments de l'Île-aux-Chats relativement aux aspects environnementaux sont les suivants.

930 Un examen rapide des patrons d'écoulement hydraulique dans le secteur de Grande-Île montre la possibilité que des matières en suspension déversées près du secteur des travaux pourrait avoir un impact sur notre prise d'eau au niveau de Grande-Île. Peu importe la technique

de restauration qui sera choisie, de tels risques de production accidentelle de nuage de matières en suspension demeurent.

935

On devra s'assurer que toutes les mesures ont été prises pour éviter les problèmes qui pourraient se produire au niveau de la prise d'eau. Quand je parle de problèmes, je parle qu'il devra y avoir de très bonnes communications, que, s'il arrive quelque chose sur le site, la Municipalité soit aussitôt avertie pour qu'on puisse réagir, mais que si jamais on n'était pas capable de le prévenir puis qu'il arrivait quoi que ce soit, qu'à ce moment-là, la compagnie devrait se tenir responsable des coûts qui seraient nécessaires pour assurer la qualité d'eau aux citoyens. Ça peut aller aussi loin que si on a à acheter de l'eau pour donner le services aux gens s'il arrive quelque chose au niveau de notre prise d'eau. Je pense que c'est un point important qu'on doit tenir en considération au niveau présentement des audiences pour assurer la qualité de l'eau des citoyens de Grande-Île.

940

945

Le deuxième point. Les travaux occasionneront d'importantes activités de camionnage, surtout sur l'axe de la rue Cardinal. Ça fait que c'est important de minimiser toutes les nuisances à la population, autant en termes de bruit, d'odeur, de poussière, puis ensuite, qu'il y ait remise en état de la rue Cardinal par après suite aux travaux.

950

Présentement ici, comparativement en Norvège... Je n'ai pas compris, dans la première partie des audiences, qu'il y avait eu des tests de faits au niveau de la toile qu'on propose d'utiliser. En Norvège, toute la toile avait été testée en laboratoire par NIVA avant qu'elle soit utilisée dans le projet, ça fait qu'on savait exactement le degré, qui était important, d'épaisseur pour contenir le pyrite, tous les problèmes au niveau des contaminants, parce que ç'avait été testé en laboratoire.

955

Ici, je n'ai pas semblé comprendre ça - je ne sais pas si c'est juste moi qui ne l'a pas compris - au niveau de la première partie des audiences. Parce qu'on semblait parler de différentes épaisseurs de toile avec différentes possibilités qu'elle retienne les matières en suspension, mais c'était comme si ç'avait pas été déterminé encore d'une façon précise. C'est peut-être juste mon incompréhension personnelle, mais on se posait la question.

960

965 Aussi, rien n'a été présenté en ce qui concerne les engagements et les garanties
d'Honeywell pour assurer la pérennité des travaux de restauration. Quelle va être la
responsabilité légale par après de la compagnie? Qu'est-ce qui arrive s'il y a des cas de fusion,
ou d'achat, ou de faillite de l'entreprise? Il arrive quoi avec la surveillance des travaux puis la
continuité à donner au suivi là-dedans? Qui va être responsable à ce moment-là de donner cette
970 partie-là comme telle? Ces points-là n'ont pas semblé être éclaircis à date.

Dans la mesure où la solution technologique du projet de restauration des sédiments de
l'Île-aux-Chats répondra à l'ensemble des questions relatives aux aspects environnementaux de
façon acceptable, la Municipalité Grande-Île supportera ce choix parce qu'on préfère qu'il y ait
975 quelque chose qui se fasse, mais il faut que ce soit sécuritaire, que de garder le statu quo
présentement.

Les retombées sociales positives au niveau du projet. Ici, dans la région, on travaille
beaucoup en collaboration avec les industriels. M. Lapointe va d'ailleurs vous faire une
980 présentation dans ce sens-là tantôt. Quand on est allés en Norvège, la Municipalité d'Odda
faisait la même chose. Eux autres, ils étaient plus structurés que nous autres; au lieu de
demander des parties de choses, eux autres, ils fonctionnent au pourcentage du projet. Ça fait
que, pour eux autres, c'est automatique que, quand la compagnie fait une partie de projet à
quelque niveau que ce soit, il y a 10 pour cent de retombées sociales au niveau du milieu pour
985 les compensations occasionnées par les problèmes que cause l'industrie dans le milieu comme
tel.

Ici, pour nous, c'est important qu'il y ait une forme d'approche sociale quand l'industrie
participe à tels projets, puis je pense que c'est peut-être autant plus important de le considérer
990 dans ces audiences-ci parce que c'est une première au Québec. Ça fait que si la situation se
répercute - parce qu'il y a déjà beaucoup d'industries qui ont déjà pollué au niveau du fleuve - je
pense que ce serait important que, dans tous les cas, il y ait une partie de retombées sociales.
Même si la région n'est peut-être pas aussi sensible où les travaux se feront qu'ici, si c'est fait
comme un précédent, à ce moment-là les gens en tiendront compte automatiquement puis ça
995 deviendra un plus pour le milieu à l'ensemble de la province.

1000 C'est sûr que le territoire de la municipalité de Grande-Île, c'est relativement petit. Chaque parcelle de terrain a son importance, d'autant plus pour les secteurs ayant accès directement au plan d'eau où se pratiquent des usages très diversifiés reliés à la récréation, à la mise en valeur des ressources naturelles.

1005 C'est sûr que le secteur où est l'île présentement, c'est un secteur où il y avait baignade, où il y avait de la pêche, où il y avait l'utilisation de bateaux. Parce que la région ici, c'est très, très basé sur le plein-air l'été. Ça fait que par le fait qu'il y a eu des travaux de faits, on a empêché justement que les gens puissent jouir de ces privilèges-là, puis présentement, ce n'est pas accessible, ça fait que je pense que ce serait important qu'on s'oriente... pouvoir redonner une partie de ces privilèges-là au niveau de la population locale comme telle.

1010 Nos recommandations. Sur la base des préoccupations précédemment énoncées, la Municipalité de Grande-Île propose les recommandations suivantes pour faciliter l'acceptation et le support du projet par la population.

1015 Concernant les divergences reliées à l'estimation des coûts de dragage, une évaluation sous la coordination du BAPE devrait être produite en y incluant les aspects de garantie de prix de ces travaux. C'est sûr que tout le monde est conscient que quand on fait des évaluations de travaux sur des possibilités puis quand on demande des travaux réels, souvent le prix joue, ça fait qu'à ce moment-là, il faut être conscient de ça.

1020 Concernant la prise d'eau de Grande-Île, il est important que le promoteur évalue les temps de réaction disponibles pour sécuriser l'approvisionnement en eau en fonction du temps de parcours hydraulique approximatif entre le site des travaux et la prise d'eau, selon les conditions observables dans les périodes prévues des travaux en cours d'eau.

1025 Concernant les activités de camionnage - on reprend un peu le même point - on devra s'assurer que toutes les mesures applicables seront prises pour minimiser les nuisances au niveau de la population à proximité - bruit, odeur, poussière - et qu'une remise en état de la rue Cardinal est assurée après les travaux.

1030 Concernant le processus d'acceptation finale de la technique de recouvrement, nous
proposons d'y inclure une étape de démonstration, du moins à l'échelle de laboratoire, avec
échantillons de cendres de pyrite, de toile géotextile et de matériaux de recouvrement
sélectionnés. Un tel test aurait une valeur éducative importante et aurait l'effet de rassurer la
population sur l'efficacité réelle des travaux qui seraient réalisés par la suite. Puis ça pourrait
avoir une portée, en fin de compte, sur l'ensemble de la province vu que c'est une première au
1035 niveau de la province comme telle.

Concernant l'implication à long terme de Honeywell, nous considérons que la
Municipalité de la Grande-Île doit être partie prenante dans le processus d'élaboration des
ententes puisque ce sont les citoyens de la municipalité qui devront en supporter les
1040 conséquences directes.

Concernant le principe d'implication sociale de Honeywell envers la Municipalité de la
Grande-Île, nous considérons essentiel son intégration dans le processus d'acceptation du
projet de façon à en arriver avec une solution acceptable, incluant notamment le concept de
1045 compensation des usages.

Ça fait que vous avez justement sur la photo l'ensemble des choses qui se font autour de
l'île, qui étaient la baignade, le bateau, la pêche. C'est un secteur qui était zone récréative
comme telle. C'est pour ça que, présentement, en termes de compensation sociale, on avait
1050 pensé de redonner une partie verte au niveau de l'île, d'autant plus que c'est déjà zoné «zone
verte et parc», mais que l'industriel procède présentement par droits acquis au niveau de l'île
comme telle.

Vous voyez ici la partie de l'île comme telle. La pointe en rond que vous voyez, c'est là
1055 qu'il y avait une plage déjà d'organisée par la compagnie, dans le temps, Allied, qui était une
très belle plage avec des jeux, c'est tout en sable - c'est d'ailleurs encore en sable si vous allez
directement sur le bord de l'eau - puis c'était une plage organisée... réservée pour les employés,
avec toute une section d'aire de jeux, aire de pique-nique. C'était très bien organisé. C'était un
bénéfice social pour les employés de la compagnie Allied.

1060

Moi, quand j'étais petite fille, on allait se baigner à la plage si t'avais le privilège de connaître quelqu'un qui travaillait là. Il se faisait des pique-niques de compagnie l'été, quelque chose de phénoménal. C'était bien spécial leur party de compagnie. Il y avait un très beau site.

1065 La partie que vous voyez en avant, c'est la partie avant qu'il y ait les recouvrements. Présentement, on ne voit plus ça - on a marché sur l'île ce matin - c'est recouvert par les toiles à présent, puis vous avez les montagnes, mais c'étaient les places où les sédiments étaient présentement au niveau de l'île.

1070 Quand vous regardez la photo, puis qu'elle sort un peu mieux que ça, c'est tout comme bleu-vert - la même chose que vous aviez dans la partie de la baie, complètement entre les deux parties à l'abri... du côté des maisons - l'eau était de la même couleur également à ce moment-là avant que se fassent les travaux de rénovation au niveau de la partie terrestre.

1075 Paul va vous présenter la partie... qu'on avait pensé pour redonner une partie verte au niveau de la population.

M. PAUL BOUDREAU :

1080 Juste pour aider à comprendre un peu, on a apporté un plan - je vais essayer de le mettre dans l'angle qu'on avait la photo tout à l'heure. On se trouverait à peu près comme ça. Je le mets pour la salle évidemment. Il y a toute une section dans le haut de la carte que l'on voit, qui est à l'écran, qui est la partie, à notre avis, où il y a le meilleur potentiel d'aménagement à la fois pour la population et aussi en termes de récréation d'habitat aussi en rive - pour ceux qui
1085 étaient à la visite ce matin, on a marché à peu près tous ces secteurs-là - puis le besoin de protection de berges à faire.

Ce qu'on a proposé, c'est un concept qui part de la pointe en amont, où il y avait l'ancien parc, et qui couvre toute la partie, qui a été marchée, qui est dans la baie face à la rue
1090 Bord-de-l'Eau, et qui couvre même une partie de la zone qui est proposée en recouvrement. Tout ça, ça permet d'avoir un concept intégré de pistes cyclables, aussi de sentiers piétonniers, que la population peut aller faire de l'observation d'oiseaux, juste se retrouver en nature.

1095 Alors pour donner une idée, c'est un concept qui part du chemin d'entrée sur l'île où, ici,
il y a des zones de...

LE PRÉSIDENT :

1100 Ça a l'air d'être une belle présentation publique. Ça nous échappe un peu, par exemple.
On ne voudrait pas d'en avoir une privée, on veut profiter, comme tout le monde, de votre
présentation, monsieur Boudreault.

M. PAUL BOUDREAUULT :

1105 Alors le concept qui est proposé, c'est à partir de l'entrée de l'île - donc, le parc qu'on
voyait tout à l'heure sur la photo où il y a des arbres qui sont un peu laissé à l'abandon - il y a
moyen de restaurer le boisé, de réaménager ici la partie qui était uniquement gazonnée pour
faire encore une zone d'aire de... un peu de milieu de marais, ou que les gens pourraient aller
faire de l'observation, puis de réaménager tout le secteur en bordure de l'eau et une partie de la
1110 pointe où on a vu qu'il y avait déjà certains arbres matures qui étaient encore en place.

Tout ça pourrait être intégré aux infrastructures existantes de pistes cyclables qui
pourraient être aménagées jusqu'à la pointe de l'île. Ici, on avait même une tour d'observation
qui avait été prévue, pour ceux qui connaissent le point de vue qui est extraordinaire ici.

1115 Donc, tout ça pourrait être fait. Et, en plus, prévoir en bordure des zones pour la faune
aquatique en termes d'aires d'alimentation et d'abri pour les petites poissons. Tout ça pour
améliorer un peu la qualité d'ensemble du secteur.

1120 Évidemment, c'est un concept préliminaire, c'est basé un peu sur des travaux qui ont
été faits à d'autres endroits au Québec, qui sont très faciles d'aménagement. Il ne faut pas
penser que c'est des choses complexes. Évidemment, il y a des coûts importants associés à ce
genre de travaux-là, parce qu'il faut respecter quand même des normes d'aménagement assez
restrictives. Mais tout ça, c'était au moins pour démontrer jusqu'où on pouvait aller en termes
1125 d'aménagements potentiels sur l'île où, ici, ce sont des zones facilement récupérables où peut
cohabiter à la fois l'humain, bénéficiant d'usages qui étaient présents par le passé, et aussi

améliorer les conditions pour la vie aquatique. Alors c'est le concept qui était proposé pour le parc, pour vous donner une petite idée.

1130 **Mme NICOLE L. SÉGUIN :**

Comme - quand on est allés ce matin - les deux carrés, c'est les deux parties où les sédiments ont déjà été entourés sur le parc, ça fait qu'à ce moment-là, on n'irait pas à ce niveau-là comme tel, on utiliserait ce qui est possible d'être utilisé.

1135 (Mme Séguin demande à M. Lapointe s'il a quelque chose à ajouter)

LE PRÉSIDENT :

On va vous écouter tout de go, on va poser des questions après.

1140

M. DENIS LAPOINTE :

Ça va, je pense, dans la continuité de cette démarche-là, si vous me permettez. Alors monsieur le président, monsieur le commissaire. Je remercie d'abord Mme Séguin de me permettre de me joindre à elle pour appuyer la démarche et faire cette démarche de développement une démarche commune.

1145

D'abord, au Québec, depuis plus de 20 ans, la politique environnementale adoptée par le gouvernement national a permis aux villes, comme aux entreprises industrielles, d'améliorer les conditions d'exploitation de leurs institutions, d'améliorer la qualité de vie à la fois des travailleurs et des résidants des secteurs habités, avoisinants particulièrement.

1150

Les programmes de dépollution municipaux et industriels imposés par le gouvernement - et, dans certains cas, financés par ces mêmes gouvernements - ont non seulement permis à la population en général de se rendre compte que la vie urbaine ou rurale avait ses effets négatifs sur l'environnement; si nous voulions assurer la pérennité de nos milieux de vie, il fallait se préoccuper de notre environnement immédiat.

1155

1160 Les efforts de dépollution ou de prise en charge des polluants ont eu un effet positif et
bénéfique pour l'ensemble de la population, particulièrement au Québec, et, d'une façon tout
aussi particulière, chez nous dans notre propre région.

1165 Un des objectifs premiers des programmes d'assainissement était de stopper la
contamination de nos cours d'eau et des sols environnants des milieux industriels. Un autre
objectif tout aussi important était, et demeure, de permettre aux populations de récupérer les
usages des cours d'eau et des lieux terrestres contaminés. De ce fait, l'amélioration de la
qualité de vie dans nos milieux respectifs prend tout son sens.

1170 Chez nous, par exemple, la réduction, voire l'élimination des rejets d'eaux usées
domestiques et industrielles dans la rivière Saint-Charles depuis la construction de la station
d'épuration desservant Grande-Île, Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield nous a permis
d'abord d'améliorer les conditions d'écoulement de toute la rivière et a permis l'amélioration de la
qualité des conditions d'exploitation des zones riveraines qui peuvent maintenant servir à la
réalisation de projets de parcs et d'habitations.

1175 Plus loin encore, la partie amont de la rivière Saint-Charles est devenue depuis
quelques années un site d'entraînement recherché des kayakistes. Des compétitions nationales
s'y tiennent et plusieurs membres de l'équipe canadienne de canot-kayak s'y entraînent à l'année
longue malgré les rigueurs de l'hiver.

1180 Il y a 20 ans, c'était impensable. Aujourd'hui, même, on parle de l'établissement d'un
circuit canot réunissant par voie maritime le centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Parc des
Îles de Saint-Timothée...

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lapointe, j'ai le désagréable devoir de vous demander de ralentir votre débit
pour les genres qui assurent la traduction.

1190

M. DENIS LAPOINTE :

Je vais y aller avec toute la lenteur possible.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

1200

M. DENIS LAPOINTE :

L'impossible, donc, est à portée de la main, et c'est là toute la leçon qu'on peut tirer de la volonté politique de nos gouvernements de protéger l'environnement.

1205

Le projet de réhabilitation environnementale de l'Île-aux-Chats, qu'on appelait à une certaine époque l'Île Clark, nous interpelle donc aujourd'hui de plusieurs façons. D'abord, l'initiative de la société Honeywell va dans le sens de la mise en application des politiques gouvernementales et nous permet aujourd'hui de considérer la récupération d'un site, sinon à court terme, du moins à long terme.

1210

Un autre aspect important de ce projet. L'entreprise, par le biais de ses consultants, nous propose deux approches technologiques pour gérer des dépôts de résidus industriels disposés sur le fond marin d'une partie environnante de l'île.

1215

Une première proposition, plus onéreuse, propose de récupérer les dépôts du sol marin, de les acheminer vers un site de disposition contrôlée en dehors de notre région. Une autre proposition, celle retenue par la compagnie et qui fait l'objet des présentes audiences, suggère de contenir les dépôts solides sur le fond marin, de les isoler et de disposer de barrières de protection aménagées permettant auxdits dépôts de n'avoir aucun autre effet subséquent sur l'environnement.

1220

Sans entrer dans la discussion de l'acuité technique des options de contrôle et/ou de réhabilitation proposées par Honeywell, il y a lieu d'établir un principe qui dirigera la suite de notre point de vue. Dans la mise en oeuvre de ces politiques environnementales depuis 20 ans, les décideurs publics ont eu à faire face à une problématique populaire qui a souvent miné la

1225 démarche de réhabilitation environnementale. Cette problématique s'appelle le syndrome du «pas dans ma cour». Tout le monde est d'accord pour qu'on améliore l'environnement mais on ne veut pas disposer des déchets dans son milieu de vie pour toutes les bonnes ou mauvaises raisons qui ont été invoquées.

1230 Dans le cas qui nous concerne, à Allied Chemical, Honeywell, General Chemical, qui ont, tour à tour, exploité cette usine de produits chimiques encore opérationnelle sur l'Île-aux-Chats, l'entreprise a offert de l'emploi, a payé des salaires et des taxes à la Municipalité de Grande-Île depuis certainement plus d'une quarantaine d'années. Elle a, en outre, entretenu des relations d'affaires avec diverses entreprises du milieu de sorte que, pour ses actionnaires,
1235 le maintien de son exploitation a été profitable, de même que ça l'a été pour l'ensemble de la communauté à bien des points de vue.

Les règles environnementales d'hier étaient différentes d'aujourd'hui. Maintenant, l'entreprise est disposée à s'adapter aux conditions environnementales modernes. L'entreprise reconnaît sa responsabilité corporative en matière d'environnement. Le milieu devrait aussi reconnaître à l'entreprise le droit de disposer des résidus dont fait l'objet le projet de réhabilitation, évidemment dans la mesure où le choix technologique de contingentement permettra de garantir qu'il n'y aura aucun autre impact environnemental suivant la mise en application de ladite technologie et que la population pourra être assurée de la pérennité du
1240 modèle d'application.
1245

A la lumière des informations fournies par le consultant de l'entreprise au cours des deux dernières années où Honeywell a conduit une étude sur la gestion environnementale du site de l'Île-aux-Chats, la technologie retenue pour continger les résidus solides industriels disposés sur le sol marin de la zone visée par la présente démarche semble appropriée.
1250

Les commentaires de ceux qui se sont rendus en Norvège pour examiner un modèle d'application similaire et rencontrer les autorités civiles ayant expérimenté la mise en application de ce modèle sont suffisamment convaincants pour conclure aux avantages de la méthodologie proposée par Honeywell dans le site... dans le cas de l'Île-aux-Chats.
1255

1260 En outre, le recours à une méthode préconisant l'enlèvement complet des résidus et leur disposition sur un autre site en mesure de recevoir des solides constituant l'élément indésirable est susceptible de requérir une méthode de prélèvement qui pourrait être encore plus dommageable pour l'environnement. La diffusion de ces solides mis en suspension durant la procédure de prélèvement pouvant entraîner une dispersion sur un plus grand territoire de ces solides, ceci pouvant aussi nuire au maintien de la qualité des eaux brutes d'approvisionnement domestique de la municipalité Grande-Île.

1265 Donc, un contingentement sur place nous apparaît certainement plus approprié, compte tenu aussi de la nature des solides déposés dans le fond marin. Ceux-ci, à la lumière des rapports documentés fournis par le consultant de Honeywell, ne présentent pas de niveau de toxicité tel qu'un danger futur serait anticipé advenant un bris dans la chaîne de contingentement desdits solides sur le site.

1270 Toutefois, il est un aspect sur lequel nous souhaiterions intervenir particulièrement. Chez nous, traditionnellement, les entreprises qui ont activement participé à un programme de dépollution ou de mise à jour de leurs techniques de production afin de les rendre plus environnementales, ont fait en sorte de participer à l'amélioration du patrimoine naturel de la communauté où elles sont en exploitation.

1280 AstenJohnson, par exemple, se préoccupe du parc riverain situé en face de ses installations. Goodyear contribue annuellement à la vie communautaire et a, dans un passé récent, contribué financièrement à la réalisation d'une fontaine au centre de la baie Saint-François pour le plaisir des résidents et des touristes qui nous visitent. Hydro-Québec a participé financièrement à l'aménagement du Parc régional du canal Beauharnois et de celui du Parc des Îles de Saint-Timothée.

1285 Un dénominateur commun : ces projets sont faits avec la collaboration des villes concernées et ce sont ces dernières qui en assument la responsabilité de gestion. Plus récemment encore, la société Noranda CEZ - la Canadian Electrolytic Zinc - a investi au-delà de 1 million \$ dans l'aménagement d'un parc avoisinant d'immenses bassins de décantation, dont elle a procédé à «l'encapsulation» - excusez l'anglicisme. Ce parc aménagé a été remis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui verra à son entretien pour les années futures. Ce même

1290 parc a été intégré au Parc régional du canal de Beauharnois que plus de 50 000 visiteurs chaque
été empruntent. Un juste retour des choses.

Noranda a permis de récupérer une partie du secteur municipal qui a servi à sa
production pendant plus de 30 ans et l'a remis à l'usage de la population. Il n'y a pas de
1295 perfection dans le processus de réhabilitation du site de dépôt de CEZ mais, encore, il y a un
juste équilibre et retour des choses. On tente ici de maximiser les retombées de l'exploitation
d'une entreprise sur un territoire urbain et ce sont les citoyens qui en tireront les avantages.

Dans ce projet qui nous concerne, celui de l'Île-aux-Chats, il nous semble que dans la
1300 proposition de Honeywell, cet aspect de la récupération d'un usage, même partiel, par la
population est absent. A l'occasion des diverses rencontres proposées dans la démarche
publique, il nous semble qu'on ait fait état de cette possibilité d'introduire la réalisation de l'a-
ménagement permettant à la population permettant à la population d'avoir un accès à l'île.

L'aménagement d'une partie de l'île en parc riverain, la consolidation des berges de l'île,
1305 particulièrement dans sa partie ouverte sur la baie intérieure, l'aménagement de postes
d'observation, le reboisement d'une partie de l'île et la mise en place d'un accès au plan d'eau
nous apparaissent des compensations minimales permettant à l'entreprise de véritablement
jouer son rôle de citoyen corporatif et de, ainsi, participer à l'amélioration du milieu de vie et de
1310 la qualité de vie générale des citoyens de la région tout en maintenant ses activités régulières de
production.

Compte tenu de l'ampleur financière des travaux à réaliser pour contenir les solides,
l'ajout d'une somme d'argent permettant l'aménagement d'un secteur de l'île à des fins
1315 publiques, sans nuire à l'exploitation industrielle de l'entreprise, serait certes un pas en avant
dans cette quête de l'amélioration des conditions environnementales de nos milieux de vie,
particulièrement dans une région où l'industrie lourde et l'industrie chimique ont joué et jouent
encore un rôle économique important. Un juste retour du balancier.

1320 En conclusion. Depuis 20 ans déjà, les politiques environnementales de nos
gouvernements nous ont amenés à considérer nos milieux de vie comme des actifs dont il faut
tirer un avantage maximum. La philosophie nouvelle des entreprises industrielles quant à leurs

1325 préoccupations environnementales et les règles mondiales en matière de protection de l'environnement qui s'établissent dans cette gestion et cette occupation concertées de la planète nécessite que nous examinons les démarches de dépollution et de réhabilitation avec d'autres yeux, ceux de l'accès de l'espace et à nos ressources naturelles à des fins publiques.

1330 Nous avons une occasion ici, dans ce projet, de faire un peu plus avec un peu d'apport financier additionnel. Il est possible d'envisager l'accès au public d'un site magnifique, situé à l'entrée d'une baie tout aussi magnifique, et d'allier à la fois le maintien d'une activité industrielle et la mise en valeur d'un milieu naturel.

1335 J'invite donc la cie Honeywell à partager notre réflexion et à participer avec la Municipalité de Grande-Île à la réalisation d'un projet d'une grande valeur écologique et environnementale sur l'Île-aux-Chats, celui de l'aménagement d'un parc accessible à la population. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1340 Si vous permettez, madame, messieurs, on aurait plusieurs questions à vous adresser, toujours dans le but de mieux comprendre. Tout d'abord pour madame le maire de Grande-Île. On vient d'entendre votre collègue de la municipalité de Salaberry-Valleyfield - je suis encore sur juste Valleyfield, ça se peut que je m'échappe, portez-moi pas grief pour ça, monsieur le maire - nous dire que sur le plan de la technique retenue par le promoteur - et là, je vous cite - que la
1345 technique retenue par le promoteur vous semblait appropriée.

Dans votre mémoire, madame le maire, vous nous dites que vous rejetez le statu quo mais que vous êtes prête à supporter toute solution de restauration du site de l'Île-aux-Chats. Vous traitez dans la partie - il y a deux points - l'acceptabilité environnementale en termes
1350 d'amélioration de l'environnement et, ensuite, au niveau de l'implication sociale.

Sur le premier point, vous parlez beaucoup en fonction de ce que vous avez vu lors de votre visite en Norvège, mais la phrase où vous allez le plus loin, c'est celle-ci... Et ma question, c'est : est-ce que vous allez plus loin que ça, est-ce que vous avez déjà des réponses à ça? Je
1355 vous cite :

« Dans la mesure où la solution technologique du projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats répondra à l'ensemble des questions relatives aux aspects environnementaux de façon acceptable, la Municipalité de Grande-Île supportera ce choix. »

1360

Compte tenu que, dans le texte, vous élaborez en fonction du projet tel que présenté légitimement par le promoteur, est-ce que, pour vous, c'est un projet qui vous convient jusqu'à preuve du contraire ou si vous laissez toujours sur la table, dans la balance, à la fois, parmi les solutions qui ont été surtout discutées, celle du promoteur, puis, de l'autre côté de la balance, celle du dragage, d'excavation, confinement à sec?

1365

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Je ne pense pas que ce soit à la Municipalité de trancher qu'est-ce qui est mieux, parce que, en fin de compte, il y a des experts peut-être plus qualifiés que nous, au niveau de la municipalité. Quand je regarde présentement les experts du ministère de l'Environnement vis-à-vis ceux de la compagnie, je pense qu'ils sont peut-être mieux placés pour faire le choix comme tel.

1370

Nous, ce qui est important, c'est que ce soit sécuritaire pour les citoyens puis qu'il se fasse quelque chose. Quand on est allés en Norvège, on a vu le recouvrement qui a été fait là-bas, mais par contre, comme je vous ai dit, tout a été testé avant en laboratoire - tout nous a été prouvé, tout nous a été expliqué - puis tout le monde est satisfait, ça fait que la situation nous semble appropriée.

1375

Mais quand on est venu au niveau de la première partie des audiences, bien, les gens ont beaucoup remis en question, puis ils parlent beaucoup de dragage puis... Là, je me dis, c'est plutôt au niveau de la Commission à faire la décision qu'est-ce qui serait souhaitable ou ce qui est peut-être mieux, puis nous, on va embarquer, du moment qu'il va se faire quelque chose qui est sécuritaire au niveau des gens, la population comme telle. On n'embarquerait pas dans quelque chose qui n'est pas sécuritaire.

1380

1385

LE PRÉSIDENT :

1390 C'est clair. On voulait savoir jusqu'où vous mettiez votre barrière à l'acceptabilité
environnementale. Des questions de mon collègue, M. Zayed, puis je vais revenir par la suite
également.

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

1395 D'accord.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1400 Votre accord pour le projet de réhabilitation est conditionnel. Vous avez soulevé dans
votre mémoire quatre points. Un de ces points touchait les mesures qui seront prises pour
minimiser les nuisances dues au trafic des camionneurs. Il y avait dans l'étude d'impacts un
certain nombre de mesures d'atténuation auxquelles se sont ajoutés certains éclaircissements
lors de la première partie de l'audience publique.

1405 Le fait que vous ayez mis cet aspect-là comme point explicite pour rendre conditionnel
votre support, est-ce que c'est donc dire que vous jugez que l'information que vous avez jusqu'à
maintenant est insuffisante et qu'il doit y avoir d'autres mesures de prises à cet effet?

1410 **Mme NICOLE L. SÉGUIN :**

1415 Pas nécessairement. Parce que, quand on a eu la première partie des travaux qui s'est
faite au niveau de l'île, la compagnie a été très responsable à ces niveaux-là, puis ils ont établi -
ce qu'on a déjà parlé en première partie des audiences - un comité tripartite composé des
représentants de la Municipalité, des citoyens et de la compagnie, puis toutes les plaintes qui
venaient du milieu étaient données suite au niveau de la compagnie.

1420 Ça fait qu'à ce moment-là, nous, l'expérience qu'on a eue à date avec la compagnie est
positive, parce que quand il y a eu des problèmes, ils se sont assis puis ils les ont réglés. Au
point de faire la rue Cardinal, parce que la rue Cardinal n'était pas là, puis que ça dérangeait

trop quand les camions passaient sur le bord de l'eau. C'était très dérangeant parce que, d'abord, il y en avait beaucoup, de camions.

1425

Ensuite, il faut dire que toute cette partie du bord de l'eau, c'est tous des terrains remplis, ça fait que c'est sûr que quand il passe toujours des gros camions, ç'a des inconvénients au niveau des maisons. A ce moment-là, la rue Cardinal a été bâtie pour éviter ça.

1430

Quand il y a eu des problèmes, que les camions... Au début, les camions étaient payés au voyage. C'est sûr que les gars roulaient, parce qu'à ce moment-là, c'est plus avantageux pour eux autres. La compagnie l'a réglé, puis ils ont changé le mode de paiement; à ce qu'on m'a dit, ils les ont payés à l'heure.

1435

A ce moment-là, à chaque fois qu'il y avait des situations qui causaient des inconvénients, la compagnie intervenait. Dans un contexte de ce que la Municipalité a vécu comme expérience à date avec la compagnie, on est porté à faire confiance à la compagnie parce que ç'a été positif au niveau de l'ensemble, puis les citoyens ont été très satisfaits de la façon que les choses se sont faites.

1440

Ça fait que c'est dans ce sens-là que je me dis... On le mentionne parce que c'est sûr que c'est important que la compagnie reprenne le même engagement qu'il y a eu dans la première partie puis qu'ils soient encore conscients qu'il y en a, des inconvénients. Parce qu'il ne peut pas passer un camion pratiquement à toutes les deux minutes sans qu'il y ait d'inconvénients. On est conscients nous aussi.

1445

Par contre, dans la mesure où on essaiera justement de limiter la vitesse, faire attention, mettre des produits pour atténuer la poussière, vérifier le niveau de bruit, ces choses-là, bien, on peut difficilement demander autre chose. Parce qu'il faut toujours bien qu'ils prennent les produits puis qu'ils les amènent au site à rénover, il faut qu'ils passent en quelque part.

1450

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1455

C'est bien. Vous avez indiqué, avec votre collègue aussi, l'importance que va revêtir dans le futur l'aménagement éventuel d'un parc riverain. Est-ce que vous avez analysé les sols, la nature chimique des sols sur l'île, en particulier sur le secteur que vous désiriez éventuellement aménager?

1460

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Je pense que M. Boudreault peut plus vous répondre à ce niveau-là vu que c'est notre consultant.

1465

M. PAUL BOUDREAUULT :

Il n'y a pas eu d'analyse de sols de faite. Ce qu'on vous a présenté là, c'est vraiment un concept basé sur un premier examen, je dirais, seulement de la surface des sols, puis en pensant que la zone aussi, qui était déjà exploitée comme un parc anciennement, se prête à ça. C'est évident que, dans les démarches pour aller plus loin, il y aura des vérifications à faire à ce niveau-là.

1470

1475

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Vous avez probablement entendu tout à l'heure M. Gervais indiquer, entre autres, que sur l'île - évidemment, nous n'avons pas le niveau de précision - sur l'île, les sols dépassaient le critère A du ministère de l'Environnement. Si une telle chose devait s'avérer réelle sur la partie que vous désirez aménager, est-ce que ça remettrait en question le projet d'aménagement?

1480

M. PAUL BOUDREAUULT :

1485

Bien, il est sûr qu'on croit déjà d'emblée qu'il y a une certaine partie minimale qui peut être aménagée, et dans le cas où d'autres parties ne s'y prêteraient pas, il y a d'autres endroit

sur le territoire de la municipalité où on pourrait reproduire une récupération des usages, il y a d'autres endroits qui se prêteraient à des créations de parcs.

1490

Donc, l'idée, c'est d'avoir au moins un minimum garanti d'investissements pour faire des aménagement, et si, dans le secteur immédiat, on ne peut pas le faire, on pourra le faire ailleurs sur le territoire de la municipalité. Il y a beaucoup d'opportunités à ce niveau-là.

1495

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Est-ce que vous avez envisagé un projet comme celui-ci déjà avec le promoteur?

1500

M. PAUL BOUDREAUULT :

Si on a envisagé déjà avec le promoteur...?

1505

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Est-ce que vous avez discuté d'un projet comme celui de l'aménagement d'un parc riverain avec Honeywell?

1510

M. PAUL BOUDREAUULT :

Oui, il y a eu des discussions de faites pour initier aussi des discussions avec l'industriel actuel sur l'île, mais on n'a pas conclu aucune entente à ce niveau-là.

1515

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Et est-ce que Honeywell s'est montrée disposée à participer éventuellement aux travaux d'aménagement?

1520

M. PAUL BOUDREAUULT :

Oui, il y a une ouverture là-dessus mais on n'a pas conclu encore sur l'envergure des travaux qui pourraient être réalisés. On en est là.

LE PRÉSIDENT :

1525

Vous nous parlez d'une certaine ouverture - en complément à la question de mon collègue - par rapport à Honeywell. Je reviens sur la question initiale : également en fonction de PCGL, qui est le propriétaire actuel, est-ce qu'il y a ouverture également ce côté-là? Où en êtes-vous dans vos démarches?

1530

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Présentement, il n'y a pas eu de contact d'une façon poussée avec la compagnie qui est présentement propriétaire des lieux comme tels. On a une possibilité de discussion avec eux, patronnée par Honeywell, qui pourrait amener justement l'éventualité que la situation évoluerait.

1535

Où on a un peu de discuté - puis c'est avec la Ville de Valleyfield, parce que, éventuellement, il y aura probablement fusion de l'ensemble des municipalités - c'était : qu'est-ce qui intervient après, puis c'est quoi les possibilités qu'on peut offrir au niveau de la compagnie. Parce que c'est sûr, eux autres, qu'ils ont une partie qui peut y avoir des risques - comme il y a une voie ferrée, il y a des camions de transport qui entrent sur le site - de quelle façon on pourrait minimiser ces problèmes-là puis en prendre la responsabilité. Ça, c'est tous des points qu'on a commencé à étudier présentement et qu'on espère arriver avec une situation acceptable pour tout le monde.

1540

1545

LE PRÉSIDENT :

Toujours sur le projet. Est-ce que vous avez évalué quantitativement, c'était de l'ordre de combien en termes de dollars?

1550

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

1555 Dépendemment de la grosseur de ce qu'on fait, mettons, comme possibilité de travail.
C'est sûr que si vous faites tel que sur le plan, avec un stationnement tout asphalté et toutes les
pistes cyclables asphaltées au complet, ça peut aller à 1 million \$. Ça peut jouer à peu près
entre 300 000 \$ et 1 million \$. C'est sûr que si on prend le projet à 300 000 \$, bien, les arbres
vont être moins gros; il va y en avoir autant mais il va être misé sur une plus longue période.
Tandis que si on y va avec l'aménagement tel quel, bien, à ce moment-là, il est tout de suite...

1560

LE PRÉSIDENT :

1565 D'un autre niveau d'intervention, on a entendu tantôt - la Commission s'informait auprès
du présentateur antérieur, parce que la Commission s'intéresse aux préoccupations du milieu -
vous réferez dans votre document aux préoccupations du milieu, de vos commettants, que vous
transmettez sous forme de recommandations mais également de différents points, sur le plan
technique, de l'environnement.

1570 Qu'est-ce qu'il en est pour vous de ce niveau de préoccupations de vos commettants par
rapport aux eaux rouges en particulier, plus précis? Est-ce que c'est quelque chose que vous
entendez, est-ce que c'est quelque chose qui a fait l'objet - je ne sais pas - de plaintes auprès de
la Municipalité dans le passé? C'est quoi le niveau... de sa nature?

1575 **Mme NICOLE L. SÉGUIN :**

C'est le point qui a provoqué la compagnie à faire une deuxième étape pour travailler au
niveau des eaux à cause des plaintes des citoyens compte tenu que, comme vous avez vu ce
matin quand on est allés au site, toutes les maisons sur le bord de l'eau, l'autre côté, c'est des
1580 belles maisons, puis les gens sont soucieux de conserver la valeur de leurs propriétés.

1585 Ensuite, bien, du fait que, présentement, l'eau vient rouge par grands vents... Vous
avez vu ce matin, c'était venteux mais pas assez, il aurait fallu y aller «v'là» deux jours, on
aurait vu vraiment les eaux rouges. Ce n'est pas continu, mais du fait que la situation existe, il
reste une certaine crainte au niveau des gens. Parce que vous avez vu, pareil comme moi, que
les gens du bord de l'eau sont au bord de l'eau puis ils ont des piscines dans leur cour.

1590 Ça fait qu'il reste une certaine crainte présentement compte tenu de l'évolution de la situation. Moi, quand j'étais jeune, on se baignait là, tout le monde se baignait autour, puis directement dans le lac, chose que les gens ont peur de faire présentement. C'est pour ça que la compagnie, justement, c'était la plus grosse...

1595 Quand la compagnie a commencé en 1993 de parler de faire justement la phase aquatique, c'était à la demande des citoyens qui se plaignaient justement de l'eau rouge par rapport à la valeur de leurs propriétés, par rapport à la dévaluation, par rapport... Depuis 1993 que le mouvement est enclenché, avec les études qu'ils ont faites, tout, on arrive présentement en l'an 2002.

LE PRÉSIDENT :

1600 Très bien. Un autre niveau de crainte qu'on a entendu dans un autre mémoire, c'était que dans le cas où est-ce qu'il y avait excavation, que ça ne devait pas être mis sur l'île mais acheminer à l'extérieur le matériau qui pourrait être dragué. A la fin de la première partie de

1605 l'audience publique, votre dernière intervention, c'était que vous entendiez comme maire que les gens disaient - et je vous cite approximativement - c'était «touchez pas à ça», la question des sédiments. A quoi vous référez? C'est à quoi vous pensez quand vous avez dit ça?

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

1610 C'est des gens qui travaillaient à la compagnie directement, qui ont travaillé, mettons, comme... Trois personnes avec qui j'ai parlé, qui ont plus de 40 ans de service au niveau de la compagnie, qui me disaient : «Présentement, du fait que ça fait tant d'années que c'est dans l'eau, c'est solide à présent, c'est solidifié. Vous êtes mieux de favoriser qu'ils recouvrent puis

1615 que ça reste là, que si vous remettez tout en suspension par le dragage, puis là, vous allez tout rejouer...»

1620 Eux autres prétendaient - moi, je ne l'ai pas expertise pour vous donner ça - eux autres prétendaient que ce serait plus compliqué de contrôler la qualité à ce moment-là du fait qu'on remettait tout en suspension dans l'eau. Pour les employés qui avaient travaillé là.

1625 C'est sûr qu'au niveau des citoyens, quand on a commencé à parler justement du projet de recouvrement, il y avait certains citoyens qui nous disaient «bien, on est pour le dragage». Quand on est allés en Norvège, c'est là qu'on a appris que le ministère de l'Environnement avait fait une recommandation à la compagnie que ce soit remis sur l'île à nouveau et non transporté à l'extérieur.

1630 Quand, nous, on est revenus dans le milieu, on a dit aux gens : «Écoutez, là, vous voulez le dragage parce que vous pensez qu'ils l'envoient chez Stablex. Ce n'est pas ça. Ils vont nous faire un autre géotextile, sur l'île pour prendre les sédiments là pour les mettre sur l'île, puis là, ils rebrassent tout, puis...» Là, les gens, ils voyaient que ce n'était plus la même chose.

LE PRÉSIDENT :

1635 Est-ce que vous sentez qu'il y a des préoccupations de vos commettants par rapport au confinement terrestre actuel dans les deux cellules qui sont sur l'île?

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

1640 Moi, je ne crois pas. Moi, je ne crois pas. Les gens n'ont pas accès à ça. On est allés ce matin, mais les gens n'ont pas accès à ça. Puis présentement, il n'y a pas de... C'est vérifié régulièrement, les tests ont été produits au niveau du ministère de l'Environnement à Valleyfield. Les gens peuvent vérifier, ceux qui sont intéressés, parce que c'est public, puis à ma
1645 connaissance, je ne sais pas si les gens font vraiment tout ça. Moi, je crois pas. Parce que les gens étaient très, très contents qu'il se fasse quelque chose. Parce que, déjà, la qualité a changé au niveau de l'île comme telle; au lieu de voir des grandes surfaces contaminées, bien, au moins ils voient des pentes vertes qui fait l'île. De chez eux, ils ne voient même plus pratiquement la compagnie. Vous voyez juste une partie du haut de la compagnie; avant, vous

1650 voyiez tous les bâtiments de la compagnie. Là, vous ne voyez plus ça avec les pentes qu'ils ont faites. Ça fait que de leur vue de chez eux, c'est plus beau.

LE PRÉSIDENT :

1655 Dans une autre optique de préoccupation. Lors de la première partie de l'audience publique, il avait été question, malgré l'aqueduc qui a été installé dans les années 1992, 1995 approximativement, qu'il y avait une possibilité que certaines personnes prennent leur eau potable encore avec des puits à même leurs terrains, et il avait été question de faire une vérification auprès de la Municipalité. Est-ce que ç'a été fait?

1660

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Oui, ç'a été fait. C'est parce que, même si vous passez les services puis que le service passe chez vous, quand les gens sont déjà installés, ils ne sont pas obligés de prendre le service, ils peuvent maintenir... Ça fait qu'il reste à peu près trois, quatre résidants qui n'ont pas accepté de prendre le service comme tel. C'est le choix du citoyen de choisir de garder son puits ou de prendre les services municipaux qui passent. Mais, par contre, ç'a été proposé puis

1665

ç'avait été fait dans la première partie des travaux.

1670

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Vous mentionnez dans votre mémoire à la page que parmi les préoccupations de la Municipalité, ça concerne nommément la perte potentielle de certains usages dans le secteur de l'Île-aux-Chats, notamment à cause de la présence d'ouvrages permanents, les digues de protection qui doivent être probablement celles qui vont être aménagées à même le projet de recouvrement. C'est quoi les usages, la perte d'usages auxquels vous référez? Monsieur Boudreault.

1675

1680

M. PAUL BOUDREAUULT :

Oui. C'était principalement relié à la navigation de plaisance vu que c'est un plan d'eau qui est très accueillant pour les petites embarcations. Puis souvent, les gens utilisaient le secteur pour accoster à l'île, alors ils n'auront plus cette possibilité d'accéder à ce secteur-là.

1685

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1690

Monsieur Zayed.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1695

Vous avez évoqué tout à l'heure l'importance pour, notamment, les propriétaires riverains, de pouvoir pratiquer des activités récréatives, notamment la baignade. Vous avez fait aussi une association très claire entre la couleur rouge et la crainte suscitée chez les propriétaires riverains.

1700

Admettons que le projet de réhabilitation, tel qu'il est présenté, se réalise et que la zone A, qui a été identifiée par le promoteur, soit la zone d'intervention... La majorité des propriétaires riverains, finalement, ils longent la zone B, qui a, elle aussi, un certain niveau de contamination qui a été présenté dans le cadre de l'étude d'impacts. Est-ce que ce sera uniquement sur la base de la couleur rouge que les propriétaires riverains prendront leur décision d'aller se baigner ou pas, et est-ce que, vous, au niveau de la Municipalité, vous allez quand même regarder attentivement la caractérisation de la zone B qui a été faite dans l'étude d'impacts avant de prendre une décision de recommandation quelconque à votre population en particulier riveraine?

1705

M. PAUL BOUDREAU :

1710

Ce qui est prévu pour remise en état pour la baignade, par exemple, c'est dans le secteur - j'ai remis la carte - c'est dans le secteur qui n'est pas touché par les zones colorées. Mais c'est des zones qui, actuellement, ne sont pas utilisées pour la baignade, c'est des zones qui ont été tout simplement limitées en termes d'accès et que la population ne peut plus y aller.

1715

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

1720

C'est la partie de la petite plage, qu'on a vue ce matin, qui est complètement de l'autre côté, ça fait qu'à ce moment-là, ça ne touche pas cette partie-là. Parce que la partie des eaux rouges, ça vient sur la pointe, comme on a vu ce matin. Du fait que le vent s'oriente comme ça, à ce moment-là c'est cette partie-là de l'eau qui devient rouge. L'autre partie, ça n'y va pas parce que ce n'est pas le mouvement naturel des eaux. Ça fait qu'où on a proposé la plage, ce n'est pas dans le mouvement où les eaux rouges vont, elles vont par l'autre côté.

1725

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

1730

J'ai très bien compris où était l'endroit précis où vous planifiez l'aménagement d'un parc riverain. Non, je faisais plutôt allusion à votre commentaire à l'effet que les propriétaires riverains se sentent craintifs et c'est la raison pour laquelle ils auraient aménagé des piscines alors qu'ils sont juste en rive du lac Saint-François.

1735

Je vous pose la question : le projet de réhabilitation, s'il était réalisé, est-ce que vous croyez que les propriétaires riverains vont avoir confiance dans la qualité l'eau et se baigner sans problème, et est-ce que, vous, comme responsables ou qui avez une certaine responsabilité sociale, vous allez analyser les données relatives à la contamination des eaux dans la zone B avant d'émettre des recommandations quelconques par rapport à des pratiques d'activités récréatives, notamment la baignade?

1740

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'avis de non-baignade. Les faits font que les gens ne l'utilisent pas et ne se baignent plus. Il n'y a pas eu preuve que c'était contaminé puis que les gens ne pouvaient pas se baigner. Je crois, en tout cas.

1745

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

D'accord. Donc, pour vous, l'absence de couleur rouge va rassurer les citoyens qui vont...

1750 **Mme NICOLE L. SÉGUIN :**

C'était la partie qui chicotait les gens, c'était ça qui dérangeait les gens, c'était la vue de la couleur rouge, qui leur faisait penser, évidemment, qu'il y avait d'autre chose en dessous de ça puis qui les fatiguait. C'est toujours ce qu'ils nous ont parlé.

1755

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Merci.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être un dernier point si vous permettez. Comme on disait tantôt, il y a deux grands points sur l'aspect environnemental et ensuite sur l'aspect implication sociale du promoteur, et ç'a l'air d'être un élément majeur dans votre mémoire, jumelé aux interventions de monsieur le maire de Valleyfield qui a fait référence à de nombreux cas d'implication d'industriels régionaux également dans le passé ou même jusqu'à assez récemment aussi.

1765

Vous faites référence que vous voulez être partie intégrante - je reprends le vocabulaire - partie prenante de ce qui va se passer. Et vous avez dit tantôt où est-ce que vous étiez dans votre démarche par rapport, je dirais, au promoteur mais également au propriétaire.

1770

Si on revient en arrière, cette implication sociale, comment ça s'est mesuré lors des travaux de confinement terrestre sur l'île il y a quelques années?

1775

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Il y a eu la partie... Comme je vous ai dit tantôt, la compagnie a fait les travaux sur la rue Cardinal pour que les camions puissent passer...

1780

LE PRÉSIDENT :

Mais je parle d'implication sociale, pas de mesures d'atténuation ou de mesures de mitigation, de dérangement.

1785

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Aussi, sur le bord de l'eau, les services ont été posés et la compagnie a payé la partie pour l'eau au complet jusque... Ça donne pas loin de... moi, je dirais 3 kilomètres à peu près si on parle du point pour aller jusqu'au camp Bosco, à peu près 3 kilomètres de long, puis ils ont mis les services de l'eau pour s'assurer que c'était...

1790

Quand on calcule ce qu'il y a eu comme retombées, il y a eu aussi une partie de prévue pour le bassin de surpression pour assurer la pression de l'eau dans la zone industrielle. Si on calcule l'ensemble des retombées qu'il y a eu au niveau du premier projet, ça va à peu près à 10 pour cent - pas loin, en tout cas, pas loin.

1795

LE PRÉSIDENT :

A ce moment-là, compte tenu de ce que vous avez dit précédemment de ce que vous avez dit lors de votre séjour en Norvège où vous dites que la compagnie, là-bas, est allée pour 10 pour cent - dans votre mémoire, dans les annexes, je pense que vous mentionnez de 10 à 15 pour cent de la valeur du projet - est-ce que c'est un objectif que vous maintenez eu égard au projet actuel?

1800

1805

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

Moi, je pense qu'à chaque partie qu'une compagnie entreprend des projets, il devrait y avoir une retombée sociale à chaque niveau. Parce que, sinon, la compagnie fait un bout, puis après ça, bien, ils sont libérés de toutes leurs obligations sociales comme telles. Tandis que si c'est maintenu à chaque partie de projet, le milieu en profite à chaque niveau.

1810

LE PRÉSIDENT :

1815 Pour vous, donc, quand vous mentionnez l'application du principe de compensation, compensation se traduisant par une implication sociale dans des projets communautaires auxquels vous êtes associés?

Mme NICOLE L. SÉGUIN :

1820 Oui. On travaille au niveau des autres compagnies qu'il y a dans la municipalité au même niveau. Parce que quand les compagnies sont situées en milieu urbain... Ce qui est arrivé, c'est que, avant, c'était beaucoup campagne chez nous, ça fait qu'il y a beaucoup de choses qui se sont installées, puis qu'ils ont des droits acquis, mais qui ne sont plus tellement autorisés au niveau du schéma d'aménagement comme tel - ça fait qu'ils fonctionnent par droits
1825 acquis - mais à ce moment-là, ils causent des inconvénients au milieu.

Nous autres, au niveau du conseil, on pense fermement qu'il doit y avoir compensation
1830 à ce moment-là pour les inconvénients qu'ils créent dans la municipalité comme telle. Ça fait que, à date, à chaque fois qu'on travaille par entente avec une compagnie pour favoriser, mettons, différentes choses qui est avantageux, on travaille toujours dans une position de gagnant/gagnant où c'est avantageux pour la compagnie mais où, également, le milieu va retirer une compensation justement pour venir faire la contrepartie des inconvénients que la compagnie
1835 crée dans le milieu.

Parce qu'on est choyé en termes de compagnies... On a des problèmes dans le sens qu'on a des compagnies qui prennent beaucoup d'étalement urbain. Ça fait qu'on a un gros, gros clos de bois, c'est le plus gros vendeur de bois de pin blanc en Amérique du Nord - il fournit
1840 tous les Rona - tout vient chez nous, ça prend bien de l'entreposage, ça. On a une grosse compagnie de tuyaux, Brunet Ciment; ça aussi, c'est de l'entreposage. Puis on a une carrière en plein milieu de la municipalité. Ça crée des problèmes.

Ça fait qu'il faut que les gens soient conscients qu'à un moment donné, il faut qu'il y ait de retombées positives, que les gens n'aient pas juste les inconvénients parce que ces gens-là

1845 ont des droits acquis dans le milieu. La compagnie, présentement, a des droits acquis au niveau industriel, mais il reste qu'il y a des inconvénients.

1850 Ça fait que je pense que c'est des choses qu'il faut qu'elles soient gardées en ligne de compte par justice pour le citoyen, sinon le citoyen a juste les inconvénients, il n'a jamais d'avantages. C'est la façon, nous, qu'on travaille au niveau du conseil, essayer que ce soit équitable pour tout le monde, jouer dans des situations gagnante/gagnante. On négocie des choses, c'est proposé après à la population, le cheminement se fait, puis on règle les problèmes, mais avec l'avis des gens. Ça fait que, comme ça, bien, tout le monde est satisfait parce que tout le monde y gagne.

1855 Parce que, de toute façon, les gens qui ont des droits acquis, ils ne partiront pas demain matin même s'ils sont bien dérangeants. Ça fait que je pense que c'est de s'organiser pour vivre le plus possible ensemble, puis que tout le monde y trouve son compte à un moment donné, puis que ce soit profitable pour les gens.

1860 Comme vous avez vu ce matin, la zone, c'est une très belle zone, ça fait que si on est capable de redonner une partie de la zone où les gens pourront avoir accès, sous forme de pistes cyclables ou de pistes pédestres, les gens vont être satisfaits. Je dois vous dire que pour monter la présentation, on voulait avoir des photos du temps pour vous montrer la plage telle qu'elle était dans le temps, on n'a pas été capable de trouver, on a trouvé des choses qui se rapprochaient mais jamais exactement ce que c'était.

1870 Mais tous les gens qu'on a approchés en leur disant «notre but, c'est d'essayer de remettre un parc sur l'île» nous approuvaient puis ils nous trouvaient des contacts, «appelle monsieur Untel, lui, je pense qu'il en a peut-être, des photos», ou ils en parlaient à un autre, l'autre m'appelait, disait «bien, je pense que j'en ai, des photos, venez voir ça si ça fait votre affaire». J'ai dû voir une quarantaine de personnes, puis tout le monde était d'avis que c'était une excellente idée, qu'on remette un parc là. Parce que les gens d'un certain âge - pas les jeunes mais les gens de mon âge - savent comment c'était, ce coin-là, avant, puis comment 1875 c'était agréable comparativement à à présent, puis les gens souhaitent à ça, ça fait que c'est dans cette optique-là qu'on essaie de travailler.

M. DENIS LAPOINTE :

1880 Me permettez-vous un petit commentaire...

LE PRÉSIDENT :

1885 Oui, monsieur le maire, oui.

M. DENIS LAPOINTE :

1890 ... additionnel qui va appuyer la conclusion de Mme Séguin. Dans l'exposé de M. Gervais tout à l'heure, il y avait une préoccupation qui était manifeste, celle de s'assurer qu'il y aura, à moyen ou long terme, un suivi. La meilleure façon d'avoir un suivi environnemental, c'est de permettre l'accès à la population à ce site-là., vous aurez autant d'inspecteurs que de visiteurs dans ce lieu-là et on pourrait avoir l'assurance qu'il y a à quelque part une interface industrielle et environnement.

1895 Si je reprends l'exemple de la CEZ, je vous disais dans le texte qu'il y a une cinquantaine de mille visiteurs, bien, c'est autant d'inspecteurs de ce site-là, et vous pouvez être assurés que l'entreprise s'assure, elle, à partir des points de prélèvement qu'elle a maintenus sur le site pour s'assurer qu'il n'y a pas un crevassement de leur bassin ou un exutoire qui se développe, ils sont là d'une façon régulière. Parce qu'ils savent qu'en périphérie, puis de façon régulière, il y a des visiteurs là et qu'ils voudront s'assurer de la pérennité de l'installation. Voilà.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

1905 Très bien. Madame le maire, monsieur le maire, monsieur Boudreault, nous vous remercions.

1910 Pendant le jeu des chaises musicales, nous invitons les prochains intervenants avant la pause, c'est-à-dire Mme Lise Parent et M. Harvey Mead. Bonsoir, madame, bonsoir, monsieur.

M. HARVEY MEAD :

1915 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1920 Nous vous écoutons.

M. HARVEY MEAD :

1925 Je vais prendre quelques minutes pour expliquer un peu pourquoi nous sommes ici. L'UQCN se donne trois mandats, trois objectifs, soit la protection de la biodiversité, le maintien des écosystèmes et, c'est un grand champ, l'objectif de s'assurer que le développement soit le plus durable possible. On intervient dans toutes sortes de domaines de développement économique et social.

1930 Le dossier ici, c'est un dossier qu'on traite assez rarement, c'est vraiment un dossier de restauration, que, normalement, nous voyons sous l'égide d'autres joueurs. Comme, par exemple, le Comité ZIP Haut-Saint-Laurent, nous sommes très conscients du travail de SVP aussi, un autre requérant. Mais dans le cas de l'Île-aux-Chats, il y a deux éléments. En premier - qui n'est pas dans mon mémoire et je ne suis pas pour mettre beaucoup de temps là-dessus -
1935 ça fait au moins 13 ans que le processus de l'évaluation environnementale est en révision. Et il y a quatre ou cinq ans, lors d'un des étapes de ce processus-là, nous avons soumis un mémoire face à la préoccupation d'entreprises quant au temps que ça prend pour aboutir à une décision.

1940 Il est quand même important de constater que ç'a pris plus de trois ans entre le moment du dépôt de l'étude d'impacts et le mandat donné au BAPE, et, d'après ce que je comprends de

la situation, les changements dans la situation ne sont pas énormes par rapport à il y a trois ans et plus.

1945 Dans notre mémoire, nous avons suggéré que ce serait peut-être une bonne façon d'améliorer le temps et de répondre aux craintes, aux préoccupations de l'entrepreneur, que de dire «écoutez, le ministère de l'Environnement accepte comme recevables les études d'impacts et c'est à l'audience que des failles, des faiblesses soient relevées», comme, apparemment, au moins certaines questions techniques ont été soulevées lors de la première phase de l'audience.

1950 Mais, plus particulièrement, il s'agit d'un dossier qui risque de faire une sorte de jurisprudence. Il y a eu beaucoup de dragage autour des ports, le long du fleuve, pour récupérer l'usage des quais, mais, à notre connaissance, il n'y a pas beaucoup de cas où il y a eu un effort de «rémédiation» des sédiments, même s'il y en a tout le long du fleuve. Le but principal du mémoire, c'est d'intervenir parce que c'est un cas où la technologie est en cause et pourrait constituer une sorte de jurisprudence.

1955 Je possède un doctorat en philosophie et je suis très content de pouvoir vous présenter Mme Lise Parent pour la présentation des éléments techniques. Mme Parent détient un doctorat en écotoxicologie et est professeur à la télé-université, et c'est elle la principale auteure du mémoire qui a quand même été soumis... pas le texte, mais le dossier, au conseil d'administration, et j'ai été mandaté à suivre le dossier avec Mme Parent. Alors elle va probablement vous lire quelques sections du mémoire pour que les gens dans la salle puissent quand même connaître le contenu de ce que nous avons proposé.

1960
1965 **Mme LISE PARENT :**

1970 Bonsoir. Après avoir consulté les documents afférents au projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats et puis après avoir assisté à la première partie d'audience, l'Union québécoise pour la conservation de la nature vous transmet son mémoire dans lequel elle fait part de son opinion.

1975 Alors nous sommes d'avis que les préoccupations qui ont motivé notre demande d'audiences publiques restent toujours présentes. En effet, la documentation ainsi que les divers avis d'experts entendus lors de la période d'information nous confirment que plusieurs points du projet restent très problématiques.

1980 Nous présentons nos arguments dans le mémoire de la façon suivante : l'intervention limitée à la zone A, la contamination de la zone B, la solution proposée, le remblayage dans l'habitat du poisson et la remise du milieu dans son état naturel.

1985 Concernant l'intervention limitée à la zone A, deux zones d'étude ont été déterminées par le promoteur. C'est d'abord la zone d'étude immédiate qui inclut le littoral de l'Île-aux-Chats, la baie nord-est et la portion fluviale en aval de l'île, et la zone d'étude élargie qui comprend la zone entourant l'île à l'intérieur d'un rayon de 3 kilomètres. Les échantillons de sédiments prélevés et analysés autour de l'île révèlent des teneurs en métaux qui excèdent les critères de qualité pour les sédiments.

1990 Nos préoccupations sont à l'effet que l'intervention proposée par le promoteur se limite à la zone A seulement. La zone B présente une contamination importante également. Alors qu'advient-il de la contamination de cette dernière zone? Nous n'avons pas eu de réponse à cette question.

1995 Nous considérons que, même si le promoteur identifie la contamination de la zone A comme étant des sédiments contaminés, il s'agit de déchets industriels, c'est de la cendre de pyrite. Il est donc évident que cette partie du moins doit être restaurée. Ces déchets devraient être confinés aussi sévèrement que l'étaient les déchets de Honeywell sur l'Île-aux-Chats.

2000 Concernant la contamination de la zone B. Les commentaires du ministère de l'Environnement du Québec et les données chimiques montrent que, à tout le moins, la partie près de l'Île-aux-Chats mériterait d'être restaurée. Cette contamination semble plausible puisque des fossés qui drainaient l'île contaminée à l'époque et des effluents y ont déjà été déversés. En effet, les concentrations de métaux dans la zone B et dans la zone C sont plus élevées que les
2005 critères du ministère de l'Environnement.

2010 Même si le promoteur a utilisé l'approche du poids de la preuve pour évaluer si les contaminants posaient problème, cette approche, valable en soi, a été mal utilisée. Le promoteur a fait un choix au niveau des pondérations accordées à chacun des trois groupes retenus, soit la chimie des sédiments, l'analyse de la toxicité, la structure de la communauté benthique, et c'est ce choix-là que le ministère a questionné assez abondamment.

2015 C'est l'aspect «test de toxicité» qui ne semblait pas présenter la sensibilité et la qualité nécessaires pour l'évaluation, principalement pour des raisons de variabilité, autant dans les résultats sur les échantillons des trois zones à l'étude que sur la variabilité assez élevée pour les échantillons des zones de comparaison.

2020 Cette variabilité importante au niveau des zones de comparaison vient contraindre le pouvoir statistique de résolution de l'outil qui est utilisé entraînant ainsi un manque de discrimination entre les échantillons. En ce moment une analyse toxicologique plus qualitative serait plus adéquate pour dégager les différences importantes entre les stations.

2025 Comme l'expliquait en séance tenante l'un des experts du ministère, il importe de reprendre l'analyse d'évaluation de la toxicité des sédiments de la zone B, surtout parce que, parmi les trois composantes de l'analyse TRIAD, c'était souvent la réponse des tests de toxicité qui différaient des deux autres types de réponses.

2030 Par ailleurs, le cumul des indicateurs benthiques, toujours comme composantes à l'analyse TRIAD, a fait en sorte qu'on se retrouve avec des indicateurs redondants ou qui se recourent, ce qui entraîne une certaine dépendance entre chacun des indicateurs. Nous considérons qu'un indicateur plus global que la diversité biologique aurait été un meilleur indicateur de la communauté benthique. Malgré tout ce que je viens de dire, les données prises dans la zone B semblent répondre à l'analyse en démontrant quand même un problème écotoxicologique.

2035 Par ailleurs, si on utilise la même logique que celle sur laquelle s'appuie le recouvrement de la zone A, on pourrait alors justifier également un remblayage supplémentaire de plusieurs de mètres carrés dans la zone B. Cette situation nous apparaît très inquiétante.

2040 Concernant la solution proposée. La solution retenue par le promoteur pour remédier à la situation des sédiments contaminés est le recouvrement *in situ* des sédiments contaminés. Quoique cette méthode pour restaurer les sédiments de surface contaminés dans les milieux aquatiques tentent d'isoler les contaminants à l'aide d'une couche de matériaux propres, nous mettons en doute son efficacité pour la cendre de pyrite dû à la finesse des particules de celle-ci.

2045 On parle ici de particules inférieures à 30 microns pour la cendre de pyrite alors que la porosité de la membrane proposée est de plus de 30 microns.

 Un autre aspect concernant la solution proposée, qui est assez déroutant, est qu'il semble que la cendre de pyrite serait traitée de façon moins sévère dans le milieu aquatique que

2050 lorsqu'elle était sur l'île puisque, lorsque les cendres étaient sur l'île, la solution adoptée était alors de les encapsuler pour ne pas contaminer l'eau. Maintenant que la même contamination se retrouve dans l'eau, on préfère la recouvrir. Nous considérons qu'il s'agit là d'une approche de deux poids deux mesures.

2055 De plus, même si la technologie préconisée par le promoteur semble avoir donné des résultats encourageants en Norvège, nous mettons en doute la comparaison étant donné que l'environnement n'est pas le même. En Norvège, le projet avait lieu dans un fjord où il est plus facile d'isoler les contaminants. Dans le cas qui nous concerne, rien ne nous prouve que l'application de cette technologie dans un milieu plus évasé serait efficace.

2060 Le représentant norvégien a aussi fait comprendre à la Commission que l'espace pour disposer de ces volumes de déchets n'est pas facilement disponible dans un fjord. Considérant la nature, le volume et la présence d'éléments toxiques dans les résidus, l'UQCN demande que soit exigé du promoteur l'aménagement d'une cellule étanche sur le site de l'île.

2065 Une autre raison qui motive notre recommandation est liée au fait qu'il existe très peu d'exemples semblables de confinement avec des géotextiles dans la région du Québec, et qu'on ne voudrait pas instaurer une pratique non validée. De plus, le fait d'enlever des déchets industriels du milieu et de les porter dans une cellule étanche sur l'île permet de récupérer un volume équivalent d'habitats fauniques.

2070

2075 Concernant le remblayage dans l'habitat du poisson. La solution proposée par le promoteur consiste à recouvrir 100 000 mètres cubes de déchets constitués principalement par de la cendre de pyrite, par environ 90 000 mètres cubes de pierres concassées, pour un total d'environ 190 000 mètres cubes qui correspond en soi à une perte de 190 000 mètres cubes de l'habitat du poisson.

2080 L'aménagement proposé par le promoteur est loin de compenser la perte d'habitat et on peut prédire que tout bris - que ce soit par les glaces, ou par les racines des plantes, ou autres - à cette structure se traduirait invariablement par un ajout de gravier dans le milieu récepteur continuant ainsi l'empiètement sur l'habitat du poisson.

2085 Concernant la remise du milieu dans son état naturel. Selon le promoteur, la restauration projetée serait conçue de façon à recréer et, parfois, à améliorer les habitats qui étaient présents avant la restauration. Selon lui, l'environnement aquatique serait amélioré et permettrait le développement de communautés végétales et fauniques diversifiées.

2090 Cependant, nous croyons que la remise dans son état naturel de ce milieu aquatique serait sûrement la mesure permanente la plus judicieuse puisqu'elle permettrait à la nature de reprendre ses droits et que c'est également la plus prometteuse dans l'éventualité d'une baisse des niveaux des grands lacs et du fleuve. Cette dernière éventualité est prévue par les scientifiques qui étudient le phénomène des gaz à effet de serre et du réchauffement climatique.

2095 Le confinement des déchets et sédiments contaminés hors du fleuve aura aussi comme avantage de pouvoir mieux le surveiller et de s'assurer ainsi qu'aucune fuite ne puisse venir recontaminer le milieu restauré.

2100 Enfin, pour conclure, l'UQCN reconnaît l'intérêt, pour la région de Valleyfield et pour la société québécoise en général, de voir le projet de restauration se réaliser. L'intervention de l'UQCN cherche à identifier certains éléments importants du projet qui méritent une bonification afin d'éviter une situation où des déficiences auraient, à moyen ou à long terme, des impacts sur l'environnement et sur la santé de la communauté régionale, ou qui relève de considérations plus globales à l'échelle nationale et internationale.

2105

L'UQCN recommande que le projet soit bonifié de trois façons : premièrement, en réévaluant le risque écotoxicologique des sédiments par l'octroi d'un poids égal aux trois composantes de l'analyse TRIAD, soit la caractérisation chimique du milieu, les bioessais et les mesures de populations dans le milieu; en réévaluant les superficies de sédiments à décontaminer à la lumière des résultats obtenus en 1; et en optant pour la restauration par dragage et entreposage sur l'île dans les cellules existantes ou nouvelles.

2110

LE PRÉSIDENT :

2115

Merci. Quelques questions. Je passe la parole immédiatement à mon collègue, M. Zayed.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2120

Bonsoir. Vous soulevez un point dans votre mémoire pour justifier la remise du milieu dans son état naturel et vous invoquez l'éventualité d'une baisse des niveaux des grands lacs et du fleuve. Est-ce que vous avez un peu plus d'informations que vous pourriez nous donner à cet effet?

2125

Mme LISE PARENT :

Je ne pourrais pas vraiment vous donner d'informations actuellement. Je pourrais en chercher pour vous la faire parvenir, par contre. Mais le fait qu'il y ait des variations de niveaux du fleuve puis le fait aussi que s'il y avait un remblayage qui augmenterait, qui élèverait les sédiments feraient en sorte qu'il pourrait y avoir une exposition plus grande des sédiments, ou des berges, ou de la rive de l'île.

2130

M. HARVEY MEAD :

2135

Si cela n'a pas été soulevé à date, il y a une équipe d'experts au sein d'Environnement Canada qui travaille ça depuis au moins 10 ans et qui certainement pourrait alimenter la réflexion de la Commission.

2140 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

M. Cloutier me disait qu'il y avait effectivement des documents sur le site, mais je voulais quand même avoir votre avis. J'avais une question aussi... Vous ne le dites pas explicitement, mais presque, dans votre mémoire à l'effet que le confinement en milieu aquatique serait un
2145 confinement moins sévère qu'un confinement en milieu terrestre - et je vous cite :

«Ces déchets devraient être confinés aussi sévèrement que les déchets de Honeywell sur l'Île-aux-Chats.»

2150 Ce qui laisse sous-entendre ce que je viens de vous indiquer. Pourriez-vous élaborer un peu là-dessus? Pourquoi, selon vous, le confinement... ou le projet tel qu'il est présenté, donc, le confinement ou le recouvrement *in situ*, serait un confinement moins sévère qu'un confinement en milieu terrestre?

2155 **Mme LISE PARENT :**

Dans le projet de restauration des déchets qu'il y avait sur l'île, l'option qui a été prise à ce moment était de prendre les déchets et de les encapsuler dans des cellules étanches, où il y avait un suivi, et caetera. Le même type de déchets en partie se retrouvent dans le milieu
2160 aquatique, puis maintenant qu'ils sont dans le milieu aquatique... Ah oui, puis une des raisons pour lesquelles on les avait encapsulés dans des cellules étanches, c'était pour éviter qu'il y ait une contamination du milieu aquatique.

Là, on se retrouve avec le même type de déchets dans le milieu aquatique, puis là, on
2165 ne parle plus de les enlever et de les mettre dans une cellule étanche pour éviter, encore une fois, la contamination du milieu aquatique, mais plutôt de les laisser en place et de les recouvrir, et la technologie qui est proposée ne nous convainc pas que ces résidus-là ou ces déchets-là vont rester stables, vont rester bien confinés.

2170 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Est-ce que vous estimez que la preuve qui nous été présentée à partir de la situation en Norvège n'est pas suffisante pour procéder?

2175

Mme LISE PARENT :

2180 C'est exactement ce qu'on peut dire. La situation en Norvège, ça semble avoir marché, et tant mieux. On considère, par contre, que c'est deux endroits, deux types de milieux qui sont sensiblement différents. Lorsqu'on parle d'un fjord qui est très encaissé, et qu'on parle ici d'un environnement qui est beaucoup plus évasé, on se pose la question à l'effet de savoir quelle est l'efficacité de ce type de technologie-là, est-ce que ça va être tout aussi efficace.

2185

Il y a une autre chose aussi, c'est que le projet dont on parle ici, c'est un projet de grande ampleur - même si c'était la même chose en Norvège - on parle d'un projet de 100 000 mètres cubes... 100 000 mètres carrés de superficie, c'est quand même quelque chose de très important, qui est fortement contaminé, et puis je ne pense pas qu'on puisse prendre de chance, si on veut, parce qu'il n'y a pas d'autres projets similaires autour, au Québec ou au Canada, sur lesquels on peut se baser.

2190

Si on nous avait amené plus de preuves, ç'aurait pu être quelque chose d'intéressant, mais les preuves qu'on nous a amenées, les arguments qu'on nous a amenés ne nous ont pas convaincu que le déchet actuel, qui est la cendre de pyrite, restera stable.

2195

LE PRÉSIDENT :

2200 J'ai une question en ce qui me concerne, c'est eu égard à l'habitat du poisson. Dans votre texte, vous mentionnez, vous dites que le projet en soi correspondant à une perte de 190 000 mètres cubes de l'habitat du poisson et que ça ne compense pas. Pour y arriver, est-ce

qu'on doit comprendre que vous opposez le projet de recouvrement avec la partie du projet... qui est la création d'un habitat en surface, et que vous opposez ça à un dragage éventuel où, là, vous additionnez en trois dimensions les volumes? Est-ce que c'est bien ça?

2205

Mme LISE PARENT :

Je ne suis pas certaine si je comprends votre question...

2210

LE PRÉSIDENT :

Je vais la reprendre, je vais la reprendre. Vous nous dites que ça correspond à une perte de 190 000 mètres cubes d'habitat de poisson. Or, il y a une superficie de 100 000 mètres carrés. Vous nous dites que le projet consiste à recouvrir 100 000 mètres cubes de déchets existants avec environ 90 000 mètres cubes de pierres concassées - j'imagine que c'est la strate supérieure de 30 centimètres...

2215

Mme LISE PARENT :

Non. Ce que, actuellement - excusez-moi, peut-être que je me suis trompée - il y a 100 000 mètres cubes de déchets dans le fond qui empiètent actuellement sur l'habitat du poisson, alors on calcule que ce 100 000 mètres cubes-là est déjà un empiètement sur l'habitat du poisson, et le remblaiement, effectivement, comme vous le disiez, de 90 000 mètres cubes va ajouter à un empiètement et à une perte de l'habitat du poisson.

2225

LE PRÉSIDENT :

A ce moment-là - je reprends les chiffres que vous avez là, je ne prends pas les chiffres ailleurs - c'est que vous considérez la perte d'habitat du poisson vraiment tridimensionnellement?

2230

Mme LISE PARENT :

Exactement.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas juste l'habitat de reproduction, c'est l'habitat de...

2240

Mme LISE PARENT :

De tous les organismes benthiques qui peuvent vivre dans le fond des sédiments, et
2245 caetera.

LE PRÉSIDENT :

Y compris le poisson?

2250

Mme LISE PARENT :

Y compris le poisson.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Mon collègue, M. Zayed.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2260

En fait, c'est par rapport à la remarque que vous avez soulevée d'entrée de jeu que je
n'ai pas très bien saisie. Vous avez soulevé le fait que le temps qui a séparé les premières
démarches de la réalisation de l'étude d'impacts avec son dépôt était très long - ce qui avait été
effectivement soulevé en première partie d'audience publique - et vous avez indiqué que vous
2265 proposez finalement une démarche qui permettrait de réduire ce délai.

Je n'ai pas très bien saisi ce que vous avez indiqué. Est-ce que vous avez laissé sous-entendre que le dépôt pourrait être fait avec une étude qui ne soit pas nécessairement complète?

Peut-être que vous pourriez revenir là-dessus et m'éclairer.

2270

M. HARVEY MEAD :

2275

Oui. Je ne suis pas allé en profondeur parce que je ne voulais pas justement trop d'accent là-dessus, ce n'est pas dans le mémoire, mais c'était pour saisir la Commission et le BAPE du fait que la révision du processus est toujours à court. Pour les projets de routes, je pense qu'il y a quatre ans entre le moment du dépôt de l'étude d'impacts et l'audience, par exemple.

2280

La préoccupation pour l'UQCN... C'est que nous avons confiance dans les travaux du BAPE, selon son expérience de 20 ans. Nous avons confiance dans l'expertise du ministère de l'Environnement. Mais le fait que les processus ne se jumelaient pas mais se suivaient l'un après l'autre faisait en sorte que n'importe quel promoteur avait raison de dire «ça prend beaucoup de temps».

2285

Donc, nous avons proposé - et je reste toujours à l'aise avec cette proposition-là qui date de 4, 5 ans je crois - qu'il y ait un examen au ministère de l'Environnement, que le promoteur sache que l'examen ne sera pas d'une longue durée, que l'étude d'impacts, il fallait qu'elle réponde à certains critères, mais qu'elle risque d'être soumise rapidement au BAPE et possiblement à une audience publique, l'intention étant vraiment d'écourter les délais qui causaient des problèmes.

2290

Je dirais que le cas, ici, semble être un bon cas, il ne semble pas avoir beaucoup progressé depuis le moment de son dépôt et la tenue d'audiences. Donc, c'est un cas où on peut dire «on n'aura pas perdu beaucoup que d'avoir déposé ça rapidement».

2295

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2300

Je vous remercie.

2305

LE PRÉSIDENT :

2310

Soyez assuré, monsieur Mead, que ce dernier commentaire touchant particulièrement le Bureau lui-même, le Bureau d'audiences publiques, que le commentaire va également être adressé à la direction du Bureau. Sur ce, madame Parent, monsieur Mead, nous vous remercions pour votre participation.

La Commission va prendre une première pause immédiatement.

2315

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Lazure.

2320

M. MICHEL LAZURE :

Bonsoir.

2325

LE PRÉSIDENT :

Vous vous êtes déjà identifié. Ça serait intéressant que vous nous identifiez également l'organisme que vous représentez, toujours pour la postérité, c'est-à-dire les verbatims de la Commission.

2330

M. MICHEL LAZURE :

2335 Alors, Michel Lazure de Crivert. Crivert existe depuis juin 1983. Nos objectifs sont d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population au sujet des nouvelles données en matière de pollution, des méthodes et pratiques écologiques du public.

(Lecture intégrale du mémoire)

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une première question si vous permettez, monsieur Lazure. Parmi vos membres, vous êtes un organisme à vocation communautaire en environnement. Ça serait quoi un ou deux points majeurs qui reviennent le plus souvent comme préoccupation de vos membres dans ce que vous avez entendu?

2345 **M. MICHEL LAZURE :**

Concernant ce dossier-là?

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2355 **M. MICHEL LAZURE :**

C'est ça, c'est que, évidemment, on veut, comme pour tout ce qu'on touche, remettre la nature le plus possible, empêcher d'abord la pollution puis après ça, quand c'est pollué, bien, essayer de la remettre dans l'état où elle était. La meilleure façon, bien, nous après concertation, on propose le dragage.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Mon collègue, monsieur Zayed.

2365 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2370 Monsieur Lazure, vous avez été du voyage en Norvège. Et tout à l'heure, madame Séguin nous a fait état de sa relative conviction à l'effet que le modèle qui a été utilisé, le recouvrement in situ, donnait, pour la Norvège du moins et pour les commentaires qu'elle a entendus, des garanties suffisantes pour la sécuriser.

2375 Vous avez été du voyage. Vous avez rencontré, je présume, les mêmes personnes que madame Séguin et vous arrivez à une conclusion passablement divergente. Qu'est-ce qui, parmi les informations que vous avez obtenues en Norvège, a déclenché chez vous un niveau d'incertitude tel que vous optiez pour le dragage?

M. MICHEL LAZURE :

2380 Bien, ce n'est justement pas la Norvège qui m'a fait changer d'idée. C'est que je n'avais pas d'opinion comme telle de faite là-bas. Puis en revenant ici et en discutant, on voit bien que si on recouvre les sédiments, les sédiments sont toujours là dans l'eau. Selon nous, c'est plus sécurisant, c'est plus sécuritaire de les retirer et de les mettre... la même chose qu'ils ont fait pour la contamination qu'il y avait à l'extérieur sur la terre ferme.

2385 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2390 C'est-à-dire que si vous dites que c'est plus sécurisant, c'est-à-dire que l'information, que vous avez obtenue en Norvège à partir de leur propre expérience, était pour vous non sécurisante?

M. MICHEL LAZURE :

Non.

2395 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

J'aimerais juste voir où est-ce qu'on se situe. Est-ce que...

2400

M. MICHEL LAZURE :

Non, non. En Norvège, il faut bien comprendre que ça s'est très bien... ça semble être, disons, parfait peut-être pas à 100%, mais c'est très bien réussi le recouvrement là-bas. Est-ce
2405 que ça va se faire de la même façon ici? Comme on vous l'a dit tantôt, je pense par d'autres, ce n'est pas prouvé que ça va être la même chose ici. Je veux dire par là que la situation n'est pas exactement la même.

2410

On a parlé d'un fjord. Il s'agissait en fait plus précisément de la baie. C'est une baie au bout du fjord. Donc, il n'y avait pas de courant dans ce coin-là. Ici, on est dans le fleuve et il y a du courant.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2415

Mais ce sont des informations quand même que vous aviez avant même d'aller en Norvège?

M. MICHEL LAZURE :

2420

Il n'y a pas de gel là-bas non plus. Ici, on connaît les quatre saisons.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2425

Très bien. Vous faites parti du comité de suivi environnemental du projet de restauration de l'Île-aux-Chats. Est-ce que ce comité a eu un mandat assez clair? Et est-ce que vous avez vraiment senti votre propre contribution à l'amélioration de la qualité du suivi de l'Île-aux-Chats?

M. MICHEL LAZURE :

2430

Vous parlez de la référence que j'avais faite au début quand j'ai dit qu'on en a fait parti.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2435 Oui, oui.

M. MICHEL LAZURE :

2440 Ce n'était pas moi qui faisais partie de ça, c'est madame Francine Poupart. Oui, elle a eu son mot à dire à ce qu'on sache. Elle fait partie... disons que la démarche qu'elle a eue là a été satisfaisante pour elle.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2445 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2450 Merci, monsieur Lazure.

M. MICHEL LAZURE :

Merci.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant monsieur Robert Clavel. Bonsoir, monsieur Clavel.

M. ROBERT CLAVEL :

2460 Bonsoir.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

2470 **M. ROBERT CLAVEL :**

Alors, voici. Je suis un riverain pour le site dont on veut dépolluer. J'ai acheté ces terrains-là, moi, en 1965. Donc, ça fait 35 ans que je vis d'espoir que l'on améliore le secteur.

2475 J'avais acheté 200 pieds de terrain au bord de l'eau, moi, qui n'était pas rempli. Et j'ai entrepris de remplir 200 pieds de large par 100 pieds de profondeur et faire ce qu'on appelle un *breakwater*, pour empêcher l'eau de s'avancer plus, avec une *slab* de ciment.

2480 Alors, j'ai investi un certain montant. Je savais que je n'avais pas besoin de 200 pieds. J'ai décidé de séparer deux terrains et de les vendre, parce que j'avais besoin d'argent, je commençais. Ces terrains-là, j'avais planifié vendre ça 35 000 \$. Mais quand j'ai mis ma pancarte avec le *breakwater* fait — je m'excuse de l'expression anglaise — je me suis aperçu que la demande même si c'était directement au bord de l'eau, que 35 000 \$, c'était utopique de penser d'avoir un tel montant.

2485 Alors, ce que j'ai fait, j'en ai laissé aller un à 10 000 \$. Ça, c'est le maximum que j'ai pu soutirer pour un terrain de 65 pieds par 140, *breakwater* fait, fini en ciment, avec du ciment 4 000, ce qu'il y avait de mieux dans le temps.

2490 Je suis allé à la pêche une deuxième fois en mettant en vente un autre terrain de 63 pieds par 140, même chose, fini. Le meilleur *deal*, le meilleur montant que j'ai pu soutirer de cette vente, c'est 9 500 \$.

2495 Alors, ça vous donne une idée comment le secteur était peu apprécié de la population. C'est un secteur qui à mon avis, je peux me tromper, vous donne un fond... l'eau, le fond de l'eau, c'est un secteur où tout est en sable, avec une profondeur de quatre pieds d'eau, parfait pour les moteurs de bateau. C'est de la verdure tout le tour. C'est le pont Langlois illuminé le

soir. C'est le coucher de soleil que vous ne trouverez pas nulle part ailleurs, que ça soit dans la Baie Saint-François de l'autre côté où est située la marina.

2500 Alors, j'ai beaucoup cru à ce secteur-là. La preuve, c'est que, après avoir acheté, j'ai commencé à me tenir au conseil de ville de Grande-Île pour demander des pancartes disant: 200 \$ d'amende si vous jetez des déchets chaque bord, parce que ce n'était pas rempli. Le monde arrivait, puis ils jetaient n'importe quoi, puis il n'y avait pas de pancarte. Alors, je suis celui qui est allé au conseil, dans le temps de monsieur Bertrand qui était maire, et monsieur
2505 Gosselin qui passait son temps à me dire: «Ne reviens pas, là. Ne reviens pas. On va t'en poser des cartes.» Alors, ensuite de ça, j'ai demandé des lumières pour éclairer le secteur.

 Alors, ceci dit, ce n'est pas d'hier que je m'occupe du secteur. Et je ne sais pas si je représente encore en droit les riverains, mais je vais vous dire comment ça se fait que j'ai été
2510 nommé sur le comité. Dans le temps de monsieur Delierre, il y a eu une convocation à l'ancien Bambou; c'était un restaurant près du site. Puis on devait être une soixantaine de personnes puis, là, j'ai été élu démocratiquement par les gens du secteur. Nous étions trois, un monsieur Jean-Guy Lessard, puis l'autre madame, je ne m'en souviens plus.

2515 Nous avons assisté à toutes les soirées ou presque sur le sujet de la décontamination de l'Île Clark, Allied Chemical dans le temps, et caetera. Nous avons travaillé fort. Nous avons vécu le camionnage qui se faisait pour remplir les pyrites. On a mis comme un sac, puis on voulait remplir ça. On transportait toutes sortes de produits. On a travaillé pas mal fort pour que tout se passe bien.

2520 Il y a une chose qu'il faut dire aussi. C'est que même si on a travaillé fort, on a eu des bons arguments avec les gens d'Allied, mais on a toujours fini par avoir ce qu'on voulait. Moi, j'ai voulu barrer le chemin en présence de TQS, puis je leur avais donné jusqu'à 10 h 00 le lendemain matin, parce que les camions passaient trop vite. Les gars étaient payés au voyage.
2525 Alors, les gars, pour que ça soit rentable, ils se dépêchaient. Mais vu que c'était des terrains remplis, la vibration était en train de briser les solages, puis et caetera.

2530

Ils ont finalement accepté de payer les camionneurs à l'heure au lieu d'au voyage. Ça a réglé le problème. Et ils ont coopéré à ouvrir la rue... je crois que c'est Gaétan. Alors, là, il n'y avait plus de trafic.

2535

Puis si vous vous en faites pour le transport de produits chez Allied Chemical ou Honeywell — l'île, appelez-la comme vous voulez; nous autres, c'est l'Île Clark — je pense qu'en passant par l'autre chemin, la rue Gaétan, ça règle pas mal le problème. Il n'y a plus de vibration et pratiquement pas de bruit. Ça, c'est un item.

2540

C'est difficile de parler pas de papier, mais il y a une chose que j'aimerais dire aussi. On parle de baignade. On est allés ce matin, puis on a parlé de baignade. Moi, j'ai pris une note ici de madame Lise Parent. Lise Parent, elle dit ceci. Elle dit que le secteur est fortement — ça, c'est écrit dans son mémoire, ça — fortement contaminé. Je cite Lise Parent. Il y a 100 000 mètres cubes de pyrites à régler la situation. Il y a des zones A, B. La A, c'est pas pire. Mais c'est la B, qu'est-ce qu'il va arriver après? Je pense qu'elle a raison aussi de se poser des questions.

2545

Moi, je vais vous citer un autre fait comme quoi que le milieu... Alors, vous voyez un gars comme moi qui a investi il y a 35 ans, qui a vendu des terrains qui devaient valoir 35 000 \$ chacun minimum, 70 000 \$ pour 20 000 \$. C'est une perte sèche de 50 000 \$. Parce que moi, j'ai cru à l'or bleu. L'or bleu, c'est l'eau, ça. Puis ça, ça appartient à tout le monde. Il n'y en a pas un qui est plus fin que l'autre, puis il n'y en a pas un qui a le droit de brimer l'autre.

2550

Moi, j'ai dit ça au type de Chicago, de la compagnie Allied, lorsqu'il est venu nous faire une espèce de petit discours qu'il n'avait pas d'argent pour l'eau rouge. Bien, moi, je lui ai dit: «Tôt ou tard, vous allez payer pour. Ce que vous ne voulez pas payer maintenant, dans dix ans... les autres générations vont vous pousser dessus, puis vous allez être obligé de régler la situation, parce que vous avez pris 50 ans pour nous contaminer.»

2555

2560

Moi, je n'ai pas de texte, là. Je parle, comme dirait l'autre, avec l'abondance du coeur, parce que ce secteur-là m'intéresse et m'a toujours intéressé. Moi, j'ai ma maison à Valleyfield, puis je devais me bâtir dans Grande-Île. J'ai jamais pu me bâtir là par rapport à une question financière, une question d'investissement. Tu n'investis pas 150 000 \$ sur un bâtiment que tu

sais que, si jamais tu décides de le vendre, tu n'est pas capable de récupérer au moins ton argent.

2565 Vous avez des pancartes «À Vendre» actuellement dans ce secteur-là. Vous regarderez combien ça prend de temps pour vendre ça, alors que c'est le plus beau secteur. C'est le plus beau secteur de Valleyfield, n'en déplaise... J'ai un de mes frères qui a une maison de 200 000 \$ dans l'autre baie, mais quand tu accostes chez lui, tu accostes dans la roche.

2570 Puis c'est de valeur que, dans notre coin, tu ne vois pas plus de gens se baigner. Moi-même, je n'y vais plus à l'eau, fortement contaminée, dit madame Lise Parent. Allez-vous y aller à l'eau?

2575 Deuxièmement, je vais vous citer un fait. Il y avait les gens dénommés Campeau et feu Bruno Beaulne. Ils venaient *seiner* du méné en face de mon terrain où je suis, au 101 boulevard Bord-de-l'Eau, il y a dix ans de ça. Je peux vous dire que, présentement, il n'y en a plus de ménés. Est-ce normal avec une qualité de baie comme on a sur le sable? Sur le sable, il devrait y avoir du doré qui vient frayer. Savez-vous ce qu'on voit à l'occasion? Puis ça, je le tiens dans les dernières heures, ils ont vu quelques brochets. Puis quand on voit de la perchaude, savez-vous comment est-ce qu'elle est grosse, comment est-ce qu'elle est longue?
2580 En petite quantité.

2585 Alors, je reviens au principal de ma venue ici ce soir. C'est qu'on devrait poser un geste dans les plus courts délais. Je m'explique. Moi, je pense qu'il serait souhaitable que l'on sorte de l'eau ces pyrites et qu'on fasse ce qu'il y a à faire pour les emmagasiner. Ne me demandez pas la technique, je ne connais pas ça. C'est la même chose que je disais lorsqu'on a remblayé la partie A... la partie A ou C sur le terrain où on est allés ce matin. Je disais toujours: «Je me réfère au ministère de l'Environnement qui eux ont l'expertise. Nous, les riverains, on ne l'a pas l'expertise. Alors, nous nous fions beaucoup sur vous.» Puis ce n'est pas une question politique, nous sommes apolitique. C'est une question de qualité de vie.

2590 Moi, je suis retraité de la Ville de Valleyfield, j'ai travaillé 31 ans à la Ville de Valleyfield, et je suis capable de supporter ce que j'avance. On a eu des mauvais moments. On a eu des odeurs de vinaigre. À mon chalet, il a fallu que je change toutes les vis à un moment donné.

2595 Les arbustes, on avait de la difficulté avec. On mettait de l'engrais, puis ça ne poussait pas. On a l'eau rouge maintenant qui nous reste. J'ai 62 ans et j'aimerais bien non pas vendre ce site, mais le léguer à ma fille en autant que l'on décontamine ce secteur qui est le plus beau à Valleyfield. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2600 Monsieur Clavel, si vous permettez peut-être une ou deux questions. En tout début de votre exposé, vous avez fait référence à la valeur des terrains que vous avez aménagés...

M. ROBERT CLAVEL :

2605 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2610 ... la différence entre ce que vous vous attendiez...

M. ROBERT CLAVEL :

2615 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ce que vous pensiez que ça valait...

2620 **M. ROBERT CLAVEL :**

Oui, ce que j'ai eu pour.

LE PRÉSIDENT :

2625 ... et concrètement ce que vous avez eu pour.

M. ROBERT CLAVEL :

2630 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Clairement, à quel facteur vous attribuez ça?

2635

M. ROBERT CLAVEL :

Pardon?

2640 **LE PRÉSIDENT :**

La différence, vous l'attribuez à quoi?

M. ROBERT CLAVEL :

2645

Les eaux, Monsieur, puis le fait qu'il y avait une usine. Tout le monde disait: «Est-ce qu'on peut se baigner? Est-ce qu'on peut se baigner?» Je vais juste ouvrir une petite parenthèse.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais juste finir là-dessus comme il faut.

2655 **M. ROBERT CLAVEL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2660

Les eaux, vous parlez des eaux rouges?

M. ROBERT CLAVEL :

2665

Bien, les eaux rouges, puis les bassins qu'il y avait là.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais l'usine était là?

2670

M. ROBERT CLAVEL :

Oui, c'est ça, le fait que l'usine était là, oui. Mais quand on a acheté ça, nous, on pensait tellement avoir gagné le gros lot lorsque Hydro-Québec nous a permis d'acheter ça, ces terrains-là, qu'on ne pensait pas à l'usine, puis on ne pensait pas à la qualité de l'eau. On y allait, puis on travaillait. Puis c'est quand on a commencé à vouloir bénéficier des eaux qu'on s'est aperçu que ça ne marchait pas, hein?

2675

LE PRÉSIDENT :

2680

Sur les eaux toujours...

M. ROBERT CLAVEL :

2685

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... vous qui êtes un résidant et vous qui en avez été témoin...

2690

M. ROBERT CLAVEL :

Oui.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

... à quoi ça correspond en termes de fréquence sur une année typique?

2700 **M. ROBERT CLAVEL :**

Chaque fois qu'il vente, Monsieur. Puis c'est un vent de l'ouest, chaque fois qu'il vente puis qu'il y a une vague, disons, d'un mètre.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour quelqu'un qui n'est pas résidant comme vous...

M. ROBERT CLAVEL :

2710 Oui, qui n'est pas résidant? Je vais là deux fois par jour.

LE PRÉSIDENT :

Laissez-moi terminer. Vous me dites à chaque fois qu'il y a des vents...

2715

M. ROBERT CLAVEL :

Oui.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

... puis qu'il y a de la vague de deux pieds de haut.

M. ROBERT CLAVEL :

2725

Deux pieds, oui.

LE PRÉSIDENT :

2730 Moi, je ne réside pas là.

M. ROBERT CLAVEL :

Vous voyez l'eau rouge.

2735

LE PRÉSIDENT :

Laissez-moi terminer, monsieur Clavel. Ça arrive combien de fois par semaine durant la saison d'été?

2740

M. ROBERT CLAVEL :

Monsieur, j'ai jamais tenu compte de ça. Je peux vous dire une chose, ça arrive trop souvent.

2745

LE PRÉSIDENT :

Tout ce que je veux savoir, c'est est-ce que ça arrive une fois par été ou si ça arrive régulièrement?

2750

M. ROBERT CLAVEL :

Monsieur, ça arrive... je peux vous dire que ça dépend de la température, ça. Vous avez des températures qui vont vous donner... c'est sûr que c'est bien difficile à répondre à cette question-là. Mais je peux vous dire une chose, à chaque fois qu'on parle de vents de 60 kilomètres/heure, vous avez une chance... 60, 70 kilomètres/heure, vous avez une chance d'avoir des vagues d'un mètre.

2755

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2760

Une très courte question. Lorsqu'il n'y aura plus de cette couleur rouge dans l'eau en face de chez vous, est-ce que vous allez vous rebaigner?

M. ROBERT CLAVEL :

2765

Monsieur, si on me dit qu'il n'y a pas de problème, je suis le premier... j'ai jamais voulu me poser de piscine, moi, parce que j'avais confiance, parce que Tecsalt nous a toujours dit qu'il n'y avait pas de problème. Mais là, Lise Parent vient dire: «Fortement contaminée», O.K.?

2770

J'avais les réponses de Tecsalt qui disait: «Ce n'est pas contaminé. C'est rouge, mais il n'y a pas de problème.» Mais par instinct, on ne se baigne pas dans le coin, par instinct. On n'a pas de preuve de ça, ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de problème. Mais ici ce soir, madame Lise Parent dit: «Fortement contaminée».

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2775

Je pense que madame Parent, quand même vous conviendrez, elle réfère aux sédiments et non pas nécessairement à l'eau, ce qui est quand même une problématique séparée.

2780

Mais vous dites vous-même que Tecsalt vous avait déjà indiqué que l'eau n'était pas contaminée et que vous pouviez vous baigner.

M. ROBERT CLAVEL :

2785

Oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Vous aviez l'information?

2790

M. ROBERT CLAVEL :

Oui.

2795 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Mais vous ne vous baigniez pas?

2800 **M. ROBERT CLAVEL :**

Je vais vous dire pourquoi.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2805 Oui.

M. ROBERT CLAVEL :

2810 Si l'eau n'était pas... puis ça, c'est personnel ce que je vous dis là, si l'eau n'était pas contaminée, comment se fait-il qu'on nous a passé des services d'eau gratuitement? Comment se fait-il? C'est parce qu'il y a des puits, que la nappe phréatique avait des problèmes.

2815 Moi, je prenais l'eau du lac, pas pour la boire, mais je faisais cuire les patates avec quand j'ai été au chalet. J'ouvrais la *champlure*, j'avais une pompe directe, je pompais directement du lac, puis je faisais cuire les patates avec ça. Mais à un moment donné, on s'est mis à discuter de ça, on a commencé à avoir peur.

LE PRÉSIDENT :

2820 Merci de votre participation, monsieur Clavel.

M. ROBERT CLAVEL :

2825 Je m'excuse si, à un moment donné, ça a débordé, hein?

LE PRÉSIDENT :

2830 On invite maintenant un prochain participant, monsieur Robert Bélanger. Bonsoir, monsieur Bélanger.

M. ROBERT BÉLANGER :

2835 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

2840 **M. ROBERT BÉLANGER :**

Bonsoir. Donc, Robert Bélanger des Industries Normrock. Normrock est une entreprise manufacturière fondée en 1987 dont le siège social est à Terrebonne sur la rive nord de Montréal.

2845 Les opinions et les données présentées représentent celles de la direction, des ingénieurs et des consultants qui se sont penchés sur le dossier.

2850 Donc, la mission de l'entreprise est de développer des technologies de pointe pour la protection de l'environnement. À ce titre, elle propose l'Amphibex qui est une excavatrice pouvant effectuer une variété de tâches, dont la restauration et le nettoyage de cours d'eau contaminés. Cette excavatrice a été développée au début des années 1990 et est en application depuis 1994. Depuis ce temps, 16 machines sont en opération à travers le monde pour effectuer divers travaux d'excavation, de dragage, de contrôle de végétation dû à sa polyvalence et ses usages multiples.

2855

2860 Ce que nos technologies offrent, c'est une solution innovatrice et prouvée efficace, conforme au plan de l'étude d'impacts pour le projet de restauration des sédiments à L'Île-aux-Chats. Normrock par sa technologie, par son expertise, fixe la norme partout au Canada et aux États-Unis pour le dragage environnemental. L'Amphibex est l'engin par excellence de travail en milieu riverain et aquatique. (Vidéo sur l'Amphibex)

2865 Désolé, la partie vidéo ne fonctionne pas. Ainsi, nous avons compris que le projet de restauration en lui-même vise à effectuer autour du site sous-marin, autour de l'Île-aux-Chats, où sont présents des déchets dangereux, des sédiments contaminés dus aux activités industrielles antérieures.

2870 Nous avons ressorti que les objectifs du projet de restauration visaient à retourner à la situation qui prévalait avant l'accumulation des cendres de pyrite, redonner au cours d'eau son profil et sa qualité d'origine et recréer des habitats de même nature que ceux qui étaient présents avant les activités industrielles.

2875 Il est évident, de notre avis, que la sélection de l'approche devra minimiser, lors de l'intervention et à sa suite, les impacts sur les milieux naturels, physiques et humains en regard des facteurs suivants: l'enlèvement de la contamination du milieu aquatique; la perception de la communauté locale de la situation et de la solution; le potentiel de remise en suspension et de migration des sédiments contaminés vers l'aval lors des travaux; le coût des travaux de restauration et du programme de suivi; les impacts associés au projet de restauration; et la contamination résiduelle.

2880 La solution proposée de dragage et d'enfouissement comprend la construction d'une ou plusieurs cellules de sécurité accrue autorisées au Québec pour les déchets dangereux, parois à barrière double; l'utilisation d'un écran protecteur entourant les opérations de dragage afin de contrôler la dispersion possible des particules remises en suspension; l'excavation des 1 000 mètres cubes de cendres de pyrite laissées en place sur les berges lors de l'intervention de 2885 1992; le dragage de 110 000 mètres cubes de déchets dangereux situés dans la zone A; dragage de 10 000 mètres cubes de surexcavation dans la zone A pour s'assurer de limiter et d'annuler la contamination résiduelle; une possibilité de dragage considérant l'espace, qu'il nous a été possible d'évaluer sur le site, de 20 000 mètres cubes de sédiments contaminés de

2890 la zone B; et une stratégie de traitement des eaux de dragage comportant une séquence de
décantation, de précipitation pour floculation et coagulation; suivi d'une filtration finale nous
permettant le rejet au fleuve des eaux respectant les critères du ministère de l'Environnement.

2895 On présente ici de façon schématique le procédé de traitement des eaux composé de
deux cellules, une de 50 000 mètres cubes et une de 80 000 mètres cubes, avec un système
d'injection de flocculant et de coagulation, précipitation qui aura lieu dans la deuxième cellule.
Les eaux surnageantes seront récupérées, envoyées à l'usine de filtration et, par la suite,
rejetées directement au fleuve ou, dans le cas où les critères ne seront pas rencontrés, il y aura
possibilité de retourner à rebours les eaux dans la première cellule de traitement. Dernière étape
2900 du projet, l'aménagement et la stabilisation des berges et une revégétation sur l'Île.

Ainsi, l'Amphibex est une technologie vraiment propre qui a été développée pour le
genre de travaux qui sont présents à l'Île-aux-Chats. Elle ne représente en aucune
caractéristique les dragues hydrauliques ou mécaniques qui sont généralement utilisées pour les
2905 dragages de haut volume.

C'est une drague qui est reconnue pour sa polyvalence, son autonomie et sa
maniabilité. Elle présente des appareils de positionnement très sophistiqués qui permettent une
précision de dragage accrue, une efficacité et une fiabilité jamais rencontrées, un faible taux de
2910 particules mises en suspension qui a été étudié dans plusieurs projets pilotes, et un haut
pourcentage de matières pompées qui minimise donc les eaux à traiter. Elle est munie d'un
godet pompe déchetteur révolutionnaire qui permet de broyer toute végétation qui peut être
présente dans les sédiments à récupérer.

2915 Comme je disais, ses qualités se sont avérées importantes pour tous les travaux qu'elle
a effectués et a permis d'assurer une qualité de restauration qui fut reconnue.

Maintenant, pour l'évaluation des coûts relatifs au projet de dragage et d'enfouissement,
nous avons posé les hypothèses suivantes, donc le matériel in situ de la zone A de 120 000
2920 mètres cubes, un pourcentage moyen de solides pompés de 45%, un volume de production de
500 mètres cubes par Amphibex par quart de travail de dix heures, une période de réalisation de
220 jours pour sept mois de travail au niveau du dragage.

2925 Ainsi, l'estimé des coûts ventilés présente 500 000 \$ de mobilisation, 3 000 000 \$ pour la construction de deux cellules sur le site de l'Île-aux-Chats pour un total de 130 000 mètres cubes, le traitement des eaux de dragage, l'excavation sur l'île des 10 000 mètres cubes, le dragage de la zone A, revégétation, essais de laboratoire et contingence d'une valeur de 15%, pour un total estimé de 7 930 000 \$.

2930 Comme ça a été présenté par plusieurs des personnes ce soir, la solution de dragage et d'enfouissement terrestre présente plusieurs avantages qui s'orientent exactement avec l'esprit de l'étude d'impacts, dont le principal est l'enlèvement des déchets contaminés du milieu aquatique, ce qui représente une solution finale à la contamination.

2935 Elle redonne au cours d'eau sa nature originale. Elle présente de faibles impacts associés qui apparaissent comme les moins importants pour l'habitat naturel et pour la population avoisinante. Elle est comparable économiquement à la solution de recouvrement. Elle présente la possibilité d'enlèvement des sédiments de la zone B sans augmentation importante des coûts. Elle nécessite moins de surveillance et d'entretien du site d'enfouissement terrestre comparativement à un site d'enfouissement sous-marin.

2940

2945 Donc, en conclusion, il est de notre avis que la solution de dragage et d'enfouissement est l'unique solution acceptable pour le promoteur, pour l'humain, pour le cours d'eau et pour l'environnement. Pour le même coût que la solution de recouvrement, il est donc possible de retirer les déchets dangereux du milieu aquatique et de les entreposer de manière sécuritaire et socialement acceptable.

2950 Il est de notre avis que la solution de dragage et d'enfouissement terrestre mérite une considération faisant état des nouvelles technologies, notamment la technologie Normrock, afin d'éclairer la prise de décision dans une perspective de développement durable.

2955 J'aimerais présenter ici, en dernière conclusion, deux définitions du mot «restaurer» qui fait état d'une réparation et d'une remise en bon état en premier lieu, de remettre en honneur et de remettre à son état premier. Donc, il s'agit là vraiment de donner au projet sa dorure par l'enlèvement des sédiments qui sont contaminés. Période de questions.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes prêt?

2960

M. ROBERT BÉLANGER :

Oui.

2965

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bélanger, une première question. Concernant votre évaluation des sédiments retirés par la méthode que vous proposez...

2970

M. ROBERT BÉLANGER :

Oui.

2975

LE PRÉSIDENT :

... pour le secteur B, dans votre présentation, vous faites référence à 20 000 mètres cubes alors que, dans votre mémoire, vous référez à 30 000 mètres cubes. Il y a une différence de 10 000, de 50% de plus. Comment vous avez évalué ça?

2980

M. ROBERT BÉLANGER :

Ce qui limite en fait la possibilité de récupération de sédiments contaminés dans la zone B est l'espace disponible sur le site pour l'enfouissement de ces sédiments-là. Il n'était pas disponible pour nous les informations permettant de calculer de façon précise les volumes disponibles pour la construction de deux cellules d'enfouissement sur le site. Donc, on a avancé le chiffre de 20 000 mètres cubes considérant l'information qu'on avait. Mais je suis convaincu, des études d'élévation et de nature géotechnique nous permettraient d'évaluer les volumes disponibles pour la construction des cellules.

2985

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Vous rajoutez dans votre mémoire que vous donnez une évaluation, la même que vous avez présentée de 7.9 M \$ pour le dragage du secteur A. Vous ajoutez que:

2995 *«D'autant plus que le dragage a la possibilité de s'attaquer à un volume important de sédiments contaminés de la zone B et ce, sans augmentation importante des coûts.»*

3000 Qu'est-ce qui explique qu'on parle de l'ordre de 20% dans la zone B par rapport à la zone A et sans une augmentation importante des coûts? Pourquoi faire le secteur B n'augmenterait pas de façon sensible ou notable les coûts alors qu'il y a quand même un volume considérable, que ce soit 20 000 ou 30 000 selon la nature de l'évaluation que vous en faites?

3005

M. ROBERT BÉLANGER :

3010 Ce n'était pas une augmentation notable des coûts comparativement à la solution de recouvrement. Nous, notre prix pour les travaux et pour le traitement est fonction du volume qu'on va chercher et non pas de la superficie. Donc, la superficie de la zone B, si on l'ajoute au projet de restauration, est une augmentation du simple ou double ou même plus que ça.

3015 Donc, si on va chercher des sédiments contaminés de façon stratégique dans la zone B où il est nécessaire de le faire, on fait une augmentation de coûts de l'ordre de 75 \$ le mètre cube, ce qui est quand même pas très important.

LE PRÉSIDENT :

3020 Est-ce qu'on doit comprendre que dans le cas du secteur B, au-delà de la phrase qui est là, c'est que vous refaites une évaluation à ce moment-là basée sur les mêmes critères que dans le cas du secteur A, avec un coût...

M. ROBERT BÉLANGER :

3025 De l'ordre.

LE PRÉSIDENT :

3030 ... à l'unité?

M. ROBERT BÉLANGER :

Oui.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

De l'ordre?

M. ROBERT BÉLANGER :

3040 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3045 Pour vous, il n'y pas d'économie d'échelle entre avoir un contrat sur le secteur A et en avoir un autre plus grand sur le secteur B. O.K., très bien. Je passe la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3050 Vous indiquez que le pourcentage de solides pompés, à partir des expériences que vous avez réalisées, varie de 35% à 65%. Et vous estimez que la valeur, dans le cas qui nous intéresse, pourrait se situer autour de 45%.

3055 Maintenant, sachant que la cendre de pyrite, elle a une densité relativement élevée, est-ce que le 45%, compte tenu de l'information qui a été véhiculée en première partie de l'audience, ne vous apparaît pas élevé?

M. ROBERT BÉLANGER :

3060 Non. Il est évident que la nature des sédiments pompés va faire varier le pourcentage solide. Par contre, les capacités réalisées de l'Amphibex au cours des derniers projets ont été bien en haut des valeurs de 45% à 65% qu'on considère sécuritaires pour le projet présent. Des valeurs de l'ordre de 85% ont été faites dans des sédiments de moindre densité, mais de nature comparable de ceux qui sont à l'Île-aux-Chats.

3065 Donc, la valeur de 45% est pour nous une valeur sécuritaire étant donné le peu d'information qu'on a et le peu d'expérience qu'on a pour des sédiments de cette densité-là.

3070 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

 Et est-ce que vous avez fait des simulations avec un taux de 25% pour savoir comment les coûts changeraient?

3075 **M. ROBERT BÉLANGER :**

 Les coûts relatifs au dragage?

LE PRÉSIDENT :

3080 Les coûts du projet totaliseraient combien si vous récupérer un pourcentage de 25% de solides plutôt que 45%?

M. ROBERT BÉLANGER :

3085 Les coûts vont principalement être reliés aux autres traitements. Donc, avec un pourcentage moindre de solides, les eaux de traitement... les volumes à traiter seront d'autant

3090 augmentés. Et puis on parle, au niveau du traitement, d'environ 7 \$ à 8 \$ le mètre cube. Donc, à mesure que le volume d'eau augmente, le coût du traitement augmentera de 7 \$ à 8 \$ le mètre cube.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3095 Mais vous n'avez donc pas fait de simulation pour avoir le prix...

M. ROBERT BÉLANGER :

3100 Il n'y a pas eu de simulation de faite.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3105 Vous avez aussi indiqué, dans la première partie de votre mémoire, un peu votre historique. Et je vois que, pour les projets 2001, ils n'y sont pas. Est-ce que vous avez des projets de dragage prévus pour cette année?

M. ROBERT BÉLANGER :

3110 Des projets de dragage environnementaux prévus, non. On parle surtout de dragage de sédiments, donc récupération de sédiments accumulés dans des marinas, dans des bassins de décantation. Le dernier projet qu'on a fait en sédiments contaminés a été complété en décembre 2000, qui est un projet fait à Rivière-des-Prairies où nous avons récupéré 20 000 mètres cubes de sédiments contaminés.

3115 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3120 20 000 mètres cubes. En fait, finalement, je regarde, en 1995, vous avez procédé au dragage de sédiments à Bluffers Park. Vous avez récupéré combien de mètres cubes?

M. ROBERT BÉLANGER :

De mémoire, je dirais une vingtaine de mille mètres cubes aussi.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

20 000 mètres cubes. Donc, dans tous les projets que vous avez réalisés, il y aurait 20 000, 10 000, 20 000, donc rien de l'envergure d'un projet comme celui-ci?

3130 **M. ROBERT BÉLANGER :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3135

Si vous permettez une autre. Dans les réalisations, vous expliquez les avantages de votre technologie d'abondance. Vous l'avez moins repris ce soir, mais j'aurais une question quand même sur ça.

3140

Vous mentionnez que le bras excavateur peut soulever et déplacer de larges pièces de débris lors du dragage. Avec un obstacle différent qui serait comme des souches qui sont encore dans le fond, est-ce que c'est quelque chose qui est relativement facile à régler ou si... est-ce que vous avez envisagé ça?

3145 **M. ROBERT BÉLANGER :**

3150

Oui. Il est possible d'équiper l'excavatrice de plusieurs équipements, donc des godets de type standard qui sont utilisés pour des excavations terrestres en premier lieu. Aussi, il est possible d'équiper l'excavatrice de râteaux permettant l'enlèvement de débris, de souches, de pierres de diamètre important qu'il serait impossible de pomper. Et puis tout le reste est broyé par le godet déchiqueteur et ensuite pompé. Donc, tout ce qui est couvert végétal, qui est pierre de l'ordre de 75 millimètres de diamètre, il est possible de pomper.

LE PRÉSIDENT :

3155

Je reste toujours sur la question des souches.

M. ROBERT BÉLANGER :

3160

Oui.

3165

LE PRÉSIDENT :

3170

Dans le cas des projets que vous avez exécutés et auxquels vous avez référé avec mon collègue, monsieur Zayed, est-ce que s'est présenté dans un de ces cas-là un problème de souches qui a été réglé?

M. ROBERT BÉLANGER :

3175

On a récupéré de tout. Dans plusieurs projets, on a récupéré des voitures, des moteurs. On a récupéré des pierres importantes, des ponceaux qui étaient existants avant la restauration. Donc, il est possible de travailler avec ces réalités-là, et puis l'excavatrice permet de le faire.

LE PRÉSIDENT :

3180

Merci, monsieur Bélanger.

3185

Nous invitons maintenant la représentante de la MRC Beauharnois-Salaberry, madame Habek. Vous voyez, la Commission a déjà de l'expérience pour les présentations. Bonsoir, madame Habek, nous vous écoutons.

M. ZOUBIDA HABEK :

3190 Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir, Monsieur le Commissaire. D'abord, on vous remercie d'inviter la MRC à faire part de ses préoccupations relativement à ce projet qui touche directement le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. D'ailleurs, le projet est projeté sur le territoire de l'une de ses municipalités membres qui est la municipalité de Grande-Île.

3195 Avant d'aller directement vers nos préoccupations par rapport au projet, j'aimerais d'abord vous informer que la MRC a suivi de près toutes les étapes relatives au projet. Elle a participé aux séances d'information qui ont été données à Noël, notamment à l'hôtel de ville de

la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, à l'hôtel de ville de la municipalité de Grande-Île. Également, la MRC a pris connaissance des études d'impacts et de tous les documents qui ont 3200 été formulés par le ministère de l'Environnement relativement à l'ensemble des questions sur le projet, ainsi que de toutes les réponses qui ont été formulées par le promoteur à ce sujet, notamment l'étude qui a été faite par l'expert international Jean-Louis Thibodeau également.

3205 Et la MRC, après avoir pris connaissance de l'avis de recevabilité qui a été fait par le ministère de l'Environnement, relativement à tous les documents qui ont été déposés au BAPE, le ministère de l'Environnement soutient en effet que tous les documents, ainsi que l'étude d'impacts, sont jugés satisfaisants et répondent à la directive ministérielle.

3210 À ce sujet, la MRC a adopté à l'unanimité dans son conseil de signifier à la Commission l'ensemble de ses préoccupations. D'ailleurs, nous avons fait parvenir au BAPE une copie de l'extrait du livre de délibérations à ce sujet.

3215 Donc, avant de passer à l'ensemble du plan de notre présentation aujourd'hui qui va soulever l'ensemble des préoccupations qui touchent directement la MRC, d'abord j'aimerais vous situer par rapport aux caractéristiques de votre territoire. La MRC de Beauharnois-Salaberry dessert un territoire de 468 kilomètres carrés. Elle regroupe 11 municipalités. Et 77% de son territoire est affecté à des fins agricoles.

3220 Cependant, sur ce territoire, on retrouve une diversité d'activités industrielles qui
gènèrent, d'ailleurs comme partout au Québec, des contraintes et des risques sur le milieu
récepteur. Pour cerner cette problématique, la MRC a examiné, dans le cadre de la révision de
son schéma d'aménagement, plusieurs contraintes relatives au transport routier, relatives au
transport ferroviaire, au site de déchets dangereux et plusieurs autres contraintes ont été
couvertes dans le cadre du schéma d'aménagement.

3225 Également, la MRC de Beauharnois-Salaberry encourage et siège sur plusieurs comités
pour réhabilitation des milieux naturels.

3230 Pour aller à l'objet de notre présentation, le plan de présentation va s'orienter selon
principalement quatre thèmes: les orientations et les objectifs de la MRC versus les objectifs du
projet; les caractéristiques du territoire d'accueil de l'Île-aux-Chats; les préoccupations de la
MRC après la réalisation du projet et lors de la réalisation du projet; ainsi que les
recommandations et la position de la MRC par rapport au projet.

3235 Dans les orientations de la MRC et les objectifs relativement à la problématique pour
laquelle on est réunis aujourd'hui, nous avons choisi quelques orientations qui répondent
directement à cette problématique. La MRC a précisément précisé dans son schéma
d'aménagement révisé les orientations et les objectifs suivants: la restauration des anciens lieux
d'élimination des déchets dangereux; la protection des berges du cours d'eau du territoire
3240 régional; la protection des prises d'eau.

3245 Si on regarde ces objectifs et, en parallèle, on examine les objectifs qui ont été mis de
l'avant par le promoteur, relativement au projet de restauration de sédiments de l'Île-aux-Chats,
qui mentionne que les objectifs poursuivis pour la réalisation du projet visent, si je ne me trompe
pas, la protection de la qualité de l'eau entourant le fleuve, la protection des usages récréatifs
du lac autour de l'île, ainsi que la protection de patrimoine naturel et la réhabilitation des cendres
de pyrite.

3250 Donc, si on examine en parallèle ces objectifs par rapport aux orientations de la MRC,
nous constatons que les objectifs du projet rencontrent ceux de la MRC en matière
d'amélioration des ressources naturelles du territoire régional. Ça, c'est juste les objectifs.

3255 Si on examine encore un peu les caractéristiques du territoire d'accueil de l'Île-aux-Chats, les caractéristiques d'accueil de l'Île-aux-Chats, dans le cadre du schéma d'aménagement révisé de la MRC, d'abord quelles sont les activités présentes sur l'Île-aux-Chats? L'activité principale sur l'Île-aux-Chats n'est pas tout à fait conforme au schéma d'aménagement, parce que c'est un droit acquis.

3260 La MRC actuellement dans son schéma d'aménagement révisé, elle a attribué à l'Île-aux-Chats une affectation conservation qui vise la protection du patrimoine naturel. Et dans cette affectation, seuls certains usages sont permis, notamment les usages qui visent la protection des sites écologiques.

3265 Et si on examine certains usages qui sont permis dans ces affectations, on a l'observation et l'interprétation de la faune et de la flore. On a aussi la chasse et la pêche lorsqu'ils respectent la réglementation fédérale et provinciale, mais également on peut trouver d'autres projets communautaires si ces projets répondent à l'objectif de protection de patrimoine naturel.

3270 Donc, si l'activité industrielle cesse sur l'Île-aux-Chats, aucune activité industrielle ne peut avoir lieu sur l'Île-aux-Chats, parce que toutes les îles, comme vous pouvez le voir ici, la MRC leur a donné une affectation conservation. Ça, c'est le schéma d'aménagement révisé qui précise les affectations régionales.

3275 Après avoir passé à travers les orientations de la MRC, à travers l'affectation régionale, l'affectation attribuée à l'Île-aux-Chats, nous allons examiner un résumé de certaines préoccupations qui ont été soulevées dans notre mémoire.

3280 Premièrement, il y a des enjeux après la réalisation du projet. On n'a pas voulu dire à long terme, les enjeux à long terme, parce que nous avons jugé que le terme de long terme n'a pas été suffisamment précisé. Donc, «après la réalisation du projet», ça peut être 20 ans, 40 ans. Ce n'est pas encore précisé.

3285 Donc, les enjeux après la réalisation du projet, il y a un premier aspect qui est la fuite de
contaminants. Il est clair que l'approche qui a été adoptée par le promoteur vise le confinement
adéquat et optimal des contaminants, sauf que la technologie adoptée, comme toute
technologie d'ailleurs, elle a ses limites. Et les limites de cette technologie, d'ailleurs quelques-
unes ont été soulevées dans le rapport de l'expert Louis-Jean Thibodeau qui précise... je vous
cite exactement ce qu'il a été dit dans son rapport contre-expertise. L'expert, il a été nommé par
3290 le promoteur pour se positionner par rapport à la faisabilité de l'approche de restauration. On
trouve dans le rapport qui dit:

3295 *«Même dans les endroits où le recouvrement est approprié, certaines défaillances partielles
peuvent et vont se produire, donc suite à des problèmes techniques des composantes de la
structure, bien que le promoteur précise dans son étude d'impacts que les critères de conception
vont au-delà des normes. Cependant, il n'est pas exclu que des conditions naturelles extrêmes
peuvent susciter des défaillances techniques.»*

3300 Donc, on peut retrouver la contamination à nouveau dans le milieu aquatique. Donc,
ça, c'est un risque la MRC juge qu'il n'a pas été évalué suffisamment selon les derniers critères
d'étude de risques, en examinant en parallèle la probabilité qu'il y ait l'émergence de problèmes
techniques à la lumière de conditions extrêmes. Ça veut dire associer en parallèle la probabilité
de déclenchement d'un accident avec ses conséquences sur le milieu.

3305 Donc, la MRC juge que ce volet d'évaluation de risques n'a pas été suffisamment éclairé
à la lumière des derniers critères d'analyse de risques. En conséquence, en évaluant les
risques d'une manière très approfondie, le promoteur peut communiquer à la municipalité les
risques éventuels qu'il y ait une fuite pour que la municipalité puisse se préparer à réagir
adéquatement en cas de problème et d'alerter ses citoyens. Donc, c'est le volet des mesures
3310 d'urgence qui n'a pas été suffisamment traité dans l'étude d'impacts.

3315 Il y a aussi conséquemment la procédure d'alerte et de mobilisation. Nulle part dans le
document, on ne voit qu'il y a un développement d'une procédure d'alerte et de mobilisation,
parce que cela permet d'éviter du retard, d'éviter la confusion et d'alerter adéquatement les
concernés qui sont les représentants des ministères provinciaux, les représentants locaux et
régionaux. Il y a aussi le plan de communication qui n'a pas été abordé, qui doit définir les

3320 besoins de communication, les éléments de communication et les publics cibles, parce que ces éléments vont être utiles à la municipalité pour réagir adéquatement et également pour les concernés.

3325 Il y a aussi l'aspect du suivi. Il est clair que le risque de contamination est aussi relié à l'enjeu du suivi, parce qu'on sait que les contaminants sont là. Donc, l'enjeu du suivi est très intéressant. Et on voit à ce niveau que le promoteur dans ses documents cite «à long terme». Et la MRC soutient que le mot «long terme» doit être traduit en termes d'années. Et le programme de suivi et les grandes lignes de suivi et de surveillance doivent être discutés et faire l'objet d'un vrai débat entre les concernés avant l'obtention de l'autorisation officielle, parce que c'est un enjeu majeur qui conditionne la réussite du projet, notamment l'atteinte des objectifs, surtout l'objectif de maintenir et d'assurer que les contaminants restent isolés du milieu aquatique. Donc, si on ne fait pas le suivi, on n'est pas sûrs que les contaminants sont isolés. On n'atteint pas nos objectifs. Aussi, le suivi est aussi lié aux mesures d'urgence également, parce que c'est une procédure qu'il faut régulièrement mettre à jour. Ce n'est pas sur un an. Ce n'est pas sur deux ans. Il faut régulièrement mettre la procédure d'alerte à jour. Et ces aspects n'ont pas été traités également.

3335 Donc, par rapport à la préoccupation à long terme ou après la réalisation du projet, la MRC a ciblé également certaines préoccupations lors de la réalisation du projet à court terme. Lors de la réalisation du projet, le promoteur a proposé, dans son étude d'impacts, que l'itinéraire de véhicules qui va être utilisé comprend notamment la route 201. Et il soutient que la route 201 est une route nationale qui est capable d'absorber le flux de circulation.

3340 Or, contrairement à ce qu'on a analysé dans le schéma d'aménagement de la MRC, la route 201 est une route à risque dont la capacité de desserte est dépassée depuis 1993. La route 201 accueille un débit journalier moyen qui est de l'ordre de 29 000 en 1995. Ce débit journalier moyen a été augmenté de 50% en dix ans. Donc, pour dire que le flux va être absorbé reste à vérifier. Ça, c'est d'une part concernant l'achalandage.

3345 En plus, la route 201, elle est fortement utilisée par le camionnage lourd. Également, elle accueille des marchandises dangereuses de toutes sortes, parce que nous avons réalisé une étude avec le ministère du Transport, Direction de l'ouest de la Montérégie, une étude sur

3350 la route 201 et la route 132. Et nous avons identifié cette problématique des marchandises dangereuses sur la route 201.

Donc, la réalisation du projet, bien que l'approche adoptée par le promoteur soutient que la période de réalisation du projet est la plus courte par rapport aux autres approches, il en demeure que la période où les citoyens vont être exposés à des risques est quand même importante. Donc, il y a des risques d'accident sur la route 201 suite à la réalisation du projet. Et c'est des risques qui vont être additionnels. Donc, c'est des impacts qui vont être subis par la communauté régionale, notamment par les citoyens de Grande-Île.

3360 Également, on note dans les études d'impacts pratiquement une absence d'évaluation de risques à ce niveau, puisqu'on dit au départ que la route 201 va accepter facilement l'achalandage qui va être supplémentaire.

Également, il y a une absence de programme de transport. La MRC soutient à ce niveau que le promoteur fasse un programme de transport qui, en même temps, mettrait l'emphase sur la réduction des nuisances qui sont les poussières et l'achalandage.

Un autre aspect également. Au même titre que l'accident routier, il y a l'autre aspect d'accident ferroviaire. Le promoteur dit dans les études d'impacts que, à deux niveaux, les voies d'accès vont couper à deux passages à niveau la voie ferrée. Or, la MRC a réalisé récemment une étude sur le transport ferroviaire des marchandises dangereuses. Et le tronçon qui va être coupé deux fois lors de la réalisation des travaux, c'est un tronçon qui est identifié à risque parce que... selon des données et des statistiques que nous avons faites auprès du Canadien National, auprès de toutes les industries qui utilisent la voie ferrée, que 7 000 wagons de marchandises dangereuses sont transportés annuellement sur ce tronçon de voie ferrée et que les marchandises dangereuses qui sont transportées font partie des marchandises dangereuses qui sont impliquées à 50% dans les accidents. Ces données ont été également obtenues grâce à une étude qui a été faite par le ministère du transport parce que lorsqu'on a étudié, fait l'étude sur le transport routier, on a analysé quelles sont les marchandises dangereuses qui sont les plus impliquées. Donc, les marchandises dangereuses qu'on trouve sur la voie ferrée, qui vont constituer un problème éventuel dans les passages à niveau, c'est

les gaz comprimés, c'est les gaz explosifs, inflammables et aussi les matières corrosives, la classe 8 et la classe 2, qui vont se trouver à 70% sur ce tronçon de voie ferrée.

3385 Donc, le flux de camions qui va passer dans les deux passages à niveau, il va y avoir un risque additionnel dont la municipalité doit tenir compte sur son territoire. Et, également à ce niveau, il y a une absence d'évaluation de risques. Et également, il y a l'absence d'un programme de transport.

3390 Pour répondre à ces problématiques, parce qu'il est clair qu'on ne peut jamais atteindre le risque zéro, mais pour réduire au maximum les risques qui peuvent être générés sur le territoire, la MRC propose également un plan de mesures d'urgence qui précise la procédure d'alerte et de mobilisation, des plans de communication et des mesures d'atténuation.

3395 Recommandations de la MRC. Ici, j'ai fait un petit résumé de toutes les recommandations de la MRC suite aux contraintes que nous avons soulevées. Mais plutôt, si vous me permettez, Monsieur le Président, j'aimerais vous lire exactement, que je l'ai résumé ici, j'aimerais vous le lire.

3400 Ainsi, pour réduire les impacts négatifs du projet, sans prétendre pour autant à l'atteinte du risque zéro ni le retour du milieu naturel à l'état initial avant même le dépôt des déchets dangereux, la MRC propose, en premier lieu, que le promoteur élabore un programme de suivi et de surveillance selon un échéancier bien précis et sur une période qui assurerait de façon «permanente» l'efficacité du recouvrement de la structure, car celle-ci retient toujours les
3405 contaminants et ce, en dépit de l'état d'équilibre que le milieu pourrait atteindre à long terme suite aux travaux de restauration. En second lieu, la MRC signifie au promoteur la pertinence de réaliser des études de risques sur les contraintes évoquées précédemment, afin de se fixer plus précisément sur les mesures d'urgence et d'atténuation les plus adéquates.

3410 La MRC juge également important que le promoteur examine conjointement avec la municipalité concernée par le projet certaines mesures compensatoires visant à faire bénéficier ses citoyens de manière plus concrète de certains projets communautaires sur l'île, notamment le projet d'aménagement d'un parc tel que le propose la municipalité dans son plan de développement.

3415

Il va sans dire que la municipalité de Grande-Île est directement concernée par les impacts négatifs du projet et devra, suite à la réalisation du projet, s'assurer que de la planification de la sécurité civile sur son territoire, notamment la planification de son service des communications et des télécommunications afin de garantir la transmission des informations lorsque requis aux concernés, incluant les médias.

3420

De plus, les impacts positifs du projet devront être maximisés sur l'ensemble des citoyens de la région en assurant des aménagements appropriés des rives de l'Île-aux-Chats, afin de redynamiser les activités récréatives, la pêche commerciale, et caetera.

3425

En somme, tout en faisant abstraction à certains aspects relativement au suivi, aux études de risques et aux mesures d'urgence, la position de la MRC est claire par rapport au projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats. Elle le qualifie de pertinent au plan environnemental, esthétique, économique et social, donc répond à un besoin qui a été déjà identifié par la communauté régionale.

3430

Parce que c'est beaucoup résumé, je voulais vraiment que vous ayez une vision un petit peu plus large que ce qui a été résumé. Donc, il reste juste la position de la MRC; je l'ai à peu près dit.

3435

Donc, bien sûr, la MRC, pour les aspects plus techniques concernant la faisabilité de l'approche adoptée, elle se fie plus sur les avis de la Commission. Et aussi en faisant abstraction à certains aspects qui restent encore à préciser, comme nous l'avons soulevé, la MRC qualifie cependant le projet de pertinent au plan environnemental, esthétique, économique et social. Il répond à un besoin identifié par la communauté régionale.

3440

Mais avant de terminer, j'aimerais souligner une autre fois que le territoire de la municipalité de Grande-Île est réellement affecté lors de la période de construction par des risques additionnels. Et la municipalité doit investir des ressources humaines et matérielles pour se préparer adéquatement à ces impacts. Merci.

3445

LE PRÉSIDENT :

3450 Merci, madame Habek, pour votre présentation. Si vous voulez vous asseoir, on aurait quelques questions à vous adresser. Tout d'abord, dans votre exposé, vous avez référé à la notion du long terme en précisant que... et je réfère à la fois à votre exposé et également à vos notes à l'intérieur de votre mémoire, mais compte tenu que ça n'a pas été précisé suffisamment par le promoteur, puis ça doit être précisé et que vous voulez être partie prenante de cette précision pour la déterminer à long terme comme il faut.

3455 Vous, qui voulez participer à de débat-là, à l'heure actuelle, comment vous voyez cette notion de long terme? C'est quoi pour vous? Voulez-vous, vous, la préciser? Comment vous la voyez?

3460 **M. ZOUBIDA HABEK :**

Parce que ce que nous avons remarqué, que le promoteur soutient que les grandes lignes du suivi seront élaborées une fois l'obtention officielle du certificat d'autorisation sera accordé. Or, nous jugeons que cet enjeu devrait, au même titre que l'étude d'impacts, faire l'objet de discussions.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans le cadre de cette discussion-là à l'étape actuelle, pour la MRC, ça correspond à quoi le long terme?

3470 **M. ZOUBIDA HABEK :**

D'abord, il faut les études de risques pour se fixer, parce que la MRC quand même a pas mal d'expertise dans les études de risques et aimerait en discuter, parce qu'on ne peut pas se positionner sans avoir des études concrètes de risques. Et ça, ça n'a pas été beaucoup souligné dans l'étude d'impacts.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

3480

Ma seconde question touche en fait l'affectation du territoire de la MRC. Et vous nous avez montré, à l'aide de la représentation des affectations du territoire, que c'était zoné conservation sans égard aux droits acquis.

3485 **M. ZOUBIDA HABEK :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3490

Et ça a déjà été repris également en termes de zonage municipal. Je vais relire un passage à la page 2 de votre mémoire et je vais vous demander de l'expliquer davantage quand vous dites:

3495 *«Ce classement est retenu malgré le fait que le site de l'île a bénéficié, de 1991 à 1993, de travaux de réhabilitation...»*

On fait référence au confinement dans des cellules étanches des déchets dangereux.

3500 *«... et ce, en raison des risques résiduels qu'il présente pour l'environnement.»*

Les risques résiduels qu'il présente à l'environnement, malgré l'affectation de conservation, c'est auxquels vous référez? Est-ce que vous référez à des...

3505 **M. ZOUBIDA HABEK :**

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez m'éclairer sur la page?

LE PRÉSIDENT :

3510

Page 2, deuxième paragraphe.

M. ZOUBIDA HABEK :

3515 Le paragraphe?

LE PRÉSIDENT :

Second paragraphe.

3520

M. ZOUBIDA HABEK :

O.K., d'accord.

3525

LE PRÉSIDENT :

Deuxième phrase. Je vous laisse le relire. «Malgré certains risques», lesquels risques? Est-ce que c'est des risques que vous... vous dites «des risques résiduels». Est-ce que c'est ceux associés aux cellules de confinement ou ceux résiduels à la présence des contaminants dans l'eau? Des sédiments, pardon?

3530

M. ZOUBIDA HABEK :

Dans ce sens qu'on l'a vu, on a vu le risque résiduel dans l'eau, surtout les risques résiduels dans l'eau, parce qu'on n'a pas pris en charge toute la problématique à ce niveau-là.

3535

LE PRÉSIDENT :

Dans l'eau. Donc, en prenant compte le fait qu'ils ne sont pas sur l'île, mais qu'ils sont comme dans l'environnement immédiat?

3540

M. ZOUBIDA HABEK :

Oui, exactement.

3545

LE PRÉSIDENT :

3550

Ça veut dire que vous considérez déjà comme, je dirais un éventuel accès à l'île un jour ou, au-delà des droits acquis, le zonage conservation, c'est que vous faites du part d'une volonté de la MRC de conserver?

3555

M. ZOUBIDA HABEK :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3560

Le terme le dit.

M. ZOUBIDA HABEK :

3565

Exactement, oui. Oui, exactement, parce que déjà le site de l'Île-aux-Chats est identifié dans le schéma d'aménagement comme contrainte dont il faut se préoccuper pour redonner au milieu son attrait naturel. D'ailleurs, la volonté de la MRC, elle a attribué à toute l'île une affectation de conservation. D'ailleurs, à toutes les îles qui parsèment le fleuve, elle leur a donné une affectation de conservation.

3570

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je passe la parole à mon collègue.

3575

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Oui. Tout d'abord une clarification. Quand vous avez présenté tout à l'heure les aspects reliés au trafic routier, vous avez indiqué qu'il y avait du transport de marchandises dangereuses. Or, dans votre mémoire, il n'est pas mention de marchandises dangereuses pour

3580

le trafic routier. Pour le trafic routier, pas le trafic ferroviaire.

M. ZOUBIDA HABEK :

3585

Oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3590

Est-ce que, pour le trafic routier, le transport de marchandises dangereuses est un élément important?

M. ZOUBIDA HABEK :

3595

C'est un élément très important, parce que même les risques vont être additionnels vont être relativement attribués également au transport des marchandises dangereuses.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3600

Oui, mais étant donné qu'il était absent de votre mémoire, je me demandais si le transport des matières dangereuses par camion était un élément important, caractéristique du transport qui se fait régulièrement ici. Est-ce qu'il y a beaucoup de transport à cet effet?

M. ZOUBIDA HABEK :

3605

Excusez-moi, parce que j'ai fait allusion à ça, mais d'une manière vraiment un petit peu discrète. J'ai dit qu'en plus d'être fortement utilisé par le camionnage lourd, dessert un grand nombre d'entreprises concernées par les opérations des marchandises dangereuses. Donc, la route, elle dessert les entreprises qui sont concernées par les marchandises dangereuses. Donc, elles assurent la livraison des marchandises dangereuses sur la route. C'est ça. Donc, je l'ai mentionné.

3610

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3615 O.K. Est-ce que vous avez à la MRC des plans de mesures d'urgence?

M. ZOUBIDA HABEK :

3620 Oui, oui, parce que la MRC actuellement, elle a une expertise en études de risques et elle réalise actuellement des études, des mesures d'urgence. Elle a réalisé actuellement trois plans de mesures d'urgence de ses municipalités. D'ailleurs, la municipalité de Grande-Île est en processus de révision de son plan de mesures d'urgence. Et, maintenant, elle a des risques additionnels. Et la municipalité de Grande-Île devrait s'investir et intégrer ces nouveaux risques.

3625 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Et dans ces plans de mesures d'urgence, vous avez, j'imagine, par exemple des simulations en cas de déraillement d'un train qui transporte des matières dangereuses, dépendamment de la nature de la matière dangereuse. Vous avez déjà donc en main des plans
3630 de mesures d'urgence à tous ces égards-là?

M. ZOUBIDA HABEK :

3635 Là, vous soulevez une question très importante, parce que lorsque nous réalisons un plan de mesures d'urgence, nous avisons tous les membres de l'organisation de la Sécurité civile qui comprend les conseillers, les maires et plusieurs industries. Et nous examinons ensemble la portée de la zone de risques en cas de déversement de marchandises dangereuses parce que, comme vous le savez, ça dépend de la nature de la marchandise qui est impliquée et du volume. Donc, ça reste toujours des scénarios.

3640 Et normalement toujours lorsqu'on évalue des risques, on va vers le pire scénario. Donc, lorsque le promoteur évalue ses risques, il devrait aller vers le pire scénario plausible, et nous donner qu'est-ce qu'il peut arriver, et on se prépare pour le pire parce que, comme vous le savez, partout au Québec, comme partout dans le monde, on n'est pas exempt de conditions et
3645 de problèmes extrêmes comme des déversements de la totalité de confinement d'un camion.

Donc, ça peut nécessiter l'évacuation de 5 000 habitants et l'impact peut aller au-delà de dix kilomètres, parce que nous avons fait des simulations sur un logiciel en cas de déversement de marchandises dangereuses et nous avons vu que la zone d'impact peut aller à cinq kilomètres. Donc, la municipalité doit savoir quelle est la population qu'elle doit évacuer. Elle doit préparer en conséquence les centres d'hébergement pour réduire les risques psychologiques sur ses citoyens.

3650

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Oui, tout à fait. Mais alors pourquoi vous proposez que le promoteur élabore des plans de mesures d'urgence puisqu'elles existent déjà?

3655

M. ZOUBIDA HABEK :

Élabore des plans de mesures d'urgence au regard de ce risque qu'il va générer sur le territoire parce que, la municipalité, elle ne savait pas que ce risque est additionnel sur son territoire. C'est un risque qui va être généré en plus.

3660

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Oui. Donc, vous proposez, et je comprends très bien, que le promoteur évalue le risque additionnel?

3665

M. ZOUBIDA HABEK :

Évalue le risque et communique ces informations à la municipalité.

3670

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Mais en quoi le plan de mesures d'urgence pourrait-il être différent que celui que vous avez déjà, puisque ce sont les mêmes matières dangereuses?

3675

M. ZOUBIDA HABEK :

3680

Il peut être différent dans le sens où c'est un risque supplémentaire parce que, avant, on n'a pas tenu compte de ce risque qui est généré par un achalandage supplémentaire lors de la réalisation du projet. Donc, ce risque qui est généré par le promoteur... devrait faire l'étude de risques par le générateur de risques lui-même parce que, nous, lorsqu'on fait un plan de mesures d'urgence, on communique avec les générateurs de risques et qu'eux nous informent sur leurs propres risques et quelle est la portée de leurs risques sur notre territoire.

3685

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3690

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Habek.

3695

M. ZOUBIDA HABEK :

Merci.

3700

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant un dernier participant, monsieur Noël Boulanger. Bonsoir, monsieur Boulanger.

3705

M. NOËL BOULANGER :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3710

Nous vous écoutons.

M. NOËL BOULANGER :

3715 Comme on dit, la perfection n'est pas de ce monde, mais il n'y a pas pire que pire. J'imagine que vous êtes au courant que cette région ici, autrement dit, est une région où il y a beaucoup de produits dangereux, toxiques. Alors, c'est pour ça que la dame, qui a parlé avant moi, a parlé des risques.

3720 C'est sûr qu'il peut arriver un accident, mais lorsqu'on peut le prévenir, bien tant mieux. Alors, c'est pour ça que, moi, simplement à titre d'intervenant, j'ai pensé peut-être vous apporter, disons mon point de vue.

3725 J'ai ici quelques articles. Ça n'a peut-être pas, disons, un effet direct sur le projet Île-aux-Chats, mais ici, dans le journal de Salaberry-de-Valleyfield, le 26 avril 2000:

«Le 14 octobre, on se débarrassera des résidus domestiques dangereux.»

C'est curieux, il y a un paragraphe qui dit ici:

3730

«La collecte des résidus domestiques dangereux sera de nature domestique, c'est-à-dire non commerciale et industrielle. Elle s'adressera à tout citoyen résidant sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.»

3735

Alors, elle s'adresse aux citoyens. Mais qu'est-ce qu'on fait avec les produits que les usines puis les compagnies produisent? Comme la Allied Chemicals, comme la Noranda et le reste, qu'est-ce qu'on fait de ces produits dangereux-là? Je ne le sais pas. La question est posée.

3740

Ici, j'ai un autre article, Soleil de Salaberry du 12 février 2000.

«Le transport constant de mesures dangereuses sur la route 132 pose un réel problème de sécurité. Explosifs, gaz comprimés, liquides inflammables, solides inflammables, matières

3745 *toxiques, infectieuses et corrosives circulent en abondance dans des camions qui empruntent quotidiennement la route 132 entre Saint-Timothée et Maple Grove. Seules les matières radioactives n'ont pas été répertoriées dans le rapport produit par le ministère des Transports du Québec en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry.»*

Alors, l'article continue ici.

3750

Dans le journal d'aujourd'hui que j'ai jeté un coup d'oeil tantôt, le journal de monsieur Labrecque, 1er mai 2001, journal St-François:

«Une eau étincelante pour la piscine.»

3755

Imaginez-vous donc qu'il y a un paragraphe sur ça.

3760

«Les métaux représentent également un problème qui peut entacher la pureté de votre eau de piscine. Si votre eau de piscine est claire et verte, vous avez probablement un problème de cuivre. Elle peut toutefois adopter d'autres teintes telles que rouge-brun, gris ou café brun lorsqu'il y a présence de manganèse, de cuivre ou de fer. Une analyse permettra de connaître le type de métaux et vous guidera vers le produit le plus adapté pour régler les problèmes. Lorsque le tartre commence à faire des dégâts, il peut recouvrir les parois de votre piscine et colmater les tuyaux, le filtre et le chauffe-eau. Il est alors important de diminuer le pH et l'alcalinité pour les rendre adéquats.»

3765

Ça ne sera pas long, je suis à la veille de terminer. Ici, le journal St-François du 22 août 2000:

3770

«Saint-Timothée songe à construire sa propre usine de filtration...»

Je vais prendre quelques paragraphes si vous permettez.

3775

«La ville de Saint-Timothée songe à construire sa propre usine de filtration d'eau potable munie d'une nouvelle source d'approvisionnement au coût d'environ 5 M \$. C'est ce qu'a révélé le maire, Jean-Noël Tessier, mercredi dernier lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel de ville. En fait, cette décision résulte du verdict de la compagnie Expro qui a avisé la ville, lors

3780 *d'une rencontre tenue le 21 juin dernier, qu'elle cesserait de fournir l'eau potable aux Timothois en raison de l'état vétuste de son système qui approvisionne les citoyens depuis plusieurs décennies.*

3785 *Dans une lettre adressée à la municipalité le 22 juin, le vice-président administration de Produits chimiques Expro, Christian Bougie, affirme que la compagnie ne permet plus d'assurer la fiabilité qu'exige la fourniture d'un tel service public lequel, par ailleurs, relève davantage des municipalités que des entreprises privées.*

3790 *On peut également y lire que la vocation première d'Expro étant la fabrication de produits chimiques explosifs, la fourniture d'un tel service d'approvisionnement en eau potable ne correspond aucunement à la mission de l'entreprise.»*

Alors, là, on continue. Je termine cet article-là. Le titre du paragraphe, c'est: «Syndrome de Walkerton».

3795 *«Cette décision surprise des dirigeants d'Expro découle des événements tragiques de Walkerton en Ontario. À la suite de cette malheureuse histoire, le ministère de l'Environnement du Québec a adopté des mesures plus sévères en ce qui a trait aux normes de qualité de l'eau potable québécoise.»*

Et ça continue ici.

3800 Alors, sur ce, pensez-vous que je fais confiance aux compagnies privées, moi? Pftt! Tabaslac! Vous avez certainement eu connaissance de l'erreur boréale. Qu'est-ce que le ministère a fait depuis? Ah sapristi! On fait semblant de s'en occuper.

3805 Le Protecteur du citoyen, il n'a pas de pouvoirs. Il ne peut pas prendre notre cause pour poursuivre en justice les responsables. Alors, qu'est-ce qu'il arrive? Les gens se plaignent. Les gens appellent aux lignes ouvertes, ainsi de suite, collaborent, interviennent, comme il y en a qui sont intervenus ce soir. Mais qu'est-ce que le citoyen peut faire là-dedans?

3810 Vous-même le BAPE, vous avez pris une décision, je crois. Mais là, c'est peut-être ()
ou peut-être que je suis dans les patates, mais à propos de la ligne d'électricité, qu'est-ce que
c'est que le ministère a fait? Il a changé les règles du jeu. Il a émis une nouvelle loi. Bien,
alors, la démocratie, qu'est-ce que c'est? Je me pose des questions.

3815 Alors, vous savez, on a un ministre de l'Environnement. Ah! C'est correct, c'est bien
beau, ça. Mais motadi! j'aurais aimé ça le voir ce soir. Je lui aurais demandé quelques
questions, moi: «Qu'est-ce que c'est que vous faites? L'usine de filtration, qu'est-ce que c'est
qu'il va arriver? On prend ça du fleuve, on ne prend pas ça ailleurs, tabaslac!»

3820 Bon, bien, c'est tout. Excusez-moi d'avoir pris un peu temps. Je vous félicite pour le
travail que vous faites pour les gens, la population ici.

LE PRÉSIDENT :

3825 Merci de votre participation, monsieur Boulanger.

La période des interventions étant terminée, nous allons passer à la période suivante,
c'est-à-dire l'utilisation du droit de rectification. Deux organismes le requièrent. Tout d'abord,
nous allons inviter les représentants de Honeywell et, par la suite, la représentante et porte-
parole du ministère de l'Environnement du Québec.

Tout d'abord messieurs Hague, Jones et monsieur Ciubotariu. Bonsoir, Messieurs.

3835 Monsieur Hague, je m'adresse à vous dans un premier temps puisque vous êtes le
porte-parole officiel du promoteur Honeywell et vous rappeler brièvement, je pense que vous
connaissez les règles du droit de rectification. C'est la rectification de faits énoncés à l'intérieur
des mémoires, d'opinions des gens, pour un. C'est important de bien le saisir pour m'éviter
d'avoir à intervenir. Et ce que ce n'est pas, c'est donc correction sur les opinions exprimées par
les gens évidemment. Et ce n'est pas non plus un exposé sur les positions corporatives. La
3840 Commission les a déjà comprises et les a également sur les verbatims. Je vous laisse intervenir,
monsieur Hague.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

3845 Merci beaucoup et merci de me donner cette occasion d'intervenir. Il est juste de dire qu'il y a des différences d'ordre philosophique, mais nous traiterons uniquement des points qui touchent la présentation des faits ce soir.

3850 Il y a eu plusieurs débats ce soir et c'est difficile de saisir l'ensemble des points sur lesquels nous voulons amener des éclaircissements. J'aimerais revenir sur les points soulevés par deux intervenants sur le plan de suivi , de surveillance et la surveillance continue à court terme et à long terme.

3855 Je ne sais pas si les deux intervenants sont au courant du fait qu'un programme détaillé de surveillance a été présenté à la Commission et vous l'avez en votre possession. Nous le ferons parvenir à ces deux intervenants. Ce plan porte sur les différents tests qui seront effectués dans les différents milieux benthiques, la fréquence de ces tests dans le cadre de ce plan de surveillance. Et je pense que cette information répondra aux inquiétudes soulevées par la MRC et par la dernière personne qui est intervenue, ainsi que par le comité ZIP qui a exprimé
3860 également des inquiétudes sur la surveillance.

 Puisqu'on parle de la MRC, je vous dirais aussi que l'évaluation des risques pour les transports de matières dangereuses est faite de façon routinière, et nous sommes prêts à collaborer avec la MRC sur ce point, si elle le juge approprié.

3865 J'ai parlé du programme de surveillance et de suivi. Et on a soulevé encore ce soir, le ZIP et d'autres groupes l'ont fait, sur la surveillance pour la zone B. Nous avons déposé un plan et présenté un ajout à ce plan qui répondait aux exigences additionnelles de surveillance dans la zone B pour valider, à court terme et à long terme, le respect des objectifs fixés.

3870 Ce soir, on a également émis des inquiétudes sur l'engagement financier de Honeywell à long terme. Comme Allied Chemical et Allied Signal, Honeywell assume toutes les responsabilités environnementales des compagnies antérieures. Si Honeywell faisait l'objet d'une acquisition, la nouvelle compagnie devrait aussi assumer les obligations. C'est la loi

3875 américaine qui nous oblige de transférer les responsabilités environnementales aux compagnies qui pourraient éventuellement nous acheter. Et cette responsabilité sera soulignée.

À cet égard, nous avons transmis des lettres à la Commission identifiant nos obligations financières dans ce projet, et je tenais à le rappeler.

3880

On a beaucoup parlé aussi ce soir de la possibilité de réaménager l'Île-aux-Chats. Tout ce que je puis dire ce soir, c'est que la restauration environnementale nous amène à tout à fait encourager la ville si elle a des projets de réaménagement pour cette région, mais c'est une île qui est sous la responsabilité de General Chemical actuellement. Si vous êtes un voisin industriel, ce n'est pas à Honeywell de se prononcer sur l'utilisation à long terme de cette île. Ça ne fait pas partie de notre vision. Ce n'est pas à nous de savoir quel sera l'usage à long terme. Donc, ces discussions ne sont pas de notre ressort.

3885

En conclusion, quelques commentaires avant de passer à deux autres points. On a beaucoup parlé des mesures de restauration sur l'île et à l'extérieur de l'île. Il s'agit de restauration basée sur le risque. Les contaminants sont très différents en ce qu'il y avait sur terre et dans l'eau. Lorsqu'on a travaillé sur l'île, on a travaillé en collaboration avec le ministère. On a parlé d'un passage. Ce n'était pas le cas pour les sédiments, donc, on a eu des considérations différentes. Il s'agit de deux scénarios tout à fait différents qui requièrent deux types d'analyses de risques différentes.

3890

3895

Et, enfin, j'aimerais revenir sur le... on a parlé ce soir de la contamination dans la zone B. Honeywell n'a jamais nié qu'il y avait présence de métaux dans la zone B. Mais encore une fois, on souhaiterait que tout le monde examine l'étude d'évaluation des impacts et que, dans ce contexte-là, on envisage la solution appropriée. Il y a eu présence de métaux depuis toujours. On est exposés à ces métaux. La question est quelle est la bonne gestion à proposer?

3900

Je pourrais poursuivre longtemps encore, mais je voulais souligner ces points essentiels. Encore une fois, je renouvelle l'engagement de notre organisation de restaurer la situation. On a parlé ce soir de ce qu'il s'est passé en Norvège où la compagnie a versé des sommes pour l'usage des municipalités. La Norvège, c'est aussi un pays qui reconnaît que non seulement le partenaire industriel, mais le gouvernement qui a permis le fonctionnement de ces

3905

3910 entreprises... en Norvège, le gouvernement fédéral a financé aussi à 25% ce projet de réaménagement. Et Honeywell assumera aussi ses responsabilités.

Il y a deux points qui ont été soulevés dans l'analyse TRIAD, et j'aimerais que le docteur Mike Jones y réponde brièvement.

M. MICHAEL JONES (TRADUCTION) :

3915 Je suis Michael Jones du groupe Windward Environmental. Je viens de Seattle aux États-Unis. Les deux points d'éclaircissement que j'aimerais apporter, l'un porte sur l'analyse TRIAD à savoir si, oui ou non, on aura utilisé la même pondération pour chaque élément de l'analyse TRIAD.

3920 C'est un point qui a été soulevé à la phase I, à la réunion qui s'est tenue il y a quelques semaines, et qui a également été soulevé dans des commentaires antérieurs. On a fait une nouvelle analyse TRIAD en utilisant une pondération égale pour chaque élément et on n'a pas constaté de changement substantiel dans les décisions qui seraient prises sur la base de
3925 l'analyse TRIAD. Nous avons transmis cette information au BAPE, il y a environ une semaine et demie avec des commentaires. Et je tenais à faire part de cette information.

3930 Deuxième point. Pour ce qui est de l'accumulation et des travaux qui ont été faits autour de l'Île-aux-Chats pour savoir si, oui ou non, il y a présence de composés toxiques dans les chairs de poisson comme dans le lac Saint-François, on a examiné non seulement la bioaccumulation, mais les composés qui sont... une présence démultipliée dans la chaîne alimentaire et les raisons pour lesquelles on les a étudiés.

3935 On s'est penchés surtout sur le mercure et le sélénium. On a examiné leur présence dans une diversité d'organismes, les bivalves et les gastéropodes. On n'a pas constaté de différence au niveau du mercure et du sélénium dans les tissus des gastéropodes et des bivalves recueillis en amont dans le lac Saint-François. On a vu là, aucun indice d'exposition à ces métaux.

3940 On a examiné les poissons qui ont été recueillis durant la même visite sur le terrain. Il y
avait des différences au niveau de la taille des poissons. Néanmoins, l'échantillon était trop petit
pour avoir une idée générale de la population. Les concentrations dans les chairs de poisson
pour le mercure, c'était moins élevé près de l'Île-aux-Chats que ce l'était en amont de l'Île-aux-
Chats. Je vous remercie.

3945

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Merci, Mike. Et enfin, j'aimerais souligner que, au moment de la phase I, on avait parlé
du transport des sédiments et des mesures d'atténuation, du temps que ça prendrait si ces
3950 sédiments remis en suspension posaient des problèmes. Et je crois que nous avons répondu à
toutes les obligations qui nous avaient été faites et on a déposé les documents nécessaires.

En conclusion, je ferais un commentaire. Si on a parlé de déclaration ou de fausse
déclaration, la question a été soulevée de la contamination des eaux du fleuve. Et je dirais
3955 simplement en conclusion que, en aucun cas, nous avons identifié que les sédiments
contaminés aient eu un impact sur la qualité de l'eau et encore moins sur la santé humaine et les
autres points soulevés.

Je renouvelle notre engagement vis-à-vis du projet. Pour ceux qui ont dit que ça a pris
3960 beaucoup de temps, nous sommes d'accord mais, malheureusement, nous avons peu de
contrôle sur les échéances. Mais une chose qui est certaine, c'est que lorsque le ministère de
l'Environnement nous a demandé de recueillir davantage de données pour soutenir notre
position, nous avons agi de façon aussi diligente que possible. Et notre objectif en bout de ligne
3965 était de réaliser ce projet, de l'amener à sa conclusion. Et nous continuons de maintenir cette
position et cet engagement.

LE PRÉSIDENT :

3970 Monsieur Hague, tout simplement pour vous rappeler que vous faites référence au
moins à trois documents qui ont été déposés dans les dernières semaines. La Commission en a
pris connaissance déjà, mais de la même façon qu'on demande aux participants de ne pas

3975 intervenir sur l'opinion des participants, la Commission, à cette étape-ci de la deuxième partie, n'intervient pas sur le contenu des opinions, non plus des participants. C'est-à-dire qu'on écoute. Que ça soit complet ou incomplet, c'est la vision des participants sur... c'est leur compréhension du projet et de l'information qu'ils ont ou pas assimilée tout simplement. Reste à la Commission à faire le discernement dans tout ça.

3980 Nous vous remercions d'avoir utilisé adéquatement le droit de rectification.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Merci.

3985 **LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant la représentant du ministère de l'Environnement du Québec.
Bonsoir, Madame.

3990 **MME MIREILLE PAUL :**

Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir, Monsieur le Commissaire. J'aurais simplement deux petits points mineurs à clarifier.

3995 Le premier fait référence à la désignation déchets dangereux, déchets spéciaux associés aux cendres de pyrite. Je fais référence au mémoire déposé par la compagnie Normrock. Je voudrais être très claire. Les cendres de pyrite actuellement sont considérées comme un déchet spécial. Si, au moment du dépôt de l'avis de projet, c'était un déchet dangereux, maintenant, à cause de modifications réglementaires, c'est un déchet spécial.

4000 Pratiquement ce que ça veut dire, c'est que si on le sort de l'eau et qu'on le confine en milieu terrestre, les exigences au niveau des cellules sont moins grandes que si c'était un déchet dangereux. Au lieu d'avoir une cellule à sécurité maximale, on a besoin d'une cellule à sécurité accrues. Techniquement, c'est juste une différence de perméabilité ou
4005 d'imperméabilité.

4010 Mon deuxième point, c'est une information que je veux transmettre à la Commission. Lors du dépôt du mémoire de la municipalité, il a été question de la contamination du sol. Est-ce qu'il existe des données de contamination du sol de l'île qui pourraient contrecarrer certains plans de développement au niveau récréatif finalement?

4015 Ces données existent parce que, au moment de la restauration de la portion terrestre de l'île, il y a eu une caractérisation extensive des sols qui a été faite pour déterminer quels sols on enfouissait et quels sols on laissait sur place. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Ça va apprécié. Merci, madame Paul.

4020 Nous allons procéder à la fermeture de l'audience en mentionnant tout d'abord que la partie publique de la Commission — vous vous rappelez, il y a une partie publique, il y a une partie non publique — la partie publique de la Commission est maintenant terminée. C'est donc dire que, à partir de maintenant, la Commission va délibérer sur le contenu de ce qu'elle a entendu, ce qu'elle comprend du projet, de sorte que la Commission va s'exprimer, elle, sur le
4025 projet, y réfléchi à partir de maintenant et s'exprime à l'intérieur du rapport de la Commission, rapport qui, je vous le rappelle, sera remis au plus tard au ministre de l'Environnement, monsieur Boisclair, le 26 juillet prochain.

4030 Au nom de la Commission, je remercie tous ceux qui ont participé. Ça comprend le personnel de la Commission. Ça comprend le promoteur. Ça comprend les personnes ressources qui étaient présentes également ce soir. Ça comprend au premier chef l'ensemble des participants, qu'ils soient pour ou contre le projet, ou qu'il y ait une opinion partagée. Pour la Commission, c'est important d'entendre tous et chacun. Et on vous remercie tous pour avoir
4035 utilisé adéquatement et de façon parfaitement correcte l'ensemble du processus de l'examen public et d'avoir surtout permis un débat absolument serein, respectueux de tous et chacun.

Au nom de la Commission, au nom de mon collègue également, je déclare cette deuxième partie de l'audience publique close et vous en remercie.

4040

* * *

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4045

ET J'AI SIGNÉ:

4050

BERNARD J. RAVEAU, s.o.